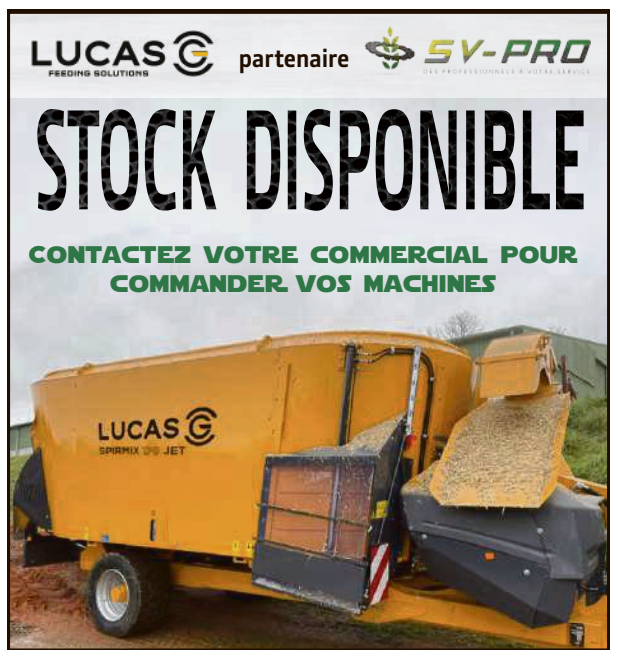
VENDREDI 28 OCTOBRE 2022 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1704
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Le tournant de la prise en compte du risque climatique



Photo Réussir

La réforme de l'assurance contre les risques climatiques en agriculture va bientôt entrer en vigueur. Elle est porteuse de profonds changements justifiés par la prise en compte de la récurrence des aléas climatiques. En Côte-d'Or, plusieurs réunions destinées à informer les agriculteurs de toutes les filières, ainsi que les viticulteurs, sont programmées en novembre.

PAGE 04



Freepik

ACTUALITÉ P.09
Halloween // La citrouille, le légume qui fait peur



PRODUCTIONS P.16
Cultures // Du semis à la baguette, un lien à cultiver



Photo : Ponge

DOSSIER P.22
Machinisme // Les critères de choix d'un plateau fourrager

Encart : Catalogue DAFP (sur certains cantons)





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 RISQUE CLIMATIQUE : *« UNE VÉRITABLE ARTICULATION ENTRE ASSURANCE ET FONDS DE SOLIDARITÉ NATIONAL »*

.05 UPVY : LES REPRÉSENTANTS ONT RENCONTRÉ LE PRÉFET

.06 FERMAGES VITICOLES : LES BAILLEURS MONTENT AU CRÉNEAU

.08 RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS : DEUX TABLES RONDES POUR RÉUSSIR SA TRANSMISSION

.09 BIENVENUE À LA FERME : L'EARL NÉANT REJOINT LE RÉSEAU

ACTUALITÉ // RÉGION // FRANCE

.10 BIO : DES DYNAMIQUES VARIABLES EN RÉGION

.12 CLIMAT : UNE ADAPTATION ANTICIPÉE

.14 TECHNIQUE : UNE SOLUTION INNOVANTE N'EST RIEN SANS RELAIS

PRODUCTIONS // CULTURES

.16 FILIÈRE : DU SEMIS À LA BAGUETTE, UN LIEN À CULTIVER

.17 CÉRÉALES : EN MODE SARRASIN

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.18 ÉLEVEUR ET ENGAGÉ : ÉCHANGER POUR AVANCER

.19 SICAREV : NOUVELLE ÉQUIPE, NOUVELLE DYNAMIQUE

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.20 CONCOURS FROMAGER DE NEVERS : UN BON MOYEN D'ÉVOLUER

PRODUCTIONS // VIGNE

.21 MARCHÉ : VINS DE BOURGOGNE ET NOUVEAUX CONSOMMATEURS

DOSSIER // MACHINISME

.22 TRANSPORT : LES CRITÈRES DE CHOIX D'UN PLATEAU FOURRAGER

RURALITÉ // TERRITOIRES

.26 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : RENDRE L'AVENIR POSSIBLE

RURALITÉ // SOCIAL

.27 ANCIENS EXPLOITANTS : LA VIGILANCE EST DE MISE

SERVICES

.28 ÉQUIPEMENT

.29 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.30 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.32 PETITES ANNONCES

.34 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.39 IDÉE SORTIE : LE MUSÉOPARC ALÉSIA PLONGE DANS LA MAGIE D'HALLOWEEN

.40 MORVAN : LE BARRAGE DES SETTONS FAIT PEAU NEUVE



// LE DESSIN

// EN BREF

Dégâts de gibier Le barème d'indemnisation du blé en hausse de 58 % pour 2022

Lors d'une réunion de la commission nationale d'indemnisation de gibier le 19 octobre, le barème d'indemnisation du blé tendre serait passé de 190 €/t pour la récolte 2021 à 300 €/t pour la récolte 2022, indique un participant à Agra presse. Lors de la discussion entre les quinze membres de la commission comprenant agriculteurs, chasseurs, l'ONF (Office national des forêts) et l'OFB (Office français de la biodiversité), le barème pour l'ensemble des grandes cultures au sens large aurait été rehaussé de 42 % en moyenne. Ces barèmes, rappelle-t-on au sein de la commission, visent à indemniser la production à son coût sortie de champs. Les prix sont donc fixés par rapport à l'évolution d'une dizaine de cotations choisies sur l'ensemble de la période de récolte.

Service de remplacement Premier feu vert à une prise en charge généralisée en cas d'urgence

À l'occasion de l'examen de la seconde partie (dépenses) du projet de loi de finances (PLF) pour 2023 le 24 octobre, les députés de la commission des Finances ont adopté un amendement proposé par l'ex-ministre de l'Agriculture Stéphane Travert en faveur d'une généralisation de la prise en charge des services de remplacement « en cas d'urgence » (décès, accidents, hospitalisations...). Actuellement, les interventions dans des exploitations non-adhérentes aux services de remplacement peuvent être *« sources d'insécurité juridique et financière pour les services de remplacement »*, estime le député LREM de la Manche, auteur d'un récent rapport sur ce sujet publié dans le cadre du PLF 2023. Il s'appuie notamment sur une expérimentation mise en place par la préfecture de l'Orne avec la MSA et les services de remplacement. Citant le réseau Service de remplacement France (SRF), il estime le coût de la mesure à 735 000 euros par an pour l'État, pour 300 personnes concernées.

Loups En déplacement dans le Doubs, Marc Fesneau veut *« interroger les niveaux de prélèvement »*

Le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau s'est rendu le samedi 22 octobre au «super comice» de Pontarlier (Doubs), où il devait évoquer le sujet de la prédation. La présidente de la FNSEA Christiane Lambert était également annoncée. Ce déplacement intervenait alors que les attaques de loups se multiplient dans le département, en particulier sur des bovins: depuis début août, quinze animaux auraient perdu la vie au cours de vingt attaques, relève *L'Est républicain*. Au niveau national, *« le plan loup va être rediscuté cet hiver pour une mise en application à l'été 2023 »*, rappelle le ministre dans un entretien au quotidien local, citant *« plusieurs questions »* qui seront abordées à cette occasion: les moyens de protection *« en particulier dans les territoires où le loup revient à peine »*; la *« nécessaire protection des bovins qui étaient jusqu'à présent épargnés »*; les indemnisations que *« certains peuvent juger trop lentes »* et le renforcement de *« l'accompagnement de la protection »*. Alors que la population de loups est estimée à 921 individus, au-dessus du seuil de viabilité de l'espèce, *« il faut sans doute interroger les niveaux de prélèvement »*, estime M. Fesneau.

// EN IMAGE

Orientation Un camion pour découvrir les métiers du vivant

Du 21 au 23 novembre, le camion « l'Aventure du vivant : le tour » fera une halte à Nevers, devant la CCI de la Nièvre. Pour rappel, ce camion écume les régions en vue de faire découvrir aux collégiens et au grand public les métiers dits du vivant. Initiative nationale, cette rencontre est organisée, dans la Nièvre, par le Legta Challuy-Cosne, sous la houlette du proviseur Jean-Marie Baillard, en partenariat avec les autres Legta du département, la CCI et les autres organismes professionnels (Apecita, Anefa, Chambre d'agriculture de la Nièvre, etc.).

« Nous sommes très heureux de cette initiative pour faire découvrir nos métiers » souligne Jean-Marie Baillard. *« C'est un outil supplémentaire pour sensibiliser les jeunes à tous les horizons professionnels qui s'offrent à eux, via des ateliers ludiques. Outre les collégiens, cet événement permet aussi de mettre en avant, auprès du grand public, toutes les formations dans le domaine de l'agriculture, de l'eau ou encore du service aux personnes. Toutes les institutions concernées travaillent de concert afin d'offrir un maximum de visibilité à tous sur ces sujets »*.

Ainsi, dans le camion, les visiteurs pourront voir un simulateur de conduite d'engin agricole, des vidéos de témoignages de jeunes ou encore des interventions physiques d'élèves des lycées agricoles de la Nièvre, une immersion en 3D, des jeux numériques, des tablettes interactives pour découvrir les filières. En plus, les collégiens pourront rencontrer les établissements de formations directement dans les locaux de la CCI (dans le hall) pour se renseigner sur les filières dédiées au paysage, à l'horticulture, à l'élevage, à la viticulture, à l'œnologie, à l'aquaculture, aux agroéquipements, etc. Enfin, l'Apecita, l'Anefa ou encore l'Agence régionale de la biodiversité, entre autres, proposeront des ateliers spécifiques.



Chloé Monget

Les horaires d'accueil des collégiens se feront de 9 h à 13 h 30 et de 14 h 30 à 15 h 30. De son côté, le public pourra venir au camion le 21 et 22 de 16 h 30 à 18 h 30, et le mercredi tout l'après-midi.

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// DANS LE DOUBS

25 Marc Fesneau prend fait et cause pour l'élevage

« *C'est l'éleveur qui est une espèce menacée… pas le loup !* » Le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, a apporté son soutien plein et entier au monde agricole, le 22 octobre, lors du Super comice de Pontarlier, dans le Doubs, reconnaissant les spécificités du massif jurassien et appelant aussi à une évolution de la réglementation sur les procédures de tir.



Après s'être rendu aux Pontets, lieu de l'attaque, Marc Fesneau a rencontré à Pontarlier, les représentants de la FDSEA, des JA et de la Chambre d'agriculture.

Difficile pour Marc Fesneau, le ministre de l'Agriculture, une fois devant les représentants agricoles en mairie de Pontarlier, le 22 octobre, à l'occasion du Super comice, de ne pas avoir en tête l'image de ces deux génisses dévorées ! Une scène terrible qu'il a souhaité constater personnellement, sur place, quelques minutes plus tôt aux Pontets, entre Pontarlier et Champagnole. Avec à clé une discussion directe, sans fard, sans filtre entre lui et l'éleveur. Un peu plus tard, l'échange avec la profession agricole (dont la FDSEA, les JA et la Chambre d'agriculture 25-90), les élus et parlementaires du département, s'est déroulé à huis clos. À la sortie, le ministre de l'Agriculture ne s'est pas dérobé et s'est attardé devant une forêt de micros et de caméras. Il tenait tout d'abord à avoir une pensée pour les éleveurs. *« On ne mesure pas assez la détresse et la colère provoquées par ces attaques. Elles sont un drame pour nos agriculteurs et leurs familles, drame économique bien sûr mais aussi drame personnel. Je l'ai encore constaté en milieu de matinée aux Pontets »* commençait-il par expliquer.

Des spécificités du territoire reconnues

La tonalité était donnée. Mais le ministre se devait d'avancer concrètement au-delà des mots de compassion de circonstances. *« Constater, dénombrer les bêtes attaquées et indemniser les éleveurs ne peut plus être la seule réponse face à cette situation. Il nous faut trouver un équilibre. Comme je l'ai indiqué aux acteurs agricoles avec qui je viens d'échanger, nous allons poursuivre le travail engagé au niveau national, comme au niveau européen, afin d'agir sur la question de la prédation et notamment celle du loup. La réglementation – je pense aux arrêtés nationaux réglementant les procédures de tir – se doit d'évoluer et d'être simplifiée dans le courant de l'année prochaine pour répondre à l'urgence de la situation. »* Au passage, le ministre reconnaissait avoir pleinement conscience de la spécificité du Massif jurassien. Un territoire quelque part impossible à protéger, évacuant d'un revers de main les solutions habituelles (barrières électriques, patous…). *« Que ceux qui affirment que c'est possible nous disent comment faire, qui paie… »* lâche-t-il.

« Il y a trop d'attaques ! »

Et de poursuivre : *« Aujourd'hui, dans certains territoires comme celui du massif du Jura, l'équilibre loup-pastoralisme n'existe pas ou plus et le pastoralisme est menacé. À travers lui, c'est la survie d'activités d'élevage utiles à la protection de notre biodiversité qui est en jeu. La biodiversité du loup n'est pas la seule qui existe. Il fait l'appréhender dans son entièreté. »* Avant d'enfoncer le clou avec une phrase sans ambiguïté : *« Aujourd'hui, ce n'est pas le loup qui est une espèce menacée mais bien l'éleveur. Cette situation, qui remet en question les activités même d'élevage, ne peut se résumer à des « yakafokon » de certains ou des « on ne peut rien faire »*. À la question de savoir s'il y a trop de loups dans le Massif jurassien, le ministre faisait un pas de côté pour ne pas se laisser embarquer sur ce terrain glissant. *« Ce n'est pas à moi de dire s'il y a trop de loups ou pas ! Je ne suis pas un scientifique. Mais ce que je sais, c'est qu'il y a trop d'attaques… »*

« Rétablir confiance et dialogue »

Le ministre de l'Agriculture entend désormais avancer. Avec tous les acteurs autour d'une même table. Avec méthode et rigueur. *« Rétablir la confiance et le dialogue est pour moi une priorité. Le faire en refusant les excès et en ne cédant pas aux quelques provocateurs. Le faire sans violence est aussi pour moi un impératif. Il s'agit de se faire comprendre et se comprendre pour avancer avec détermination. »* Un ministre qui partait ensuite en déambulation dans les allées du Super comice, à la rencontre des acteurs du territoire, animés par la passion de l'élevage et fiers de la qualité de leurs produits…

Ludovic Barbarossa



Marc Fesneau, ici en compagnie de Christine Lambert, la présidente de la FNSEA.

// RISQUE CLIMATIQUE

21

« Une véritable articulation entre assurance et Fonds de solidarité national »

Alors que la réforme de l'assurance Multirisque climatique (MRC) va entrer dans sa phase concrète, François Schmitt, président de Groupama Grand-Est, revient sur les raisons qui ont poussé à cette évolution, à ses yeux *« historique »*. Groupama a prévu d'organiser six réunions en Côte-d'Or afin d'informer les agriculteurs.

En quoi cette réforme est-elle si importante ?

François Schmitt : *« On n'a pas toujours conscience de son caractère historique. Le régime des calamités agricoles a été mis en place en 1964 et, depuis, il y a eu des ajustements : la multirisque climatique en 2005, la sortie des grandes cultures en 2009, de la viticulture en 2011, la mise en place d'un contrat-socle en 2015… Mais la réforme qui s'annonce, en termes de transformation de la gestion des risques agricoles, est d'une ampleur inédite ! Il s'agit de rebâtir complètement la logique de résilience des exploitations permise par l'assurance, face aux aléas climatiques ».*

Comment la nécessité de cette réforme s'est-elle imposée ?

F.S. : *« Au sein du Conseil de l'agriculture française (Caf), où Groupama voisine avec la FNSEA, les JA, la Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles (CNMCCA), nous avons été de ceux qui ont alerté sur une évolution jugée très inquiétante : depuis 2012 nous faisons face à des aléas climatiques récurrents (gel, sécheresse, grêle, excès d'eau…) qui entraînent une dégradation structurelle des équilibres techniques pour les assureurs historiques de la ferme France. Le Caf a entamé une réflexion, en 2019, sur la pertinence des outils d'assurances. La dégradation technique constatée remettait en cause la façon dont on pouvait aborder ces problèmes. On sent bien que, depuis 2012, on a changé d'environnement. Chaque année, il y a eu un problème et le gel de 2021, catastrophique pour l'arboriculture et la viticulture, a servi de catalyseur : les pouvoirs publics ont pris conscience qu'il fallait revoir le système. Sur un peu plus de quinze ans, en France, Groupama a versé plus de 500 M d'euros d'indemnisation, en lien avec ces aléas… »*

Concrètement, de quels changements la réforme sera-t-elle porteuse ?

F.S. : *« Si, jusqu'à présent, il a pu y avoir coexistence entre l'assurance privée et le fonds des calamités, avec la réforme, il y aura une véritable articulation entre ces deux outils. C'est une fusée à trois étages : le premier c'est la part du sinistre qui reste à la charge de l'agriculteur, la franchise, qui va de 0 à 20 % de pertes, quelle que soit la filière. Le deuxième étage, c'est l'intervention des assureurs, pour lesquels les agriculteurs vont payer une cotisation qui fera l'objet d'un subventionnement, à hauteur de 70 %. Les pouvoirs publics ont souhaité agir pour inciter des secteurs agricoles traditionnellement sous-assurés (l'arboriculture ou les prairies) en permettant une diminution de la cotisation à l'assurance. Le troisième étage de la fusée, c'est la partie Fonds de solidarité national (FSN). Là, il y a un changement très important : quelqu'un qui est assuré va être indemnisé sur la totalité de sa perte, au-delà de 50 % pour les grandes cultures et la viticulture, et au-delà de 30 % pour les prairies et l'arboriculture. 10 % de la perte sera indemnisée par son assureur et 90 % par le FSN. En revanche, si la personne n'est pas assurée, le FSN ne prendra en charge que 45 % de la perte. Ce montant sera valable en 2023, mais en 2024, ce ne sera plus que 40 % et 35 % en 2025, uniquement sur les filières pour lesquelles il existe une offre assurantielle. Pour les autres filières, le montant restera fixé à 45 %. Demain, souscrire un contrat d'assurance, signifiera être certain d'une indemnisation à 100 % du troisième étage de la fusée. À Groupama, nous avons déjà pris la décision de proposer des contrats avec des niveaux de franchise plus élevés que les 20 %. L'accès à la solidarité nationale sera permis par la souscription d'un contrat. Avec un taux de subventionnement de 70 % pour la cotisation et un périmètre d'intervention de l'assurance plus limité, il y aura, pour la quasi-totalité des agriculteurs, une diminution du reste à charge. J'invite tout le monde à consulter son assureur pour faire des simulations ».*

Parmi les filières plus particulièrement concernées, il y a l'élevage, traditionnellement sous-assuré. La réforme va-t-elle aider à faire évoluer les choses ?

F.S. : *« La question de l'assurance des prairies est importante : aujourd'hui 1 % des surfaces sont assurées, contre 30 % dans les grandes cultures. Ce qui différencie les prairies des autres filières, c'est que, jusqu'à aujourd'hui, personne n'a trouvé un dispositif d'expertise pour évaluer la production d'une prairie. Définir un taux de perte est impossible. C'est pourquoi, depuis 15 ans, nous travaillons tous sur un modèle paramétrique, indiciel, que l'on fait évoluer, en fonction des retours terrain : nous mesurons la pousse de l'herbe, par observations satellitaires. L'Indice de production des prairies (IPP) ou indice « Airbus » est reconnu par la commission de validation des indices et il est utilisé par tous les opérateurs d'assurance. C'est un indice technique, qui n'est, certes, pas parfait et qui peut être contesté par l'agriculteur. Si on n'est pas satisfait d'une expertise sur une parcelle de blé, par exemple, on peut demander une contre-expertise, mais dans le cas d'une prairie, on ne peut pas demander de contre-expertise, parce que personne ne sait faire. C'est la raison pour laquelle, depuis le début, aux observations satellitaires, on ajoute des observations de stations de Météo France sur les températures. Ce qui est en cours d'arbitrage actuellement, c'est la mise en place d'un réseau de fermes tests, sur tout le territoire, grâce auquel on pourrait lier les mesures scientifiques sur le terrain et la lecture de l'indice IPP. La question est de savoir si le système des calamités peut prendre en compte un événement du type d'une sécheresse comme on a eu cette année, alors qu'il est prévu dans son fonctionnement que cette prise en compte concerne un événement « exceptionnel ». J'ai l'exemple de trois départements (Cantal, Lot, Haute-Vienne) qui, en 2020, ont vu leur demande de reconnaissance de calamité agricole refusée par le Comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA) au motif que la sécheresse, qui intervenait pour la troisième année consécutive, n'avait plus un caractère exceptionnel… L'impérieuse nécessité de la souveraineté alimentaire nous impose d'avoir les pieds sur terre pour garantir la résilience de nos exploitations dans un monde qui n'est pas idyllique, qui change et pas que du point de vue climatique…*

Propos recueillis par Berty Robert

La première réunion d'information organisée par Groupama en Côte-d'Or aura lieu lundi 7 novembre à 14 heures à la salle des fêtes de Créancey.

PORTES OUVERTES DE LA ST MARTIN
JEUDI 10 NOVEMBRE 8 H - 18 H



Profitez de nos promotions sur le magasin jusqu'au 10 novembre 2022



Fendeuse 18 T SCAR
1,08 m de dégagement. 2 vitesses de descente. Entrainement pompe tracteur, 315 kg. Réf. : 61378
1 668 € HT*



Aspirateur eau & poussière RENSON
2 moteurs de 2 400 W. Cuve de 65 L en acier inoxydable. Réf. : 67614
359 € HT*



Protect Pulvé 10 L
Protection à -20 °C. Réf. : 11456
19,80 € HT*



Visseuse et radio de chantier 18 V MAKITA
Visseuse à chocs DTD171ZJ, coffret MAKPAC 2 et radio de chantier DMR108M. Kit livré sans batterie. Réf. : 67244
389 € HT*



Station météo connectée BRESSER
Écran couleur 8,3". Mesure vitesse du vent, direction du vent, humidité, tempérarture, précipitations, UV et intensité lumineuse. Connexion Wifi, partage de données possibles. Réf. : 67609
199 € HT*

SCAR

SARL WALTER
Route de Varanges, 21110 Rouvres-en-Plaine
03 80 79 17 37

KRONE ALPEGO Vicon AGUIRRE ARLAND Pulvérisation PERROT BY LINDSAY

// JEUNES AGRICULTEURS

21

Bienvenue Amélie

Une nouvelle secrétaire-comptable vient d'arriver dans les locaux de JA21 et JA BFC à Bretenière.

Un nouveau visage à la Maison de l'agriculture : Amélie Castellano remplace Élise Bortin dans le bureau des Jeunes agriculteurs depuis le 17 octobre. Cette jeune femme de 29 ans assure l'accueil, le secrétariat et la comptabilité au sein des structures départementale et régionale JA. Amélie Castellano, originaire de Champagne-sur-Vingeanne, connaît bien l'agriculture de son canton, son conjoint Geoffrey Sauvageot étant exploitant. Cette maman de deux enfants, titulaire d'un BTS comptabilité et ancienne salariée du collège de Mirebeau-sur-Bèze, faisait notamment partie du groupe de 150 bénévoles ayant œuvré dans le cadre de la dernière fête départementale, organisée à Saint-Léger-Triey.

AG



Amélie Castellano, entourée de Chloé Moureau, Marjolaine Perraudin et Lucile Piermé.

// UPVY

Les représentants ont rencontré le préfet

Le mercredi 19 octobre, les représentants des producteurs et des organismes stockeurs de l'Yonne, rassemblés à l'UPVY, ont rencontré Pascal Jan, préfet de l'Yonne, au silo de 110 Bourgogne, à Bonnard.



Le préfet de l'Yonne, Pascal Jan, est allé à la rencontre des membres de l'UPVY le mercredi 19 octobre.

Pour les représentants des producteurs céréaliers et des OS membres de l'UPVY, la rencontre avec le préfet, Pascal Jan, était l'occasion d'exposer les problématiques qui les concernent. À commencer par la dérogation au temps de travail hebdomadaire. « *Aujourd'hui, durant la moisson, le temps de travail passe de 35 h/semaine à 60 h/semaine avec un maximum de 12 heures travaillées par jour. Les organismes stockeurs ont proposé de moduler les horaires à la semaine pendant la période de récolte mais la Direccte BFC n'a pas accepté cette proposition* », explique Jean-Marc Krebs, directeur de 110 Bourgogne.« *Alors que dans la région Grand-Est, par exemple, le temps de travail autorisé durant la moisson est de 66 h/semaine, nous demandons une plus grande flexibilité pendant cette période critique et la possibilité d'obtenir une dérogation similaire. Car durant les moissons, le temps est compté et les conditions météorologiques peuvent très vite altérer la qualité des grains* ».

Autre sujet abordé : les impacts de la guerre en Ukraine sur les énergies (gaz, électricité et GNR). « *Les tensions géopolitiques actuelles engendrent un niveau de prix du gaz très élevé en France et en Europe. Le système européen actuel de fixation du prix de l'électricité est basé sur le coût de revient de l'électricité à partir du gaz* », poursuit Pascal Krebs. « *La négociation au niveau européen en cours est actuellement bloquée par l'Allemagne et dans une moindre mesure les Pays-Bas. Si la situation n'évolue pas, les entreprises seront confrontées en 2023 à une explosion du prix de l'électricité : 550 € à 650 MWH au lieu de 50 € en 2021 et 150 € en 2022. Aussi, malgré le système de l'ARENH, le budget électricité va être multiplié par un facteur allant de 2 à 6. Il est urgent et vital d'accompagner les entreprises dans cette situation très difficile* ».

Aussi, des tensions sur l'approvisionnement en GNR et en fioul, en plus d'une forte augmentation du prix (et des prix non garantis), sont à constater. Les délais de livraison s'allongent (deux semaines minimum) et un rationnement est parfois imposé. En pleine période de semis, les besoins sont importants et conditionnent la réussite des récoltes à venir.« *Nous demandons donc un encadrement des prix des énergies afin de revenir à un niveau supportable par les entreprises : un plafonnement du prix du gaz permettra de limiter le prix de l'électricité. Et nous demandons une priorisation des livraisons de GNR vers les agriculteurs* », lance Damien Renoux, président de l'UPVY.

Vers un abaissement du seuil de stockage des ammonitrates

L'explosion des prix de l'azote et les problématiques de transport ont également abordées (sujet développé lors de l'édition de la semaine prochaine), ainsi que le risque d'un abaissement du seuil de stockage des ammonitrates.

Un projet de texte abaissant le seuil de déclaration de stockage d'ammonitrates à haut dosage (en vrac et en conditionné) à 150 tonnes a été soumis à consultation publique puis reportée dans le contexte actuel.

« *Cette loi pourrait avoir des conséquences considérables en termes logistiques, économiques et des conséquences sur la souveraineté alimentaire du pays* », assure l'UPVY. « *L'abaissement de ce seuil à 150 tonnes d'engrais à base de nitrate d'ammonium conduirait à obliger des exploitations agricoles à relever des installations classées pour la protection de l'environnement et à réaliser des investissements coûteux* ».

Sur le plan logistique, les instances agricoles estiment un risque de fermeture des sites de stockage de proximité de l'ordre de 30 à 50 %. Sur le plan économique, cette évolution conduirait au risque de fermeture d'usines françaises qui produisent des ammonitrates à haut dosage et à augmenter les importations de fertilisants, donc accroître la dépendance de la ferme France et fragiliser la souveraineté alimentaire. L'UPVY demande ainsi une suspension du processus d'adoption du projet d'arrêté et de relancer la concertation.

Christopher Levé

Les réponses du préfet

Lors de cette rencontre, le préfet de l'Yonne, Pascal Jan, a écouté et pris note des problématiques et des demandes listées par l'UPVY. Il a également tenu à apporter quelques éléments de réponse. À commencer par la pénurie de carburant. « *Au niveau national, la FNSEA a fait une demande pour que les agriculteurs soient intégrés dans les personnes prioritaires pour l'accès au carburant, ce qui n'a pas débouché sur une réponse positive. C'est aussi le cas dans l'Yonne. Nous avons choisi de cibler uniquement les personnels du médical et du paramédical. Car aujourd'hui, la situation dans l'Yonne ne nécessite pas cette dérogation. Aussi, le risque est d'ouvrir cette « liste » et de ne plus maîtriser cette notion de prioritaire* ». Le préfet dit cependant avoir cette demande en tête et surveille la situation.

En ce qui concerne le sujet de l'eau, dossier sur lequel travail en continu l'UPVY, Pascal Jan annonce la mise en place d'une conférence pour travailler sur cette thématique, début 2023. « *Au niveau départemental et même au niveau national, on n'a pas de stratégie définie. On subit, on constate, on déplore, mais il n'y a pas de stratégie d'usage, de stockage, de distribution de l'eau sur le long terme. C'est pourquoi en début d'année (février ou mars), on va organiser une conférence où l'eau sera au cœur du sujet de l'Yonne en 2050. L'objectif est d'impulser les choses pour voir comment les acteurs de territoire peuvent se saisir des problématiques du département en ce qui concerne l'eau et assurer la pérennité des activités économiques qui ont besoin de l'eau* ».

Mon assureur est PRO actif !
thélem assurances
Clovis BONNEAU
à DIJON
16 rue de Jouvence
03 80 27 69 69
dijon.jouvence@thelem-assurances.fr
N° Orias : 08 046 424

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// FERMAGES VITICOLES

89 Les bailleurs montent au créneau

Le 29 août dernier, le préfet de l'Yonne a signé un arrêté fixant les cours du vin pour le calcul des fermages viticoles avec une nouvelle méthode de calcul prenant en compte une variable liée au rendement pour le prix de chaque appellation, ce qui ne convient pas aux bailleurs, voyant, pour certains, une baisse allant jusqu'à 20 % de leurs revenus en fonction des appellations. Ainsi, afin de faire annuler cet arrêté, la section des bailleurs de la FDSEA de l'Yonne a formé un recours gracieux auprès du préfet.

C'est une décision qui passe mal auprès des bailleurs viticoles du département. Suite à une année 2021 difficile pour les viticulteurs fermiers avec des pertes de récoltes allant jusqu'à 100 % dans certains secteurs, le préfet de l'Yonne a signé, le 29 août dernier, un arrêté fixant les cours du vin pour le calcul des fermages viticoles avec une nouvelle méthode de calcul prenant en compte une variable liée au rendement pour le prix de chaque appellation.

Jusqu'alors, le calcul des fermages viticoles reposait sur une moyenne triennale de prix des millésimes des années N-2, N-3 et N-4 à laquelle on affectait un coefficient de 0,98 pour tenir compte des pertes en lie et boue non commercialisables. Désormais, le prix de l'hectolitre de vin par appellation est défini par la moyenne triennale des prix par appellation pondérée par un coefficient correspondant à la moyenne triennale des rendements commercialisés, divisé par les rendements définis dans les cahiers des charges de l'appellation. Compte tenu des rendements des dernières récoltes qui sont loin d'atteindre le rendement défini par le cahier des charges de l'appellation et que la pondération par le rendement induit des baisses de prix du vin, il a été convenu d'appliquer un plancher à 50 % du rendement « cahier des charges » en dessous duquel le rendement commercialisé ne pourra descendre.

Afin d'accompagner la profession dans cette transition et pour limiter l'amplitude du niveau de fermage d'une année sur l'autre, la variation du prix de l'hectolitre par rapport à l'année précédente sera limitée à ± 20 % pendant trois ans.

Un recours gracieux a été fait

Pour Hubert Leprêtre, président de la section des bailleurs de la FDSEA de l'Yonne, « *cette décision est incompréhensible. Les bailleurs ne peuvent pas l'accepter* », confie-t-il. « *Sur certaines appellations, comme l'Irancy, il y aura une baisse de fermage à hauteur de 20 %. Ce qui veut dire que le revenu d'un propriétaire bailleur d'une parcelle en appellation Irancy va baisser de 20 %, ce qui est énorme* ».

Il poursuit. « *En agriculture ou en viticulture, on a l'habitude qu'il y ait des variations de plus ou moins 5 %, ce qu'on accepte. Mais 20 %, c'est vraiment excessif. Qui plus est, les impôts locaux ont aussi augmenté de 3,5 %. Cela fait beaucoup d'un coup* ».

Ainsi, les bailleurs de la FDSEA de l'Yonne ont décidé de former un recours gracieux (un recours administratif visant à contester une décision de rejet rendue par l'administration publique, ndlr) auprès du préfet afin de faire annuler cet arrêté et d'en établir un nouveau avec les prix des vins basés sur la moyenne triennale, basé sur l'ancienne méthode de calcul.

Aussi, certains adhérents de la section ont décidé, indépendamment, d'attaquer au tribunal administratif cet arrêté, pour ces mêmes raisons. Ce que soutient la section des bailleurs de la FDSEA de l'Yonne.

Appellations	Prix de l'hectolitre en euros
Chablis Grand Cru	1 634
Chablis 1er Cru	853
Chablis	488
Petit Chablis	389
Bourgogne Blanc	226
Bourgogne Aligoté	229
Saint-Bris	224
Bourgogne Grand Ordinaire Blanc	172
Irancy	418
Bourgogne Rouge et Rosé	306
Bourgogne Passe tout grain	182
Bourgogne Grand Ordinaire Rouge	158
Crémant de Bourgogne	171
Vézelay	299

Les fermages viticoles 2022.

Christopher Levé

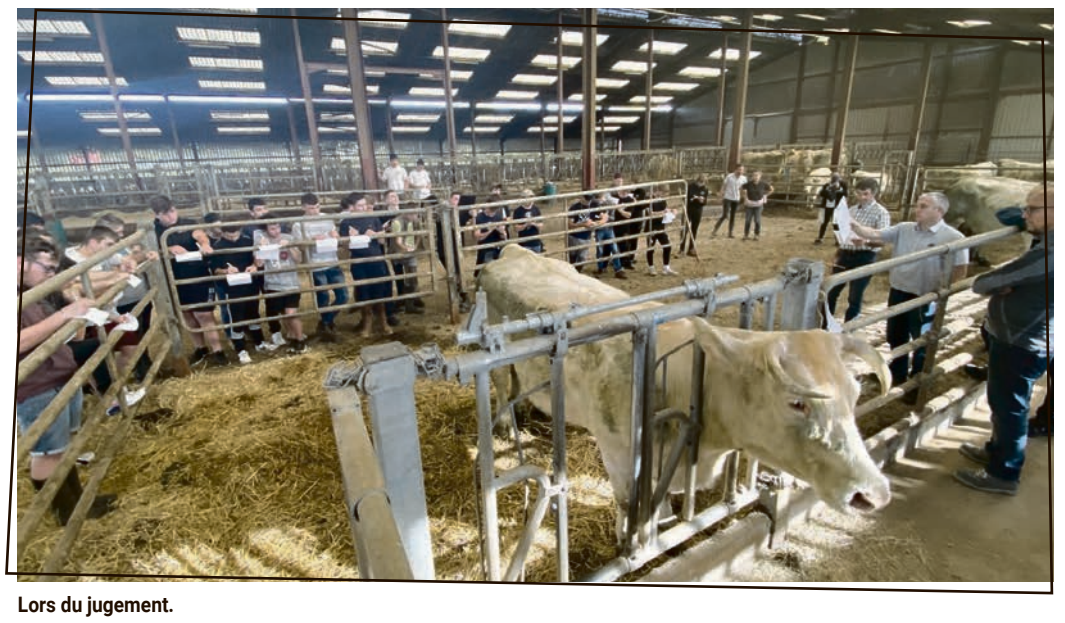
// JUGEMENT DE BÉTAIL

21 Le tiercé gagnant

Un concours de pointage inter-MFR s'est tenu la semaine dernière près de Vitteaux.



Le podium composé par Loïc Carty, Antonin Monge et Antoine Boudier, avec des membres de l'organisation, juges et éleveurs.



Lors du jugement.

Ils étaient 38 à tenter leur chance. Deux classes de Bac pro CGEA de la MFR Auxois sud Morvan de Pouilly-en-Auxois et une classe de CAP métiers de l'agriculture de la MFR de Combeaufontaine en Haute-Saône. Le « *défi* » lancé ce 19 octobre consistait à pointer plusieurs charolaises du Gaec des Granges de Vesvres, en se rapprochant le plus possible de l'évaluation préalablement réalisée par Adrien Ménétrier et Thierry Lechenault, deux éleveurs venant respectivement d'Avosnes et Saint-Thibault. Il y avait plus de 50 000 combinaisons différentes pour composer le podium. Le tiercé gagnant, dans l'ordre, a été le suivant : Loïc Carty (MFR ASM, habitant Cussy-en-Morvan) décroche la première place du classement, suivi d'Antonin Monge (MFR de Combeaufontaine) et d'Antoine Boudier (MFR ASM, Saint-Prix-lès-Arnay).

Semur en novembre

« *Nous organisions ce type d'évènement pour la seconde année* », indique Clotilde Bizouard, monitrice à la maison familiale de Pouilly-en-Auxois, qui poursuit : « *il nous paraît intéressant de montrer les différentes techniques et l'intérêt du pointage à nos jeunes. Savoir déterminer les qualités et les défauts d'un animal permet à un éleveur de faire les bons choix dans son cheptel, notamment en termes de reproduction. Cette demi-journée nous permet aussi de préparer la finale départementale de jugement de bétail en race charolaise qui se déroulera le mois prochain dans le cadre du concours de Semur-en-Auxois* ».

Clotilde Bizouard remercie l'ensemble des sponsors ayant permis de remettre des lots à tous les participants : « *merci également aux deux juges que nous avions invités et qui se sont déplacés, merci aussi à la famille Dupaquier qui nous a accueillis une nouvelle fois dans de très bonnes conditions. Nous travaillons régulièrement avec le Gaec des Granges de Vesvres pour des travaux pratiques : une parcelle de grandes cultures nous est mise à disposition, des thématiques s'intéressant à l'ostéopathie, au prélèvement de semences, à l'alimentation ou encore au bien-être animal ont déjà été abordées ici avec les jeunes de notre établissement* ».

AG

CUMA HYDRAULIQUE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - TRAVAUX de PELLE et FORESTIERS - ÉLAGAGE GRAPPIN COUPEUR


VISITE CONSEIL GRATUITE
06 82 85 70 03
Zone d'activités sur la Nièvre
18350 Nérondes
contact@cumadrainage.com

“AMORTIR LES EFFETS DES ALÉAS CLIMATIQUES, C’EST POSSIBLE.”

NOUVELLE ASSURANCE RÉCOLTE : UNE PROTECTION RENFORCÉE DE VOS CULTURES.



En tant qu’interlocuteur agréé, nous expertisons et indemnisons pour le compte de l’État vos pertes de récoltes en cas d’aléas climatiques [1].

Le saviez-vous ?

Avec la nouvelle assurance récolte Groupama : les contrats sont subventionnés à 70%, et ce dès 20% de franchise [2].

En savoir plus sur groupama-agri.fr.

[1] En cas de risques catastrophiques, intervention de l’interlocuteur agréé pour le compte de l’État.
[2] Choix entre plusieurs niveaux de franchise (20 %, 25 % et 30 %). Ces éléments sont susceptibles d’être modifiés d’ici fin 2022 par les Pouvoirs Publics. Pour les conditions et les limites de garanties, se reporter aux contrats ou voir votre conseiller en agence. Caisse Régionale d’Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le code des assurances. Document et visuel non contractuels Réf. Com SDB/2022 - Création : Studio Groupama N°975428981 Crédit photo : Aurélien Chauvaud - Octobre 2022.

Groupama
la vraie vie s’assure ici

// TRANSMISSION

21

Deux tables rondes pour réussir sa transmission

La Chambre d'agriculture et BioBourgogne ont organisé deux tables rondes sur des thématiques spécifiques à la transmission les 20 septembre et 6 octobre.



Lors du rendez-vous à Essey.

Avec plus d'un agriculteur sur deux ayant plus de 50 ans, la transmission des exploitations est l'un des enjeux majeurs pour le renouvellement des générations agricoles et le maintien de territoires dynamiques. Dans le cadre du Projet alimentaire territorial du Pays beaunois, deux tables rondes réunissant plusieurs experts et témoins se sont déroulées à Essey et à Aubigny-la-Ronce.

Gestion du foncier

À Essey, ce sont les thématiques de la transmission du foncier et de la valeur d'une exploitation qui ont été abordées. Via les interventions de plusieurs experts (Safer, Terres de Lien, syndicat de la propriété privé, syndicat des experts agricoles, CER France BFC) et grâce au témoignage de Jacques Thibault, jeune retraité dans l'Auxois ayant contribué à l'installation d'une jeune agricultrice, la question de la gestion du foncier et des relations avec les propriétaires ont soulevé plusieurs débats.

Liberté et confiance

Comme le précise Jacques Thibault, *« le propriétaire reste libre de conclure le bail avec le repreneur qu'il souhaite »*. Des alternatives existent toutefois pour favoriser ces processus : convention de mise à disposition proposée par la Safer, ou si le propriétaire est vendeur, solutions de portage du foncier avec recherche d'investisseur, proposées par Terres de Lien… Les intervenants s'accordent à dire que *« la confiance entre le cédant et ses propriétaires et l'anticipation restent les maîtres mots de ce temps fort de la transmission »*.

Question de valeur

Autre temps fort qui a animé la table ronde : les débats autour de la valeur d'une exploitation. Des experts de la Chambre d'agriculture ainsi que de CER France BFC ont présenté différentes méthodes d'évaluation, la difficulté étant de faire coïncider les attentes des cédants avec les possibilités de reprise des candidats. Pour Jacques Thibault, les objectifs étaient clairs : *« permettre à son repreneur de vivre correctement de son métier »*. Les experts présents concèdent que *« les valeurs humaines, techniques ou financières d'une exploitation dépendent avant tout des objectifs des futurs cédants »*. Quand ces derniers ne sont clairement pas définis, le processus de transmission peut être perturbé et mis à mal.

Nombreux témoignages

À Aubigny, plusieurs agriculteurs sont venus apporter leur témoignage sur les spécificités et enjeux des transmissions en société : Mathieu Labonde, Stéphane Morel, agriculteurs en recherche d'associé et Philippe Terrand ayant travaillé toute sa carrière en Gaec. Ces interventions étaient complétées par l'expertise éclairante de Danielle Guilbaud, consultante en relations humaines au sein de *« Trans-Formation et Associés »*.

Voir plus loin

Le remplacement ou la recherche d'un associé nécessitent plusieurs questionnements. Danielle Guibault en cite quelques-uns : *« Suis-je prêt à partager les décisions à lui faire une place ? Pourra-t-il apporter ses idées ? Un nouvel associé, c'est un nouveau projet, une opportunité à saisir… Quelles sont mes perspectives ? Comment je vois l'avenir de mon exploitation ? Quelles sont mes aspirations personnelles… »*.

Face aux difficultés que peut ressentir tout nouvel arrivant, l'experte parle de conditions d'accueil favorisant l'intégration ou bien encore du temps nécessaire pour s'approprier l'organisation et le fonctionnement de la ferme. Les témoins ont évoqué leur volonté de prendre le temps de travailler et d'apprendre à connaître leur futur associé. Mathieu Labonde a d'ailleurs souhaité que les candidats viennent accompagnés de leur conjointe pour s'assurer de la volonté du couple à changer de cadre de vie.

Enjeux humains

Des outils existent également pour favoriser cette interconnaissance comme le stage de parrainage Start'Agri ou encore le recours à du salariat. Comme pour tout projet, se donner des échéances est capital afin de ne pas rester « bloqué » dans une situation qui n'aboutit pas et de pouvoir *« envisager un plan B »*. En conclusion, les enjeux d'une transmission en société sont essentiellement humains car, comme le précise l'un des témoins, *« l'association, c'est plus qu'un mariage car on passe plus de temps à travailler qu'à être présent avec notre famille »*.

Ces deux tables rondes se sont révélées riches d'enseignements pour l'ensemble des participants et témoins. En quelques mots pour réussir sa transmission, il est primordial d'anticiper et de définir clairement ses objectifs ! Pour aller plus loin, si vous vous posez des questions sur votre transmission, la Chambre d'agriculture proposera des temps d'accueils individualisés sur l'ensemble du département, pendant la prochaine quinzaine de la transmission, du 15 novembre au 6 décembre. Plus d'infos dans les futures éditions.

Alexis Parent

// SAINT-BENIN-D'AZY

58

Atelier de découpe et de transformation collectif : la première pierre est posée

La pose de la première pierre symbolique de l'atelier de découpe et de transformation collectif de Saint-Benin-d'Azy a eu lieu le 15 octobre.

Prochainement, la zone industrielle des Amognes à Saint-Benin-D'Azy accueillera un atelier de découpe et de transformation dont la première pierre a été posée symboliquement le 15 octobre – puisque la structure de l'édifice est déjà montée. *« Issu d'une réflexion d'environ 4 ans, ce projet devrait être opérationnel d'ici septembre 2023 »* rappelle Christian Perceau, maire de la commune de Montigny-aux-Amognes (et vice président à la Communauté de communes Amognes cœur du Nivernais). *« Le temps nécessaire notamment pour lever des fonds auprès de la Région, du Département mais aussi au niveau du plan Feader (Fonds européen pour le développement rural) »*.

Pour l'historique, le début du projet est né du diagnostic alimentaire de 2018 (insufflé par la mise en place du Plan Alimentaire Territorial) qui mettait à jour certaines difficultés rencontrées par les producteurs, comme *« l'éloignement des ateliers de transformation ou encore la qualité peu satisfaisante de ces derniers »*. Par la suite, un groupe d'agriculteurs a fait émerger le projet d'atelier de transformation et de découpe. Une démarche accompagnée dès ses débuts par la Chambre d'agriculture de la Nièvre et la Communauté de communes.

Un ancrage local

« Si la Communauté de communes Amognes cœur du Nivernais porte l'infrastructure, c'est à la SARL « Au panier des Amognes », nouvellement créée, que seront confiés l'achat du matériel, l'équipement en froid et la gestion globale de l'unité de découpe et de transformation ainsi que le magasin attenant », précise Christian Perceau. Pascaline Loquet, l'une des associés de la SARL – représentant, ce jour-là, Nicolas Fallet, lui aussi associé – rebondit : *« l'atelier de découpe et de transformation est porté par six exploitants, mais tous les producteurs ainsi que les particuliers peuvent faire appel au prestations de l'atelier. Nous proposerons également des salaisons, un bon moyen de se démarquer sur notre territoire, tout en offrant un outil professionnel complet pour les produits carnés comme végétaux. Nous voulons également proposer, dans le magasin, des produits artisanaux et locaux, issus de l'atelier et conçus avec nos recettes»*.

Ainsi, les clients pourront trouver dans le magasin, en plus des produits de l'atelier, d'autres produits issus d'autres producteurs, des produits frais (viande, légumes, fruits, produits laitiers) mais aussi de l'épicerie (pâtes, graines, boissons…).

Rayonner

En outre, les associés de la SARL ont vu l'intérêt de leur atelier pour multiplier les débouchés des utilisateurs, comme le souligne Pascaline Loquet : *«En plus de proposer un outil local, nous avons désiré avoir l'agrément CE, le plus haut niveau d'exigence sanitaire. Ainsi, les produits issus de l'atelier pourront être commercialisés auprès des particuliers, restaurateurs, collectivités, magasins dans toute la France et même dans les pays membre de l'UE. Cet outil facilitera la valeur ajoutée des produits agricoles issus des fermes nivernaises »*. Rendez-vous donc en septembre 2023 pour voir tout cela mis en marche.

Chloé Monget

Le club des six

La SARL *« Au Panier des Amognes »* est composée de: Didier Ramet, Damien de Faverges, Pascaline Loquet, Gaec Fallet, Gaec Maillault et du Gaec Verrières. Mais ils sont prêts à accueillir d'autres acteurs pour cette aventure, à l'image de la Maison Dejorges pour les pâtes fraîches et raviolis *made in Nièvre*.



Le 15 octobre fut également l'occasion pour l'assemblée d'inaugurer : le pôle action sociale (2 Place Paul Doumer) et l'espace Pierre Dupont (Avenue Pierre Petit), toujours à Saint-Benin-d'Azy.



// BIENVENUE À LA FERME

58

L'Earl Néant rejoint le réseau

Dans une optique bien précise, l'Earl Néant, sous la houlette de Fabien Néant, vient d'adhérer au réseau Bienvenue à la ferme. Explications.



C'est en août 2022 que l'Earl Néant a obtenu son agrément Bienvenue à la ferme.



Fabien précise que : *« le meilleur moyen d'attirer les nouveaux clients est de leur faire goûter les produits ».*

Earl Néant

Située sur la commune de la Nocle Maulaix sur 84 ha (herbe naturelle uniquement) avec 50 charolaises inscrites et 15 vaches laitières (Simmental et Prim'Holstein). Le magasin à la ferme est ouvert du lundi au samedi de 11 h à 12 h et de 14 h 30 à 18 h 30, le dimanche de 11 h à 12 h (appeler avant). Retrouvez également les produits à la Boulangerie de Cercy-la-tour, à l'épicerie de Champvert et celle de Tazilly. Les livraisons sont proposées dans un rayon de 15 à 20 kms. Renseignements : 03 86 30 86 74.

Fabien Néant, 38 ans, est installé depuis 2009 sur l'Earl Néant (La Nocle Maulaix). Aujourd'hui, il espère passer à la vitesse supérieure pour la commercialisation de ses produits (fromages, crème, beurre, etc.) en rejoignant le réseau Bienvenue à la ferme.

« L'Earl s'est fait connaître grâce au bouche-à-oreille. C'est la qualité de notre production qui a permis cela, et moi, comme mes prédécesseurs, en sommes ravis », explique-t-il. *« Même si nous avons réussi à surmonter la crise sanitaire, notamment en mettant en place un service de livraison, nous avons vu nos ventes tomber en chute libre au premier trimestre 2022, avec une perte totale d'environ 10 % du chiffre d'affaires. Et, comme d'autres, nous n'avons reçu aucun soutien financier de quelques organismes que ce soit. Je me suis donc rendu à l'évidence qu'il fallait faire quelque chose de nouveau afin de sortir de cette situation ».*

Trouver une solution

Partant de ce constat, il prend une mesure et décide d'opter pour le réseau Bienvenue à la ferme, *« car il apporte un gage de qualité supplémentaire aux clients sur notre production. Il y a une véritable reconnaissance de ce réseau, d'où mon choix. J'ai ciblé ce dernier uniquement sur cela car, pour moi, les autres réseaux ne me parlent pas, et surtout ne mettent pas assez en avant notre travail. Pour le moment, je ne vois pas encore les retombées de cette adhésion car elle est toute neuve (août 2022), mais j'en espère beaucoup. Parmi ces espérances, je peux noter la visibilité accrue, via l'entrée sur le site internet du réseau, auprès des locaux mais aussi des étrangers, afin d'attirer une nouvelle clientèle. Je pense également à faire un événement avec d'autres personnes du réseau, comme un marché à la ferme. En somme, obtenir des outils et des aides pour nous réinventer afin de toujours valoriser notre production ».*

Tous ensemble

Si Fabien attend donc des avancées avec le réseau, il n'en délaisse pas pour autant d'autres projets. *« J'envisage de me lancer dans les marchés, je ne sais pas encore comment ni où, mais c'est une idée que je garde dans un coin de ma tête. Dans tous les cas, je ne veux pas entrer en concurrence avec les autres producteurs de fromages, je dois donc chercher des lieux où la demande est là mais où mes collègues ne sont pas. C'est indispensable de garder de bonnes relations avec eux, car nous sommes un peu tous dans le même bateau : vivre de notre production ».*

Chloé Monget

// HALLOWEEN

89

La citrouille, le légume qui fait peur

Qui dit Halloween dit citrouille. Creusée et sculptée pour accueillir une bougie, la citrouille sert essentiellement de décoration. Sa chaire peut remplir les estomacs, mais attention : toutes ne sont pas comestibles.

Chaque année, au moment d'Halloween, des citrouilles garnissent les devantures des maisons, pour faire peur aux enfants, comme le veut la tradition. Même si on en voit de moins en moins, les maraîchers continuent d'en produire pour l'occasion. C'est le cas d'Aurore Boisset, maraîchère à Fleury-la-Vallée. *« On en fait encore sur l'exploitation même si c'est quelque chose qui attire moins qu'avant, je le vois sur mes ventes »*, confie-t-elle.

Mais avant de finir en lanterne, comment se cultive ce légume ? *« On sème les citrouilles en petits godets, puis on les met dans les châssis. Et, lorsqu'ils ont deux ou trois feuilles, on les plante. Cela se fait en mai. Après, c'est une plante qui se débrouille toute seule, il n'y a pas grand-chose à faire. Sauf s'il fait très sec, il faut l'arroser un peu, sinon on n'a pas besoin de s'en occuper »*, détaille Aurore Boisset.

Bien choisir sa citrouille

Une fois creusées et sculptées, que faire de la chair des citrouilles ? La manger ? Oui, mais attention, *« elles ne sont pas toutes comestibles »*, assure la productrice. Il faut donc bien les choisir en demandant conseil à votre maraîcher.
Si vous préférez être sûr de votre coup, privilégiez les autres courges de saison : butternut, potimarron, bleu de Hongrie, sucrine du Berry…

De quoi composer vos soupes, gratins et poêlées de légumes. Elles peuvent aussi se déguster en frites ou farcies. Mais pour les fans inconditionnels de la citrouille, ces recettes s'appliquent aussi. Alors pour en faire des lanternes ou pour mettre dans l'assiette, allez chercher vos citrouilles à quelques jours d'Halloween.

Christopher Levé



freepik

Au moment d'Halloween, comme le veut la tradition, les citrouilles sont creusées et sculptées pour faire peur aux enfants.

RÉGION

// BIO

Des dynamiques variables

L'édition 2022 de l'Observatoire de l'agriculture biologique en Bourgogne Franche-Comté vient de paraître, alors que la bio se questionne, notamment sur la volonté politique qui devrait sous-tendre son développement. Dans ce contexte, voici quelques éléments marquant de l'année 2021.

Améliorer la communication sur les vertus de l'agriculture biologique et accroître sa présence dans les menus en restauration hors domicile (RHD) en s'appuyant notamment sur la loi Égalim, voici des leviers que Frédéric Jacquelin, coprésident de la Fédération régionale de l'agriculture biologique de Bourgogne Franche-Comté (BFC) souhaite actionner pour soutenir ce domaine agricole. Un objectif annoncé en exergue de l'édition 2022 de l'Observatoire régional de l'agriculture biologique, véritable « photographie » du secteur pour 2021. L'agriculture biologique se pose de nombreuses questions, non pas sur sa légitimité, mais sur le développement d'un marché qui paraît remis en cause par le contexte économique global. L'Observatoire régional témoigne pourtant d'un dynamisme réel pour 2021 : 128 domaines viticoles se sont convertis au bio, 57 exploitations en maraîchage ont été créées, et la filière des Plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) a vu augmenter ses surfaces de 85 %. En BFC a aussi été lancée la plateforme Manger Bio BFC destinée à répondre aux besoins des collectivités qui souhaitent inclure des aliments bios dans leurs menus : plus de 132 tonnes ont été livrées à 75 clients en 2021. Voici quelques données qui donnent un aperçu de l'état des différents segments du bio en BFC :

L'Yonne reste caractérisée par la prédominance des grandes cultures bio, qui concerne 46 % des exploitations icaunaises bios. Longtemps resté le premier département en surfaces bio, ce département a été dépassée en 2021 par la Côte-d'Or (57 084 ha, contre 56 825 dans l'Yonne).

La Côte-d'Or se distingue par la plus grande part de producteurs bio sur son territoire : plus de 20 %.

Dans la Nièvre la polyculture-élevage, l'élevage et les grandes cultures dominent. Ces secteurs ont enregistré en 2021 la majorité des conversions. Avec une hausse de 18,8 %, le département affiche le plus fort dynamisme de la région concernant l'évolution des surfaces bio et en conversion.

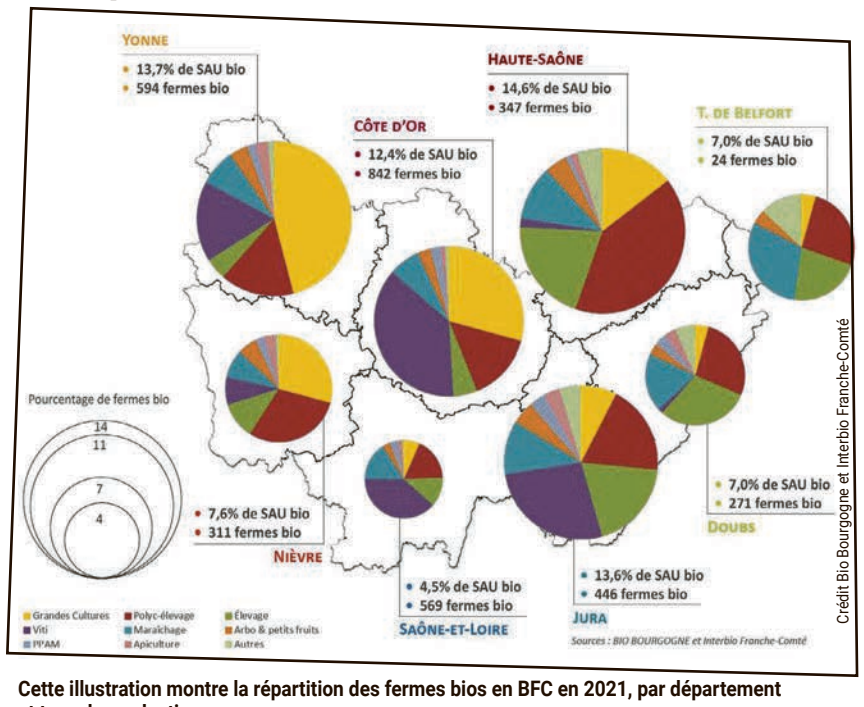
Les conversions régionales en 2021 ont concerné en premier lieu la viticulture devant les grandes cultures et le maraîchage.

En grandes cultures : la dynamique de conversion est restée soutenue avec un rythme d'engagements proche de celui des années précédentes. Un léger ralentissement se fait toutefois sentir (+ 12 % de surfaces AB et conversion, contre + 16 % en 2020). La grande majorité des conversions concerne des exploitations spécialisées en grandes cultures. Certains facteurs laissent déjà présager les signes d'un ralentissement. Des tensions se font sentir sur le marché du blé biologique qui reste la principale culture rémunératrice. La consommation de produits biologiques semble par ailleurs stagner, voire diminuer. À cela s'ajoute l'incertitude pesant sur le contexte économique agricole conventionnel marqué, depuis le début du conflit en Ukraine, par une envolée des prix du blé et d'autres céréales, mais aussi des intrants.

En élevage : La dynamique de conversion a affiché en 2021 un net ralentissement avec 55 nouvelles fermes d'élevage converties ou installées. Les filières bovins lait et bovins allaitants connaissent une assez faible dynamique en lien avec la conjoncture. Les filières caprines, ovines et poules pondeuses continuent leur croissance à un rythme constant depuis plusieurs années avec une part en augmentation de vente directe. Néanmoins, une baisse de consommation d'œufs bio de 9,1 % par rapport à 2020 entraîne un désintérêt pour cette production, en filière longue comme en filière courte.

En maraîchage et légumes de plein champ : le nombre d'installations en légumes bio progresse avec 57 nouvelles fermes. On note aussi des conversions de surfaces importantes qui augmentent significativement le nombre d'hectares alloués aux légumes bio dans la région.

Berty Robert, avec communiqué



Cette illustration montre la répartition des fermes bios en BFC en 2021, par département et type de production.

La bio en BFC

En 2021, la Bourgogne Franche-Comté (BFC) a établi un nouveau record du nombre de producteurs nouvellement engagés en bio (422) que ce soit par le biais de conversions ou d'installations.

- **BFC compte 3 404 fermes bio ou en conversion, soit 12,9 % des exploitations de la région, légèrement en dessous du taux national (13,4 %).**
- **Les surfaces bios atteignent 242 128 ha, dont 55 346 en conversion, en progression de 14,4 % par rapport à 2020.**
- **La viticulture bio est en tête, devant les grandes cultures (22 % des fermes bios) et la polyculture-élevage.**
- **Le département qui présente la plus grosse part de SAU en bio est la Haute-Saône (14,6 %) devant l'Yonne (13,7 %) et le Jura (13,6 %). La Côte-d'Or est à 12,4 % et la Nièvre, à 7,6 %.**

// SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Une délégation malgache en Côte-d'Or et dans l'Yonne

Durant tout le mois d'octobre, trois représentants d'un Cercle régional d'agriculteurs de Madagascar ont sillonné la Côte-d'Or et l'Yonne. Accompagnés par l'Afdi BFC, ils sont en recherche d'exemples destinés à les aider à structurer leur organisation.

Visites de fermes, rencontre avec les responsables d'un syndicat de gestion de l'eau, découverte de l'activité d'insertion professionnelle par le biais du maraîchage… Le mois d'octobre des trois représentants du Cercle régional d'agriculteurs malgaches (Cram) de la région de Fianarantsoa, au sud-est de l'île de Madagascar, aura été bien rempli. Organisé sous l'égide de l'association Afdi Bourgogne Franche-Comté (BFC), ce voyage poursuivait un but précis : permettre à ces représentants du monde agricole malgache de se nourrir d'expériences variées sur le terrain, afin d'aller plus loin dans la structuration de leur organisation. Comme l'expliquait Haja Ranorovao, salariée de l'Afdi chargée de l'appui en gestion économique et financière au niveau de la cellule régionale de Fianaranstoa, devant des membres de l'association réunis le 21 octobre à la Maison de l'Agriculture de Bretenière, près de Dijon, *« le but est de, progressivement, faire évoluer le Cram, qui fédère aujourd'hui 230 producteurs agricoles, vers une forme coopérative »*.

La jeune femme était accompagnée de Rija Rakotomana, responsable administratif et financier du Cram, et de Frédéric Rakotonirina, trésorier du Cram et agriculteur qui exploite une surface de 1,75 hectare sur laquelle il cultive des semences de riz, du riz de consommation, du maraîchage, des herbes aromatiques et des arbres fruitiers. Il élève également quelques zébus, pour leur lait et comme source d'amendement pour ses terres, des porcs qu'il engraisse et des poulets. Au sein du Cram, les semences certifiées qui sont produites sont vendues à l'État malgache.



Appuyer la montée en compétences

Dans ce contexte, et depuis de nombreuses années, Afdi BFC apporte son appui à la montée en compétences des élus du cercle d'agriculteurs. *« Nous sommes dans un partenariat d'agriculteur à agriculteur,* précisait l'un des membres d'Afdi BFC présent le 21 octobre, *pas de financeur à demandeur. Notre action s'inscrit dans la durée et elle est porteuse d'un enrichissement mutuel et permanent »*. Pour Frédéric, le producteur malgache membre de la délégation, l'important est d'améliorer les modes de production dans sa région (la Haute-Matsiatra) où le terrain et montagneux et où les exploitations agricoles occupent en moyenne moins d'un hectare. Son ambition, à court terme, est de pouvoir acquérir une motocyclette qui lui permettrait de se déplacer plus facilement pour aller chercher ce dont il a besoin pour ses cultures et transporter ses produits pour les vendre à la ville. Une ambition qui n'a rien d'anodin dans un pays où le réseau routier est très peu dense. À Madagascar, 80 % de la population active travaille dans l'agriculture.

Berty Robert



Les représentants du Cram malgache ont rencontré des membres d'Afdi BFC le 21 octobre à la Maison de l'Agriculture de Bretenière, près de Dijon.

DU 1ER AU 13 NOVEMBRE, LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL MET LES FILIÈRES LOCALES À L'HONNEUR À LA FOIRE INTERNATIONALE ET GASTRONOMIQUE DE DIJON

Alimen'terr 21
Tous acteurs de notre alimentation en Côte-d'Or

Alimen'terr21, un PATd pour répondre aux enjeux agricoles et environnementaux des territoires

Petite France agricole, la Côte-d'Or est un département vaste aux productions agricoles nombreuses, mais éloignées des bassins de population.

Depuis 2011, le Conseil Départemental mène des actions multi-partenariales avec la Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or pour structurer et développer les filières locales : soutenir la production locale, maintenir l'activité en milieu rural, assurer un approvisionnement de qualité aux Côte-d'Oriens, et faciliter les relations entre fournisseurs et acheteurs de produits locaux.

C'est justement pour rapprocher les producteurs et les consommateurs qu'un Projet Alimentaire Territorial départemental (PATd), baptisé Alimen'terr 21, a vu le jour. Copiloté par le Département et la Chambre d'Agriculture et labellisé officiellement par l'État en 2021, il vise à soutenir la consommation des produits locaux et répondre aux grands enjeux des territoires en matière de politique agricole et environnementale.

Sous la bannière d'Alimen'terr 21 se rattachent notamment la marque "Savoir-faire 100% Côte-d'Or" ainsi que les plateformes Agrilocal et "J'veux du local".

Du 1er au 13 novembre, retrouvez le Conseil Départemental à la Foire Internationale et Gastronomique de Dijon

• La Côte-d'Or à Table
Hall 1, au cœur du Pavillon Côte-d'Or – Du 1er au 13 novembre

Un espace de 130 m² décliné en 3 univers et pensé autour de la marque **"Savoir-faire 100% Côte-d'Or"**.

Nouveau ! Le Bistrot 100% Côte-d'Or "Oui Chef !"
Tenu par le Chef traiteur agréé Cyrille Riandet, cet espace restauration proposera des planches apéritives mixtes accompagnées d'un verre de vin de l'appellation Bourgogne Côte-d'Or.

Nouveau ! La boutique exclusive 100% Côte-d'Or
La boutique officielle proposera chaque jour une sélection variée de produits emblématiques de la Côte-d'Or et issus du travail de plus de 50 producteurs et artisans agréés.

Un programme riche en animations et ateliers
Découvrir la nouvelle route de la truffe avec La Côte-d'Or J'adore, déguster le bien bon bonbon des Anis de Flavigny, fabriquer un porte-clés Gaston avec la serrurerie Begin, assister à l'atelier fibule animé par le MuséoParc Alésia... et bien plus encore.





• 14e édition de la Ferme Côte-d'Or
Entrée avenue des Grands Ducs d'Occident – Du 5 au 8 novembre

Le grand rendez-vous de l'agriculture côte-d'orienne. Le Conseil Départemental et la Chambre d'Agriculture s'associent de nouveau pour réunir les agriculteurs de Côte-d'Or sous un chapiteau de 1 400 m².

Plus de 80 animaux de 40 races différentes
L'endroit idéal pour échanger avec les agriculteurs, fiers de transmettre l'amour de leur métier et de leurs animaux !

Un univers adapté à tous les enfants, avec notamment plus de 40 ateliers ludiques et pédagogiques
Comprendre la synergie entre abeilles et cultures de moutarde, reconnaître les empreintes des animaux de la ferme, se renseigner sur les métiers de la vigne et du vin... et bien plus encore !

Des grands rendez-vous à vivre ensemble :
- Dimanche 6 novembre, de 15 h à 17 h : atelier maquillage "animaux de la ferme"
- Dimanche 6 novembre, de 17 h à 18 h : spectacle de magie par Fabien de Forest
- Lundi 7 novembre de 10 h 30 à 15 h : concours de jugement de bétail
- Mardi 8 novembre à 16 h 30 : grand défilé des animaux de la Ferme

Côte d'Or
LE DÉPARTEMENT



// CLIMAT

// REMONDANS-VAIVRE

25

Une **adaptation** anticipée

Au Gaec de Mauchamps chez Isabelle et Laurent Bitard, l'adaptation au changement climatique s'est avérée une nécessité il y a une quinzaine d'années déjà. Avec un changement de pratiques payant !

« *On vit la sécheresse, on ne la subit pas !* » Laurent Bitard a le sens de la formule. Adaptation ? L'exploitant (375 000 litres de lait transformés en comté à Noirefontaine ; 143 ha de SAU, 65 ha de surface fourragère, constituée d'espèces adaptées au sec) n'a pas trop eu le choix à vrai dire. Surtout quand on est installé au lieudit Mauchamps « *qui veut dire mauvais champs !* », près de Pont-de-Roide (25). Laurent et Isabelle (respectivement installé en 1999 et en 2005) ont précipité leur mode d'exploitation vers les années 2007-08, deux années difficiles. Diminution du cheptel (« avec un chargement de 0,7 UGB/ha pour rester éligible à la Pac »), mise en place de prairies temporaires avec du dactyle, de la luzerne, des mélanges de trèfle (« *J'en mets en place chaque année ; à mes yeux, y'a que cela qui marche !* »), modification de la fertilisation des sols (« *On a bien baissé notre apporte d'azote* »), 18 ha de céréales autoconsommées.… « *On a essayé le maïs mais c'est trop cher et trop compliqué à gérer au regard des aléas. Je préfère l'herbe… Côté eau, nous sommes en cours d'installation d'une réserve de 1 300 m³ et nous récupérons déjà l'eau des toits* » poursuit Laurent.

« Bien dans notre tête »

L'exploitation est globalement auto-suffisante. Ces adaptations ne sont pas sans conséquences économiques. « *La rentabilité est moins bonne, mais on ne peut pas tout avoir. En tout cas, on est bien dans notre tête* » confie Laurent Bitard.
Le Gaec n'en oublie pas pour autant ses collègues du secteur. Isabelle et Laurent ont vendu cet été 30 tonnes de fourrage à un voisin. Car le Gaec pouvait compter sur « un matelas » d'avance d'une année de fourrage !

Ludovic Barbarossa



Laurent Bitard (ici à droite lors de la tournée sécheresse FDSEA/JA du 25 août dernier) a dû faire des choix pour d'adapter au changement climatique. Un pari réussi.

// Argillières

70

250 m³ de réserve d'eau pluviale

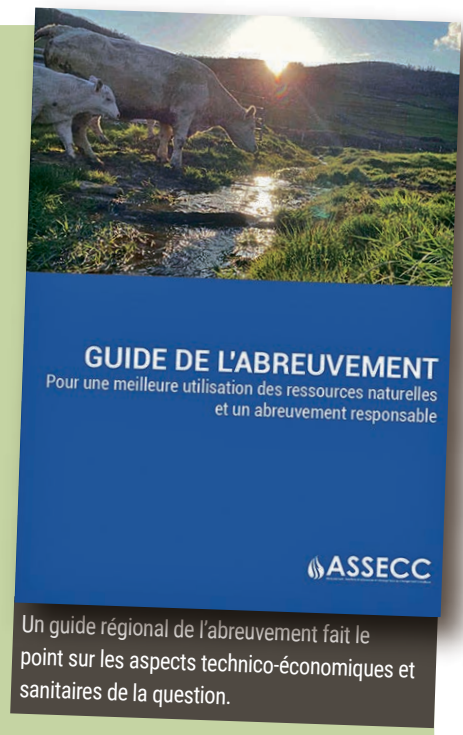
En 2021, l'Earl Buffet a construit une fosse de stockage des eaux des pluies récupérées en toiture du bâtiment d'élevage : cette réserve permet d'abreuver le troupeau allaitant pendant l'été.

L'Earl Buffet est une exploitation de polyculture-élevage de la commune d'Argillières, en Haute-Saône. « *Nous élevons un troupeau de 90 vaches allaitantes,* explique Julien Buffet, le dirigeant. *Avec les années sèches de plus en plus fréquentes, et aussi face à l'augmentation annoncée du prix de l'eau du réseau, nous avons choisi de récupérer les eaux de toiture pour être plus autonomes l'été* ». Une citerne enterrée de 250 m³ a été construite (3 mètres de profondeur par 10 mètres par huit). « *Pour le système de filtration et de pompage, nous avons fait appel à l'entreprise Bague, mais pour le reste, c'est une autoconstruction. Un préfiltre permet d'éviter les plus grosses impuretés, et ensuite c'est un système de sanitation par ultraviolets qui élimine les bactéries* ».

Un mois d'autonomie

Après une année de fonctionnement, l'agriculteur tire un bilan très positif de cet investissement, qui a bénéficié des aides du Conseil départemental et de la Région à hauteur de 40 %. « *Je regrette de ne pas avoir eu plus de place pour faire une fosse plus grande et stocker davantage d'eau, mais j'étais limité par la présence d'un chemin. Cet été les vaches ont consommé 6 à 7 m³ par jour. J'avais une autonomie d'un mois environ. Nous sommes actuellement en travaux, avec la construction d'un nouveau bâtiment, soit 800 m² de toiture supplémentaire qui seront raccordés à la fosse* » .
« *Pour tendre vers l'autonomie, la taille de la toiture est le facteur limitant, d'où l'intérêt de raccorder au maximum toutes les toitures à disposition* », confirme Emmanuel Babin, conseiller bâtiment à la Chambre d'agriculture de Haute-Saône, et co-rédacteur d'un document régional paru récemment sur ce thème : « *le Guide de l'abreuvement pour une meilleure utilisation des ressources naturelles et un abreuvement responsable* » (téléchargeable gratuitement sur le site web de la Chambre régionale d'agriculture.

A. C.



Un guide régional de l'abreuvement fait le point sur les aspects technico-économiques et sanitaires de la question.

39 Feux de forêt : les agriculteurs réquisitionnés

Conséquence de la sécheresse hors norme de cet été, les forêts jurassiennes ont été la proie des flammes. Les agriculteurs ont spontanément prêté main forte aux pompiers, acheminant l'eau au plus près du sinistre et inondant les bas-côtés. En vue de les indemniser, la préfecture a signé après-coup un arrêté de réquisition.

Qui dit sécheresse, dit risque d'incendie accru… Le Jura en a fait la triste expérience cet été avec plus de 1 050 ha brûlés sur trois feux distincts à Cernon, Cornod et Montlainsia, une première pour le département. Au total, entre le 9 et le 14 août, 39 départs de feu ont été recensés. En première ligne, les pompiers bien sûr, venus de plusieurs départements. Dès le début, les soldats du feu ont été épaulés par les agriculteurs venus nombreux avec leur matériel.



Kevin Gros, éleveur à Bellecombe, était chargé du lien entre les pompiers et les agriculteurs lors de l'incendie de Cernon.

Après avoir puisé l'eau dans le lac de Vouglans, les tracteurs l'amenaient jusqu'aux pompiers pour qu'ils remplissent leurs camions-citernes.

Parmi eux, Kevin Gros. *« Nous avons été prévenus par un copain de Cernon qui a lancé un appel pour une tonne à eau équipée d'un canon »* explique l'éleveur à Bellecombe. Installés en Gaec familial, ils ont pu facilement s'organiser : lui et son frère se sont rendus sur les incendies tandis que son père et son oncle s'occupaient de la traite des vaches. Au total, 200 agriculteurs se sont mobilisés sur les trois incendies. *« Heureusement, nous n'étions pas en période de gros travaux comme les foins ou les moissons »* poursuit Kevin, *« nous n'aurions pas eu la même force de frappe ».*

Un renfort nécessaire pour le Sdis

Sur l'incendie de Cernon, une soixantaine de tracteurs a prêté assistance. *« Au début, chacun faisait ce qu'il voulait puis le préfet m'a demandé de faire le lien entre les agris et le poste de commandement du Sdis »* raconte le jeune éleveur. *« Pour être le plus réactif possible, nous avons créé des groupes sur les réseaux sociaux mais les consignes étaient parfois longues à arriver : nous n'avions que deux points d'information par jour ».*

Le renfort des agriculteurs, grâce à leur capacité à transporter l'eau, leurs tonnes pompant plusieurs milliers de litres en quelques minutes, a été primordial. Ils ont aussi été chargés de noyer le bord des chemins et d'arroser les fumerolles lors des reprises de feu. La nuit, la plupart de ceux qui sont restés plusieurs jours comme Kevin, dormaient dans leur tracteur.

Le 7 octobre, une réunion visant à améliorer la coordination entre le Sdis et les différents intervenants, dont les agriculteurs, était organisée en préfecture. Pour les indemniser du temps passé et du matériel utilisé, le préfet du Jura a signé début septembre un arrêté de réquisition. Le montant de la rétribution est basé sur le barème d'entraide 2022, soit 45 € de l'heure pour un tracteur avec chauffeur et 25 €/h pour une tonne à eau. En cas de casse de matériel, si l'assurance privé individuelle de l'exploitant ne prend pas en charge les dommages, une déclaration pourra être faite à la préfecture. FDSEA et JA, qui avaient relayé l'appel aux agriculteurs à la demande de la préfecture, ont envoyé la liste des agriculteurs s'étant mobilisés afin que la DDT leur fasse parvenir un formulaire de demande d'indemnisation. Reste à définir le calendrier de paiement.

S. C.

71 Le sorgho n'a pas dit son dernier mot

L'évolution climatique tend à bouleverser les pratiques culturales et les variétés semées chaque année. La Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire mène différents essais pour accompagner les agriculteurs face notamment aux étés caniculaires. Les réponses apparaissent intéressantes et multiples.

Dans le contexte de sécheresse et de changement climatique, de multiples essais sont conduits par les techniciens de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire du pôle grandes cultures. En premier lieu duquel, un essai sur le sorgho fourrager qui pourtant *« n'a pas une excellente réputation en termes de valeurs alimentaires »,* présente Antoine Villard. Or, cette culture pourrait malgré tout se révéler bien plus intéressante qu'estimée du point de vue nutritionnel et représenter une alternative salvatrice selon les conditions estivales.

Neuf variétés de sorgho sont testées désormais depuis trois ans sur les sites expérimentaux de Fontaines et de Jalogny. Les récoltes de cette troisième année viennent juste d'avoir lieu et l'on ne connaît donc pas encore les différents taux permettant de mesurer la qualité de cette culture, mais cet été *« est typiquement l'année intermédiaire que l'on attendait »* pour parfaire les données sur le sorgho fourrager.

Il y a deux ans, année très sèche *« où rien ne pousse »,* le sorgho n'avait pas fait mieux que le maïs.

L'an passé, *« année de haut potentiel maïs »,* le sorgho, bien qu'en dessous des valeurs du maïs, *« ne s'en est finalement pas si mal sorti »,* même pour les variétés les moins qualitatives.

Enfin, cet été 2022 a permis de tester une campagne avec une sécheresse au cœur de l'été et des averses en fin de cycle. *« Les pluies de fin août début septembre ont permis au sorgho de refaire de la tige »,* a constaté Antoine Villard, quand le maïs a beaucoup moins su tirer profit de cette eau tardive. Les techniciens chambre s'attendent donc à de meilleurs résultats du sorgho face aux performances du maïs. Réponses d'ici quelques semaines.

Plusieurs autres pistes

D'autres itinéraires sont à l'essai en parallèle. Même si certains ne débouchent sur rien car impossible à mettre en place :*« Nous voulions tester des intercultures d'été, mais cette année à nouveau, nous n'avons rien semé du fait de sol trop sec. Une situation finalement très fréquente ! ».* L'idée aurait été là d'essayer différentes variétés de moha, trèfle, sorgho, millet, etc. *« à visée d'enrubannage ».* Ces intercultures devraient représenter une alternative par rapport aux conduites habituelles et dans le même esprit, un autre questionnement concerne cette fois le triticale, *« la céréale dominante en zone allaitante ».* Dans le contexte d'évolution climatique, le pôle grandes cultures veut savoir si finalement *« l'orge d'hiver ne pourrait pas être plus adaptée ».* Semée plus précocement que le triticale, cela pourrait lui permettre *« d'éviter les coups de chaleur »* du début de l'été… Les essais se poursuivent à Jalogny et permettent de comparer les résultats de l'orge avec ceux du sorgho, du blé et du triticale.



Le sorgho fourrager pourrait représenter une alternative intéressante face au maïs lors d'étés à faible pluviométrie.

Enfin, dernier sujet d'étude autour du maïs grain. Avec un été sec comme celui de 2022 et un contexte de tension sur le coût et l'approvisionnement des énergies, les spécialistes grandes cultures vont analyser s'il n'y aurait pas intérêt à opter pour des variétés précoces pour ne pas avoir à sécher le maïs. Une mise en parallèle coût/rentabilité à étudier à la loupe puisque, a contrario, cette année encore Antoine Villard a constaté que les meilleurs rendements ont été obtenus avec les variétés tardives…

Françoise Thomas

// TECHNIQUE

Une solution innovante n'est rien sans relais

Agronov organisait à Dijon la cinquième édition d'Ag Meet'Up, rendez-vous où les entreprises innovantes rencontrent les attentes du monde agricole. L'occasion de mieux comprendre comment se construit le lien entre ces deux mondes.

Depuis 2018 et sa première édition, Ag Meet'Up cultive l'ambition de permettre les rencontres entre des entreprises pas toujours au fait des réalités agricoles, mais porteuses de solutions, et cet univers agricole, confronté à des difficultés face auxquelles il n'a pas, en lui-même, les réponses. Le fait que l'évènement soit organisé par le pôle régional d'innovation en agroécologie Agronov est donc logique. L'organisme favorise la connexion des deux mondes et la cinquième édition d'Ag Meet'Up, organisée dans les locaux de Dijon Métropole le 18 octobre, permettait de mieux comprendre comment se construit ce lien. L'ouverture de l'évènement permettait à trois intervenants d'expliquer comment chacun, à son niveau, travaille afin de tirer le meilleur parti du potentiel des entreprises innovantes en agriculture ou viticulture.

Un outil pour la Chambre d'agriculture

Ainsi, Sophie Hanesse, sous-directrice de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et responsable du service Vigne rappelait, en introduction, la mission fondamentale de l'organisme consulaire : *« être proche des agriculteurs et viticulteurs, en répondant à des problématiques de terrain. L'innovation doit y participer »*. Le « réservoir » que constituent, de ce point de vue, Agronov et les entreprises qu'il fédère, est un outil pour la Chambre. *« Nous étions, par exemple, confrontés à la volonté de producteurs de cassis de désherber mécaniquement leurs parcelles,* expliquait Sophie Hanesse. *Aucune solution technique n'existe aujourd'hui sur ce point. Nous avons donc soumis le problème à Agronov qui nous a mis en relation avec l'entreprise BC Technique, située dans l'Yonne, et qui travaille depuis deux ans sur le thème. La clé, pour nous, c'est d'être clair sur nos attentes, nous devons définir un cahier des charges précis à l'entreprise et ne jamais perdre de vue que notre métier c'est le conseil. L'expérimentation doit être au service de ce conseil… »* D'où l'importance pour une entreprise qui frappe à la porte de la Chambre afin de faire connaître un projet, que ce dernier soit suffisamment abouti. *« Notre rôle, c'est de valoriser une solution, de dire ce qu'on en pense, à partir du moment où elle répond à une problématique agricole ou viticole, tout en respectant une forme d'indépendance et de neutralité par rapport aux solutions qu'on présente. Pour convaincre les agriculteurs et viticulteurs, on doit, nous-même, être convaincus. D'où l'importance d'avoir en face de nous des entreprises qui ont des éléments solides »*. Sans compter que, comme le rappelait Sophie Hanesse, les conseillers de Chambre doivent composer avec un public extrêmement diversifié, où plusieurs visions agricoles cohabitent, faites d'approches classiques ou innovantes.

Des projets matures avant tout

Même volonté de satisfaire des attentes diverses et concrètes pour Christophe Fouilland, responsable des équipes techniques et des appro pour la Coopérative Feder. Ici, on attend en priorité des solutions de services ou de produit pour améliorer le bien-être animal, la santé des animaux et les conditions de travail des adhérents. Mais les moyens de tirer profit au maximum de la pousse de l'herbe font aussi partie des pistes de réflexion. *« Les start-up,* précise Christophe Fouilland, *peuvent trouver des solutions pour des besoins non couverts actuellement et apporter de la plus-value à l'ensemble de la filière. On est prêts à s'investir pour tester ces innovations mais il faut venir nous voir avec un projet suffisamment mature, ne pas nous survendre une innovation mais bien la positionner »*. Enfin, troisième point de vue avec Hervé Martin, de la coopérative Dijon Céréales et du service R & D de l'Alliance BFC : *« nous nous sommes appuyés sur Agronov dans le but de mécaniser la récolte de cornichons, une culture que nous souhaitons relancer en plaine dijonnaise. Pour nous ils ont sélectionné des start-up assez matures. Une seule s'est révélée prête : Touti Terre, en Haute-Savoie, qui a conçu Toutilo, un robot qui aide dans l'ergonomie de travail. Pour l'instant, cette solution ne permet pas de diminuer le nombre de personnes mobilisées, mais elle a un impact positif sur le temps de travail nécessaire. Le matériel peut être utilisé plus largement en maraîchage. Il y a un enjeu de production qui peut concerner pas mal d'hectares en Côte-d'Or »*. Le représentant de l'Alliance BFC résumait assez bien l'esprit dans lequel cette relation s'intègre : *« Nous sommes des incubateurs d'idées »*.



Plus de 120 rendez-vous d'affaires ont jalonné cette édition d'Ag Meet'Up.

Berty Robert

// ÉLEVAGE

Développer l'engraissement régional : pourquoi ? comment ?

Le dernier conseil d'administration d'Interbev BFC aura servi de cadre à un débat autour de la question de l'engraissement de bovins en Bourgogne Franche-Comté.


L'engraissement de bovins en BFC est une option que l'on regarde avec de plus en plus d'attention.

L'engraissement constitue-t-il une orientation pertinente pour la filière bovine en Bourgogne Franche-Comté (BFC) ? La question mérite réflexion alors que les enjeux de l'élevage à viande ont considérablement évolué ces douze derniers mois. Elle était au cœur du dernier conseil d'administration d'Interbev BFC, l'interprofession régionale bétail et viande, organisé le 13 octobre à Pouilly-en-Auxois, en Côte-d'Or. Interbev BFC avait été sollicité par le Conseil régional en mars dernier sur la question, lors du Salon de l'Agriculture. L'objectif était de réfléchir aux moyens de favoriser l'engraissement régional, en ciblant plus particulièrement les jeunes femelles. Existe-t-il en BFC les capacités de développement pour ces pratiques d'engraissement ? Pour en avoir une vision claire, l'interprofession a mis en place un groupe de travail avec la filière, en septembre. Cela a abouti à la création d'une feuille de route. Les opérateurs régionaux semblent prêts à se lancer, mais il leur faut des débouchés, notamment du côté de la restauration collective. Un levier sur lequel le Conseil régional de BFC peut agir, étant en charge des lycées. Dans le cadre du travail de réflexion ainsi mené, Interbev a contacté le Système professionnel d'informations sur l'élevage (Spie) qui traite les données du secteur. En BFC, on trouve, aujourd'hui, déjà un peu d'engraissement mais la filière va devoir se développer.

Atouts, freins et outils

L'interrogation tourne autour des financements nécessaires pour accompagner le développement des ateliers d'engraissement. En attendant, au niveau d'Interbev, on rappelle les atouts et les freins liés à cette activité. Du côté des atouts : un travail moins contraignant pour les éleveurs que de faire naître des veaux, l'intérêt agronomique de la pratique, la prise en compte de l'engraissement dans la nouvelle PAC, en lien avec les protéines, la possibilité d'approvisionnements locaux pour la restauration collective, l'évitement d'une fuite de valeur ajoutée régionale vers d'autres circuits. Mais il existe aussi des freins identifiés : les incertitudes sur l'approvisionnement régulier en fourrages, d'une année sur l'autre, et les variations climatiques. La nécessité de développer l'engraissement régional est pourtant réelle afin d'éviter la fuite des broutards et laitonnes à l'export, et celle des vaches de réformes (allaitantes et laitières) vers les autres régions. L'objectif est aussi de favoriser une bonne rémunération des éleveurs, grâce à la contractualisation et de faire tourner les outils d'abattages locaux en garantissant des approvisionnements réguliers, et enfin de limiter la dynamique de décapitalisation actuellement à l'œuvre. Quoi qu'il en soit, le développement de l'engraissement ne se décrétera pas : il réclamera la mise en place d'outils et de mesures spécifiques (voir encadré).

Berty Robert

Le groupe de travail mis en place par Interbev a listé quelques éléments qui favoriseraient le développement d'un engraissement régional :
- **former les éleveurs à de nouvelles conduites d'élevage avec les OP et les Chambres d'agriculture,**
- **former les cuisiniers pour leur apprendre à travailler cette viande et la carcasse dans sa globalité,**
- **mettre en place des contrats juridiques et techniques,**
- **aider financièrement les installations en s'appuyant sur les OP plutôt que les banques, via des subventions régionales,**
- **inciter le Conseil régional à s'approvisionner auprès de cette filière,**
- **rechercher des financements.**

Assurance & Protection
Épargne & Retraite

abeille
ASSURANCES

DONNER DES AILES
À VOTRE AVENIR



CE NE SONT PAS
LES IMPRÉVUS
QUI VONT DIRIGER
MON EXPLOITATION.

Assurance multirisque agricole

Document non contractuel à caractère publicitaire à jour au 11/10/2022. Crédit photo : Getty Images.
Abeille IARD & Santé : Société anonyme d'Assurances Incendie Accidents et Risques Divers au capital de 245 068 907,88 €. Entreprise régie par le Code des assurances.
Siège social : 13 rue du Moulin Bailly - 92270 Bois-Colombes. 306 522 665 RCS Nanterre.

Vos agents généraux

N°orias : 14006121 – 18001529 – 22002010
L. Grobost &
L. Cirette & N. Provot
77 rue Paul Vaillant Couturier
58000 Nevers

N°orias : 7003047
Séverine
Verger-Nicolle
5 avenue Saint Jean
58800 Corbigny

N°orias : 7009803
J. Carrelet de
Loisy & C. Waelti
21000 Dijon Centre
21320 Pouilly en Auxois

// FILIÈRE

21

Du semis à la baguette, un lien à cultiver

Dans le cadre des Journées techniques des industries céréalières organisées à Dijon, une table ronde se tenait sur la thématique *« Des semences au pain »*. Elle démontrait l'importance du travail en bonne coordination qui doit s'imposer à chacun des maillons de cette chaîne.



Les participants à la table-ronde (de gauche à droite) : Sophie Rousseau (RAGT), Louis Tortochot (boulangerie Du pain pour demain à Dijon), Arnaud Sorin (Foricher Les Moulins), et Jean-François Colomes (coopérative Val de Gascogne).

De la graine que l'on sème à la baguette que l'on vend, la multitude d'acteurs qui entrent en jeu devrait connaître le travail de chacun des maillons qui constituent cette chaîne. Ce n'est pourtant pas toujours le cas. Pour rendre la filière céréalière dédiée à la meunerie et à la boulangerie de plus en plus performante, il faut donc faire en sorte que chacun de ses rouages fonctionne en bonne intelligence avec les autres. C'était tout l'objet d'une table ronde organisée à Dijon le 13 octobre, dans le cadre des Journées techniques des industries céréalières (JTIC). Pour nourrir la discussion, quatre intervenants avaient été conviés pour démontrer le cheminement « De la semence au pain » comme le révélait l'intitulé de la table ronde.

Inscrire de nouvelles variétés réclame du temps

Au début, il y a donc la semence. Un vrai travail de fond et de recherche, comme le soulignait Sophie Rousseau, cheffe de marché régional Centre et Haute-Normandie et cheffe de produit Blé tendre au sein de la société RAGT : *« nous inscrivons chaque année 200 variétés de toutes espèces (blés, maïs, protéagineux) et un quart des baguettes vendues en Europe sont réalisées à partir de variétés de blé RAGT »*. L'entreprise a inscrit plus de 80 variétés de blé tendre depuis 2004. Un véritable travail « de romain » lorsqu'on sait que le délai nécessaire pour une sélection varie entre 10 et 12 ans *« et tout ceci dans un contexte de lourdes contraintes réglementaires »* soulignait Sophie Rousseau. Mais ce travail, il s'avère payant pour le reste de la filière : en vingt ans, les recherches de ce sélectionneur ont permis un gain de 2 points de résistance face à la fusariose ainsi que l'inscription d'une variété tolérante à la Jaunisse nanisante de l'orge (JNO). *« Nous essayons d'être des facilitateurs pour les autres maillons de la filière »*, soulignait Sophie Rousseau. Aujourd'hui, 45 % de la surface céréalière française est réimplantée en semences certifiées.

De quoi préparer le terrain au second étage de la fusée : les agriculteurs et leurs organismes collecteurs et stockeurs. *« En tant qu'OS,* précisait Jean-François Colomes, responsable filière Grandes cultures au sein de la coopérative Val de Gascogne, qui collecte 300 000 tonnes par an, dont 40 % de blé tendre, *nous testons des variétés sur plusieurs critères et, depuis dix ans, nous avons beaucoup investi sur la génétique du blé tendre. En œuvrant sur le vivant, nous devons intégrer le fait que nos activités évoluent en permanence. Nous travaillons avec Arvalis et Actisem et nous sommes parvenus à proposer un panel de qualités qui correspond aux attentes des meuniers »*.

« Cultiver l'art du compromis »

Ces meuniers, c'est Arnaud Sorin, directeur technique de l'entreprise Foricher Les Moulins (qui dispose notamment d'un moulin en Haute-Saône, Les Moulins Dormoy, près de Luxeuil) qui les représentait. L'entreprise met chaque année en œuvre 50 000 tonnes de céréales dont une grande partie en filière CRC. *« Il y a pour nous la nécessité de fournir un produit régulier tout au long de l'année, tout en composant avec une grande variabilité des qualités. Nous produisons trois farines avec des référentiels Label rouge et une farine certifiée AB. La relation au sein de la filière doit être en amélioration permanente et nous devons cultiver l'art du compromis… »*.

L'entreprise accompagne les boulangers par le biais de formations et de conseils. Ultime maillon de la chaîne, ces boulangers sont-ils satisfaits de la matière qu'on leur fournit ? Pour l'artisan dijonnais Louis Tortotchot, fondateur de la boulangerie Du pain pour demain, et client de Foricher, la grande diversité des attentes exprimées par la clientèle conduit à proposer des produits différenciants : *« Je constate une hausse des besoins en blé de force (riche en protéines et destiné à la fabrication de farines panifiables). Le défi, c'est que nous avons des clients de plus en plus exigeants, mais de moins en moins prêts à payer le vrai prix des choses. Ils n'imaginent pas la somme de travail et de compétences qu'il y a derrière une baguette… »*

La table ronde des JTIC en offrait une vision claire.

Berty Robert

// PRODUCTIONS VÉGÉTALES

21

Bon comme du bon pain

Des agriculteurs de Brazey-en-Plaine produisent une farine qu'ils livrent au boulanger du village. Ce dernier en fait une baguette baptisée La Mie des Agris.

Produire du blé c'est bien, mais pourquoi ne pas aller plus loin ? La question s'est posée en début d'année chez les agriculteurs de Brazey-en-Plaine. *« Nous avons une boulangerie dans notre village, qui s'approvisionne en farine à l'extérieur. Il nous est apparu dommage que celle-ci ne vienne pas de chez nous »*, confie Marion Curé, gérante de l'EARL de la Bordure. L'idée de fabriquer une baguette 100 % brazéenne a alors émergé. *« Tout le monde était partant pour ce projet de circuit court : la dizaine d'exploitations du village et aussi Sébastien Renard, le boulanger »*, poursuit Marion Curé. Chaque exploitant a livré 300 kg de blé à l'issue des moissons : *« il y avait plusieurs variétés, du bio et du conventionnel, tout a été mélangé »*. Ensuite, c'est Charles-Henri François, l'un des agriculteurs du village, équipé pour moudre le blé, qui s'est chargée de cette tâche. La farine est ensuite livrée au boulanger qui fait le reste.

« Notre baguette est disponible chaque jour depuis le début du mois » précise Marion Curé. *« La quantité livrée est censée couvrir les besoins de la boulangerie durant une année entière, à raison de 20 baguettes par jour. Dans un peu moins d'un an, nous livrerons à nouveau du blé, puis nous recommencerons la démarche »*.

Les débuts de *La Mie des Agris* sont très prometteurs avec une moyenne de 60 baguettes vendues quotidiennement. Le marché aux plantes organisé au parc Magnin les 15 et 16 octobre a été l'occasion de faire la promotion de ce produit local : *« nous avons eu de très bons retours de la part de celles et ceux qui l'avaient déjà goûtée. Au niveau du prix, nous nous sommes basés sur les tarifs pratiqués par le boulanger pour l'instaurer comme un produit accessible au quotidien, à 1,05 euro l'unité. C'est un projet dans lequel l'enjeu de communication l'emporte sur l'aspect commercial. Il nous paraissait intéressant de renforcer le lien avec les habitants en leur montrant la finalité de notre travail au quotidien »*.

Les agriculteurs participants à l'opération : Vincent Bonnefoy, Clément Fichot, Cyrille Fèvre, Étienne Fèvre, Étienne François, Jean-Michel Fèvre, Frédéric, Cyprien et Matthias Fèvre, David Royer, Florent Balme, Charles-Henri François, Marion Curé.

AG



Le produit est disponible à la boulangerie-pâtisserie Renard située au 4, rue de Dijon.

// CÉRÉALES

En mode sarrasin

Un agriculteur de Baigneux-les-Juifs récoltait son sarrasin la semaine dernière. Rencontre.

C'était sa quatrième récolte d'affilée. Exceptionnellement, ses surfaces avaient presque doublé cette année en passant à 40 ha. Le rendement final, lui, s'élève à 1 t/ha. *« Ce résultat est dans la moyenne de ce que j'ai déjà produit. Les tonnages sont souvent en dents de scie avec le sarrasin, qui varie entre 500 kg et 2 t/ha depuis mes débuts dans cette culture en 2019 »*, commente Didier Robin. Cet agriculteur bio de Baigneux-les-Juifs revient de très loin : *« la récolte se dirigeait vers un rendement de 300 kg/ha à la mi-août. Si la pluie n'était pas revenue à temps, nous aurions moissonné dès cette période. Heureusement, le sarrasin est reparti de l'avant. Cette céréale présente la faculté de refaire un cycle, même quand elle connaît de grosses défaillances »*. Les graines ont aussitôt rejoint la Déshy 21 pour être séchées et stockées. Un transfert dans l'Ain sera ensuite à l'ordre du jour, et plus précisément dans les locaux de Moulin Marion, pour la transformation : *« en tant que premier transformateur et meunier, notre partenaire Moulin Marion valorise le sarrasin principalement en farine. Une partie du volume est également décortiquée et permet la valorisation de la graine dans des mélanges de céréales ou encore des pavés végétariens, avec notre second partenaire, Atelier Sarrasin. Nous semons exclusivement des variétés décortiquables afin de répondre à ces divers besoins »*.

Objectif +100 %

Environ 500 ha sont aujourd'hui cultivés par 38 agriculteurs bios en Côte-d'Or, dans le cadre de l'association *« Sarrasin Bio de Bourgogne »* présidée par Pascal Guérin, exploitant à Billy-lès-Chanceaux. *« Notre objectif est de doubler cette surface pour atteindre la barre des 1 000 ha d'ici 2025. La croissance de la filière est régulière et concertée avec nos partenaires, avec qui nous partageons la gouvernance de la filière »*, précise Didier Robin. La porte n'est donc pas fermée à de nouveaux agriculteurs : *« les producteurs de la filière sont tous adhérents à la Déshy 21, ce qui permet de mutualiser certains investissements spécifiques au sarrasin. Les producteurs exploitent la plupart du temps autour de l'usine de déshydratation de Baigneux pour le côté pratique, mais rien n'empêche d'être basé un peu plus loin dans le département. C'est le cas notamment de plusieurs agriculteurs de la plaine dijonnaise qui travaillent déjà avec nous, d'autres sont même un peu plus au sud. Des solutions de transport peuvent être étudiées. Une autre précision importante : la Déshy 21 propose des parts sociales spécifiques au sarrasin, il n'est pas obligatoire de cultiver de la luzerne pour nous rejoindre »*.

Prix minimum garanti

Le Côte-d'orien liste plusieurs caractéristiques de la culture : *« le sarrasin est une plante qui s'adapte particulièrement bien à nos terres à faibles potentiels, il est peu exigeant en fin de rotation. Les semis doivent être réalisés à partir de la fin avril, nous avons jusqu'au 1er juin, dernier carat, pour semer. Très peu d'interventions sont nécessaires par la suite. En bio, le sarrasin nous permet de garder des sols propres. En ce qui concerne les prix, nous travaillons depuis plusieurs années avec des partenaires pour construire un prix juste, tout en restant acceptable pour les marchés. Nos contrats sont sur des bases équitables, négociés sur trois années glissantes, pour donner de la visibilité aux producteurs. Nous défendons un prix attractif pour le sarrasin qui permet une bonne rémunération et une prise en compte du risque. Cette année, le prix est de 1 050 euros/t, auquel il faut soustraire les charges de la coopérative pour les investissements et les frais de séchages. Malgré des taux d'humidité assez hauts à cette période, il devrait rester au moins 950 euros/t pour le producteur. Notre objectif à moyen terme est d'aller vers un reste de 1 000 euros/t pour pérenniser la culture du sarrasin et notre filière »*.



Didier Robin, dans sa parcelle aujourd'hui fauchée.

AG

// TOURNESOL

Bilan de la campagne 2022

À la vue des conditions stressantes du printemps et de l'été 2022, le tournesol a plutôt bien résisté et a montré une nouvelle fois sa capacité naturelle à s'adapter à des périodes de sécheresse.

Depuis 4 années, le tournesol connaît une forte augmentation des surfaces. Cette augmentation s'est poursuivie en 2022 pour l'ensemble des régions de la zone Nord et Est et représente une croissance d'environ 20 % par rapport à l'année dernière.

Implantation correcte

Les premiers semis ont eu lieu la dernière semaine de mars dans des conditions favorables. Cependant, la météo a totalement changé la première semaine d'avril (gel et des pluies abondantes). À la mi-avril, les semis ont repris dans de bonnes conditions. La remontée des températures a permis de bonnes levées, assez rapides. Les peuplements des parcelles sont globalement bons, sauf quelques situations avec une forte pression oiseaux.
Dans l'ensemble, les préparations de sol ont été correctes et ont permis un bon développement du pivot. Certaines parcelles implantées en semis direct ont pu présenter des enracinements plus limités. Le temps sec qui a suivi a été défavorable aux efficacités des herbicides racinaires. 10 à 15 % des parcelles présentaient un problème important de salissement et ont vu leur rendement pénalisé.

La phase de croissance

Le mois de mai a été particulièrement sec et chaud. Cela a favorisé une colonisation précoce des tournesols par les pucerons. La pression a été forte mais l'impact de cette pression pucerons a cependant été limité malgré les conditions stressantes. La croissance des tournesols a été assez lente.

Floraison et remplissage des graines impactés par le climat

À floraison, les indices foliaires sont loin d'être exubérants. Dans bon nombre de parcelles, les tournesols sont de petite taille. Les bilans hydriques des différentes régions expliquent fortement la forte variabilité des résultats selon les secteurs. Les températures élevées durant l'été ont accéléré la maturité des plantes. La floraison a été dans l'ensemble rapide. Cette année, les PMG sont dans la fourchette basse.

Bon état sanitaire

En termes de maladies, les conditions ont été peu favorables à l'expression des maladies, et l'impact sur le rendement a été négligeable. Les symptômes de maladies sont restés cantonnés sur feuilles (Phomopsis) ou sur tiges (Phoma). Des symptômes de pieds secs étaient également régulièrement observables en sol argilocalcaire.

Une récolte précoce

Le début des récoltes a été extrêmement précoce (mi-août). Les récoltes sont faites dans de bonnes conditions avec des humidités peu élevées.
- Hauts-de-France : les rendements vont de 15 à 41 q/ha, avec une moyenne aux alentours de 25 q/ha pour les sols superficiels et 35 q/ha pour les sols profonds.
- Champagne-Ardenne : la moyenne approchait les 26 q/ha avec une fourchette de 15-25 q/ha pour les argilocalcaire et 30-35 q/ha pour les terres de craie ;
- Lorraine : les rendements sont le plus souvent compris entre 15 et 25 q/ha. Quelques bons rendements (> à 35 q/ha) sont signalés. La moyenne lorraine pourrait avoisiner les 20 – 22 q/ha ;
- Bourgogne-Franche-Comté : les rendements seraient compris entre 10 et 25 q/ha sur les plateaux avec une moyenne d'environ de 22 q/ha. Pour la partie plaine, les rendements sont compris entre 25 et 40 q/ha avec une moyenne à 28 q/ha. Les situations irriguées présentent un rendement amélioré de 5 q/ha pour un tour d'eau.
Côté qualité de la graine et d'après les premiers résultats d'analyses des échantillons d'essais, les teneurs en huile sembleraient basses cette année.

Mathieu Dulot, Terres Inovia

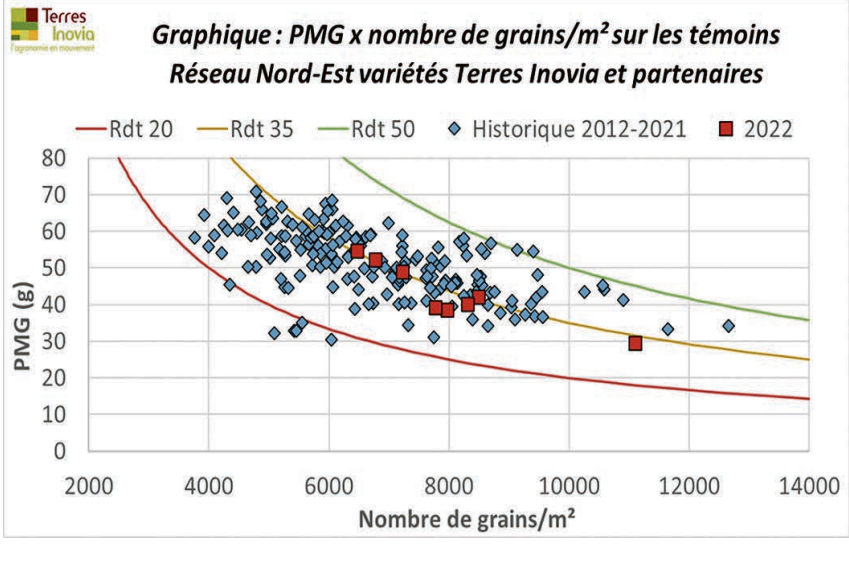


Tournesol implanté en TCS profond 15 cm. (Observatoire implantation tournesol robuste Nord-Est - 2022)



La zone Nord-Est a connu une forte croissance des surfaces de tournesol cette année.

L. Jung/Terres Inovia



// ÉLEVEUR ET ENGAGÉ

58 Échanger pour avancer

Le 9 octobre, Éleveur et engagé organisait une rencontre avec les bouchers du Leclerc de Coulanges-lès-Nevers ; objectif : échanger sur leurs métiers.



Aurélie Prégermain (FDSEA 58

Les bouchers ont pu découvrir le métier d'éleveur notamment via le choix des aliments dédiés aux animaux.



Aurélie Prégermain (FDSEA 58

Un repas convivial a clôturé la visite de l'exploitation de Gaec de la Place.

C'est sur l'exploitation de Nicolas Guenot (Gaec de la Place) à Vaux-d'Amognes que le rendez-vous était fixé dimanche 9 octobre entre le groupe Éleveur et Engagé (accompagné par la FDSEA 58) et les bouchers du Leclerc de Coulanges-lès-Nevers. *« Nous avons désiré faire cette rencontre afin que les bouchers puissent découvrir notre métier, et la passion qui le motive. Ce temps permet aussi de discuter sur les problématiques que nous pouvons rencontrer »* souligne Nicolas Guenot. Pour rappel, 2 à 3 bovins sont achetés par Leclerc de Coulanges toutes les semaines.

Valoriser le local

Côté Leclerc, trois bouchers (Eric Chatenet, Sébastien Hazard, Guillaume Desjardins et Jérôme Nourry – chef boucher), accompagnés par leur directeur, Vincent Reichert, avaient fait le déplacement.

Ce dernier détaille : *« il est indispensable de découvrir d'où proviennent les produits que nous commercialisons, d'autant plus s'il s'agit de sociétés locales. De cette manière, nous pouvons mieux renseigner nos clients »*. Il insiste d'ailleurs : *« proposer des produits locaux à nos clients est complètement logique pour moi. En effet, la Nièvre est une terre où les agriculteurs sont légion, et qui peuvent fournir des aliments de qualité. De ce fait, pourquoi aller chercher ailleurs ce que l'on a ici ? »*. Jérôme Nourry rebondit : *« Cette démarche permet de valoriser les produits français et locaux. En tant que chef boucher, mon but premier, pour toutes les viandes, est de travailler ce qui vient d'à côté »*.

Les liens du cœur

Pour les agriculteurs présents, cet événement était une manière de montrer leur façon de travailler, en toute transparence : *« cette visite d'exploitation et ces discussions conviviales entre les différents acteurs de la démarche Éleveur et Engagé sont incontournables pour lier un relationnel privilégié afin de valoriser et pérenniser cette initiative de commercialisation »*. Jérôme Nourry ajoute : *« Apprendre les divers modèles d'élevages, avec le nombre de jours au pâturage ou encore les aliments avec lesquels sont nourries les bêtes est une manière de pouvoir mieux faire notre métier de boucher car nous savons exactement ce que l'on manipule. Nos deux professions sont intimement liées et se connaître entre professionnels est la base de toute relation commerciale saine. Cette journée fut un plaisir enrichissant ! »*.

Désir de plus

Outre cette rencontre du 9 octobre, d'autres projets sont envisagés par le groupe comme une journée où les bouchers pourraient accueillir à leur tour les éleveurs. Vincent Reichert précise : *« on peut avoir la meilleure viande du monde, mais si le boucher n'est pas compétent, le produit en pâtira forcément. Il est donc normal de dévoiler aux éleveurs les ficelles du métier de boucher. C'est avec des rencontres de ce type que nous pouvons tous avancer dans le bon sens »*. Jérôme Nourry complète : *« c'est un double échange ! »*. Mais, Vincent Reichert n'a pas que cela en tête : *« J'aimerais beaucoup organiser un grand événement dans nos locaux, avec présentation des produits par les producteurs et pourquoi pas quelques animations autour d'animaux – vivants. Cela serait très agréable pour fêter les 40 ans du magasin en septembre 2023 »* avant de conclure : *« Nous devons tous travailler de concert pour ancrer le circuit court comme une évidence, car, que ce soit pour les producteurs, revendeurs ou les clients, nous avons tout à y gagner »*.

Chloé Monget

Zoom

Le groupe a été créé en 2020 dans la Nièvre. Initiative nationale, elle a pour but de valoriser la commercialisation de la viande bovine issue de vaches allaitantes à un juste prix pour les éleveurs ; en somme, pour ne plus vendre à perte. Aujourd'hui, 12 exploitations font partie du groupe nivernais : Gaec Cadiot, Earl Colmont, Earl Dessauny, Jean-Yves Lyons, Gaec de la Place, Gaec du Domaine Ragon, Earl Nolin, Gaec Roube Fayet, Gaec de Clairefontaine, Earl de l'enclos, Arnaud Adam et Valentin Fassier.

// GÉOBIOLOGIE

58 Trouver des solutions

Deux jours de formation sur la géobiologie étaient organisés par la Chambre d'agriculture de la Nièvre, les 6 et 7 octobre, afin d'offrir une nouvelle approche à divers enjeux.

« Il n'y a pas de remède miracle, les causes étant souvent multifactorielles et les leviers à mettre en place sont souvent multiples aussi ! » insiste Edwige Raillard, géobiologue à Era Géobiologie, animant la formation orchestrée par la Chambre d'agriculture de la Nièvre les 6 et 7 octobre derniers, ciblés particulièrement sur les élevages.

Mise au point

Pour rappel, et selon la définition du Petit Robert, la géobiologie est une *« Science qui étudie les rapports entre l'évolution géologique de la Terre et celle des organismes vivants »*. Ces rapports peuvent être, selon Edwige Raillard, influencés par les champs électriques et magnétiques, les failles telluriques, les cavités ou encore les courants d'eau.

Pour l'exemple

Afin que son champ d'action soit plus palpable, elle donne quelques exemples : *« si un bâtiment n'est pas bien relié à la terre, il est possible de voir apparaître des problèmes sanitaires sur les animaux. De même, si l'histoire du lieu est chargée – ancien charnier par exemple – il n'est pas rare d'avoir des changements de comportements sur le cheptel présent sur le site. Les taux de radon peuvent aussi avoir une incidence, dans les lieux confinés, sur la santé des animaux ou des Hommes. Dans tous les cas, avant de mettre en place quoi que ce soit pour remédier à ces phénomènes, il est nécessaire de prendre des mesures sur l'ensemble de la propriété, afin de connaître exactement les éléments perturbateurs. Ensuite seulement nous pouvons agir, dans un souci d'équilibre global »*.

Agir

Parmi les plans d'actions envisageables, elle présente : *« pour les bacs à eau par exemple, il faut les mettre au minimum à 60 cm environ des clôtures électriques, ce qui évitera entre autres, son verdissement, et favorisera sa fréquentation. L'importance des liaisons équipotentielles sur une propriété, afin de rediriger les courants vagabonds. Dans les laiteries et stabulations, les mises à la Terre des structures métalliques, peuvent permettre d'éviter l'apparition de certaines bactéries. Le choix des matériaux est également un point de vigilance, puisque le bois, par exemple, est un excellent conducteur de champs électriques et magnétiques. Au final, le but de mon travail est d'obtenir un lieu le plus neutre possible en ce qui concerne les interférences et d'exposer des points de compréhension pour les exploitants »*.

Prévenir

Au total, une douzaine d'éleveurs avaient fait le déplacement pour les deux jours de formation afin de trouver des solutions alternatives à leurs problématiques.

Edwige Raillard réagit : *« on vient rarement me voir quand tout va bien. Souvent, c'est le dernier recours, alors que le travail peut être fait en amont »*. Ainsi, après la journée théorique sur le site d'Activital à l'étang de Baye, les stagiaires se sont rendus sur l'exploitation de Laura Cosy et Jacques Boussard (La Collancelle) afin de comprendre, en situation, les points abordés par Edwige Raillard. Pour la contacter : erageobiologie@gmail.com ou 06 74 09 65 60.



CA 58

Outre ses solutions autour de la géobiologie, Edwige Raillard propose d'autres prestations comme la communication animale.

Chloé Monget

ÉLEVAGE

// SICAREV

21

Nouvelle équipe, nouvelle dynamique

La section Sicarev Auxois-Morvan enregistre une hausse de 15 % de son activité. Rencontre avec Lucie Poillot et François Chaintron, sa nouvelle présidente et son nouveau directeur.



L'éleveuse de Vandenesse-en-Auxois succède à Éric Allouis, de Senailly.

De nouveaux techniciens et de nouveaux commerciaux, une réorganisation dans le fonctionnement, sans oublier l'appui du groupe Sicarev suite à la fusion avec la Cialyn : tous ces *« ingrédients »* font bonne recette à la coopérative de Pouilly-en-Auxois.

« Notre développement s'élève à +15 % sur 2021, l'augmentation est du même niveau sur les neuf premiers mois de 2022, année à l'issue de laquelle nous devrions collecter et valoriser 15 000 bovins et 4 000 ovins chez 250 producteurs de Côte-d'Or », indique François Chaintron, directeur de la section Sicarev Auxois-Morvan. Le successeur d'Hervé Cadart, en poste depuis deux ans, espère bien continuer sur cette lancée malgré la baisse de la production : *« pour y arriver, nous misons notamment sur les différents contrats que nous avons dans le cadre de la loi Égalim. Et nous le rappelons ici : notre fusion de 2019 a permis de donner un second souffle aux différentes activités : je pense aux débouchés du maigre sur la France et à l'export, aux débouchés dans des filières de qualité avec notamment le Label rouge, sans oublier notre service pour les animaux reproducteurs, ainsi que le développement de notre service technique et celui de notre vente d'agrofournitures »*.

Bienvenue Lucie

Ce constat et ces objectifs sont partagés par Lucie Poillot, nouvelle présidente de la section depuis cet été. L'éleveuse de Vandenesse-en-Auxois rappelle tout d'abord le contexte : *« La Cialyn en Bourgogne était autrefois composée de trois sections : Auxois Morvan (21), Billy-Chevannes (58) et Migennes (89). La Sicarev Coop compte désormais douze sections, dont celle de l'Auxois-Morvan. La nouvelle dynamique impulsée par cette fusion et divers changements est très intéressante, la volonté d'aller de l'avant est bien présente avec des contrats en prix garantis, notamment sur des babys. Des contrats sont également signés avec Lidl et McDonald's avec le développement de nouvelles filières et des prix attractifs pour les producteurs. Il y a tout pour faire. La Sicarev gère aussi et surtout la filière de A à Z grâce aux abattoirs de Tradival, filiale de produits transformés. C'est un autre atout, loin d'être négligeable »*.

AG

Confidences

Lucie Poillot élève 90 charolaises et 40 limousines dans un système naisseur-engraisseur des femelles, avec une partie dédiée à la sélection de reproducteurs. La jeune femme a déjà occupé plusieurs responsabilités professionnelles depuis son installation en 2008 : présidence de son canton JA, déléguée de section à Dijon Céréales et au Herd-Book Charolais, ainsi qu'un poste d'administratrice au Crédit Agricole. Lucie Poillot fait partie du conseil d'administration de la section Sicarev Auxois-Morvan depuis 2019. La présidence lui a donc été confiée, en juin dernier : *« mon père s'est longtemps impliqué au sein de la coopérative, autrefois Cialyn, j'ai décidé de suivre ses pas… Plusieurs administrateurs approchent de l'âge de la retraite : l'idée de l'ancien président et de son conseil était de rajeunir l'équipe. J'ai accepté la proposition d'Éric Allouis en me présentant. Une coopérative donne la parole aux éleveurs pour toute décision ou orientation, elle offre la possibilité de nous exprimer : c'est une chance qu'il ne faut pas mettre de côté… Les éleveurs sont en mesure de dire si des choses nous conviennent ou non dans le fonctionnement de la coop, même à l'échelon supérieur car, en tant que présidente de section, je fais automatiquement partie du conseil d'administration de Sicarev. C'est très important à mes yeux : la base a le pouvoir de décision, nous travaillons ainsi en confiance. Il y a une très belle dynamique à entretenir et à développer, malgré l'inquiétante baisse de la production. Les nouveaux administrateurs sont les bienvenus »*.

// FORMATION

58

Bilan carbone et adaptation au changement climatique

Les 14 et 18 novembre, la Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation dédiée aux bilans carbone et aux pratiques d'adaptation au changement climatique.



La formation aura lieu au Legta de Château-Chinon.

« En réalisant un bilan carbone, notre but est d'évaluer les tonnes de carbone émises et stockées sur chaque exploitation afin de leur proposer de mettre en place des pratiques permettant d'améliorer leur empreinte carbone et pourquoi pas valoriser cette amélioration sous la forme de crédits carbone » souligne Benoît Giroud, conseiller changement climatique à la Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA58), qui animera une partie de la formation dédiée au carbone les 14 et 18 novembre (après-midi) au Legta de Château-Chinon.

En détail

Outre Benoît Giroud, d'autres intervenants de la CA 58 sont conviés pour animer cette formation : Thierry Ferrand, pédologue ; Étienne Bourgy, chargé de mission énergie, Charles Duvignaud, conseiller spécialisé élevage et fourrages.

Avec eux, les stagiaires aborderont différents sujets : projections climatiques et adaptation des systèmes, calcul du bilan carbone, analyse des résultats, conditions d'accès à la vente de crédits carbone, utilité du carbone dans le sol, valorisation des haies et du bocage forestier comme puits de carbone, implantation et préservation des prairies pour sécuriser ses stocks de fourrages face aux aléas climatiques, etc. Inscription : centre.formation@nievre.chambagri.fr ou 03 86 93 40 37.

À ne pas manquer

Cette formation est en lien direct avec l'ouverture le 14 septembre du 3e appel à projet de France Carbon Agri Associés. Ce nouvel appel à projet a pour objectif de soutenir financièrement des exploitations agricoles ayant comme ambition de réduire des émissions de GES et/ou l'augmentation du stockage de carbone sur leurs ateliers d'élevage de ruminants et/ou de grandes cultures. Les éleveurs qui souhaitent réaliser leur diagnostic carbone pour ensuite s'orienter dans la vente de crédits carbone ont jusqu'au 15 novembre pour solliciter la Chambre d'agriculture. Pour toutes demandes d'informations, n'hésitez pas à contacter Benoît Giroud au 06 76 09 01 38.

Chloé Monget et Benoît Giroud (CA 58)



DIVERSIFICATION

// CONCOURS FROMAGER DE NEVERS

Un bon moyen d'évoluer

58

Le 8 octobre, la Chambre d'agriculture de la Nièvre organisait la 22e édition de son concours fromager à l'Agropole du Marault (Magny-Cours).



Christian Étienne, conseiller filière lait et transformation fromagère, supervisait les dégustations pour venir répondre aux questions des jurés.

Ils étaient 57 producteurs à participer à la 22e édition du concours fromager orchestré par la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Au total, les jurés devaient départager les fromages dans 24 catégories dont les fromages lactiques, les pâtes pressées de vache, les pâtes molles de brebis ou encore de chèvre mais aussi les AOP (Mâconnais, Charolais, Chavignol, etc.).

Résumé

« Avoir près de 180 fromages, issus de 60 productions des quatre coins de la Région, rassemblés au même endroit est une rareté. Ce concours est là pour mettre en avant le savoir-faire de chacun des producteurs, leurs engagements et leurs compétences. Les 48 jurés sont également là pour offrir un jugement indiscutable, avec des arguments construits autour de notes sur l'aspect, la texture et la flaveur. Outre l'établissement du classement, ils sont aussi là pour détailler au maximum les points à revoir dans la production afin que les producteurs puissent améliorer leurs pratiques » souligne Christian Étienne, conseiller filière lait et transformation fromagère auprès de la Chambre d'agriculture de la Nièvre et organisateur du concours.

Toujours s'améliorer

Ces rapports, envoyés après le concours, aux producteurs sont donc une aide pour eux, comme l'assure Amandine Vadrot, associée à Cyril et Annick Vadrot pour le Gaec de la Baravelle (situé à les Échameaux à Azy-le-Vif dans la Nièvre), qui participait pour la 3e édition : *« Les médailles font très plaisir même si nous ne participons pas que pour cela. En effet, nous sommes en lice également pour avoir un retour du jury composé de professionnels. Leurs commentaires nous permettent de nous situer par rapport aux autres productions, mais aussi de cibler les défauts de nos fromages afin de les corriger ; cela est très utile pour nous afin d'évoluer dans le bon sens »*. Même si certains repartent sans médaille, qu'ils se rassurent un peu avec les mots de Christian Étienne : *« quand on aime le fromage, on aime tous les fromages. Mais lors d'un concours, nous sommes obligés de choisir »*.

Chloé Monget



Près de 180 fromages étaient en lice pour la 22e édition du Concours fromager organisé par la Chambre d'agriculture de la Nièvre.



Sarl La Guyotte

Le fromage du concours

Le prix du meilleur fromage du concours sélectionné parmi les médailles d'or de cette année est décerné à la Tomiquette, pâte pressée de chèvre, de la Sarl La Guyotte (71). Pour Delphine Cuvillier, associée avec Joseph Sachetat : *« C'est une belle récompense pour notre entreprise mais aussi pour mettre en avant le travail des fromagères et de la chèvrerie. Nous avons déjà reçu plusieurs médailles pour ce fromage, mais c'est toujours avec un plaisir immense que nous les accueillons. De plus, je pense que le concours est un bel atout pour communiquer et faire connaître nos savoir-faire locaux »*.

Palmarès complet :

FROMAGE DU CONCOURS : Sarl La Guyotte Ferme Bressane (71).
PRIX SPÉCIAL DU JURY : Chèvrerie de Val Mont (21).

• VÉZELAY (CAT. 1) :
Argent : Gaec Desmoutiers Breton (89) et Earl Les Montants (89).
Bronze : Ferme d'Ulteria (89).
• FROMAGE LACTIQUE FRAIS (CAT.2) :
Argent : Gaec Lapray et fils (71).
Bronze : Cottey Élise (71), Gaec Chèvrerie des Filletières (71), Earl Chèvrerie des Buissons (71).
• FROMAGE LACTIQUE MI-SEC (CAT. 3) :
Or : Gaec de la Baravelle (58), Gaec Ferme du Colombier (58), Earl Chevrette et Grenouillette, Earl des Petits Chevrots (71), Cottey Élise (71), Gaec Rizet et Fils (71).
Argent : Chèvrerie de Cheugny (58), Chèvrerie des Vifs (71), Chèvrerie de Sophie (71), Gaec des Roies (71), Gaec de la Cruzille (71), Gaec des Biens Vivants (71), La Ferme d'Ulteria (89), Gaec Dubrion (71), Missa Capri (89).
• FROMAGE LACTIQUE AFFINÉ (CAT. 4) :
Or : Le p'tit chèvre de Bernouil (89), Gaec des Roies (71), Gaec de la Cruzille (71), Gaec Chèvrerie des Filletières (71), Gaec Rizet et Fils (71), Gaec des Biens Vivants (71), Bouillot Jean-François (71).
Argent : Chèvrerie des Vifs (71), SCEA de la Boisette (71).
Bronze : Loreau Romain (58), La Chèvrerie de Sophie (71), La Ferme d'Ulteria (89), La Chèvrerie de Blancey (21), Gaec Lapray et fils (71).
• FROMAGES DE CHÈVRE CENDRÉS (CAT.5) :
Argent : Gaec de la Baravelle (58), Les Petits Canailloux (58), Missa Capri (89), Chèvrerie des Poncetys (71), Gaec Chèvrerie des Filletières (71), Sarl La Guyotte Ferme Bressane (71).
Bronze : Bouillot Jean-François (71), Earl de Malvaux (58), Cottey Élise (71), Gaec de la Cruzille (71), Earl les Montants (89).
• PÂTE PRESSÉE DE CHÈVRE (CAT.6) :
Or : Sarl La Guyotte Ferme Bressane (71), Earl Chèvrerie de Val Mont (71),
Argent : Scea Élevage de Crètes (89).
Bronze : Chèvrerie de Blancey (21).
• PÂTE MOLLE DE CHÈVRE (CAT.7) :
Argent : Chèvrerie de Blancey (21).
• NIVERNAIS (CAT. 8) :
Or : Earl du Bon Accueil (58).
Argent : Gaec du Creuset (58).
Bronze : Scea de Neuftables (58).
• LACTIQUE DE VACHE À CROÛTE LAVÉE (CAT.9) : pas de médaille.
• LACTIQUE FRAIS SALÉ MOINS DE 3 JOURS (CAT. 10) :
Bronze : Earl du Bon Accueil (58), Gaec Boutaut (89).
• LACTIQUE MI-SEC (CAT.11) :
Or : Ferme de la Pierre qui Vire (89), Gaec Boutaut (89).
Argent : Gaec de Champbeauble (89).
• LACTIQUE AFFINÉ (CAT. 12) :
Argent : Earl du Bon Accueil (58), Gaec de Neuftable (58).
• PÂTE PRESSÉE DE VACHE (CAT. 13) :
Or : Earl du Bon Accueil (58), Ferme de la Pierre qui Vire (89).
Argent : Ferme des Muses (71).
Bronze : La Chèvrerie de Blancey (21).
• PÂTE MOLLE DE VACHE (CAT. 14) :
Or : Ferme des Muses (71).
• PÂTE MOLLE DE VACHE À CROÛTE LAVÉE (CAT. 15) : pas de médaille.
• PÂTE PRESSÉE NON CUITE AFFINÉE (CAT.16) :
Argent : Gaec du Creuzet (58).
• LACTIQUE DE BREBIS (CAT. 17) :
Bronze : La Bergerie de la Source (89).
• PÂTE MOLLE DE BREBIS (CAT. 18) :
Or : La Bergerie de Santagny (71).
• CABRACHE (CAT.19) :
Or : Trimoulinard Pauline (89).
Argent : Earl Ferme des Montigots (71).
• AOP CHAVIGNOL (CAT. 101) : pas de médaille.
• AOP CHAROLAIS :
Or : La Racotière (71).
Argent : Bouillot Jean-François (71), Gaec Chèvrerie des Filletières (71).
Bronze : Chèvrerie des Vifs (71).
• AOP MACONAIS (CAT.103) : pas de médaille.
• SOUMAINTRAIN (CAT. 201) :
Bronze : Gaec Leclere (89).
• CHAOURCE (CAT. 202) :
Or : Gaec Leclere (89).

// MARCHÉ

Vins de Bourgogne et nouveaux consommateurs

Le pôle Marché et Développement du BIVB a présenté à Dijon les résultats d'une étude sur l'évolution des attentes des consommateurs. Ce qui se dessine, c'est une clientèle plus attachée à certaines valeurs telles que l'environnement, plutôt qu'au terroir…

Beaucoup d'étudiants étaient présents, le 12 octobre à l'Institut universitaire de la vigne et du vin (IUVV), à Dijon, pour découvrir une étude commandée par le Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB), sur l'évolution des attentes des consommateurs.

La présence de ces jeunes était symbolique pour Manoel Bouchet, président du pôle Marché et Développement du BIVB : *« vous êtes les ambassadeurs des vins de Bourgogne face à ces nouvelles attentes »* reconnaissait-il.

De fait, la Bourgogne viticole va devoir s'appuyer sur ces nouvelles générations, pour appréhender les manières dont ses vins seront achetés et consommés dans les années qui viennent et pour disposer de relais aptes à les promouvoir, dans un univers où le prestige d'un nom et le poids de l'Histoire ne suffiront plus.

Changer de *« logiciel »*

Selon Manoel Bouchet, les acteurs de la viticulture bourguignonne vont devoir changer leur « logiciel » d'appréhension des marchés : *« Aujourd'hui, on est plus dans une approche de rendement de marchés, que dans celle de rendements viticoles. ça change tout en termes d'investissements ! On est à la limite du système productiviste, d'autant plus que la Bourgogne vise la neutralité carbone en 2035. Il nous faut comprendre les évolutions de marché pour bâtir des transitions »*. Dans un tel contexte, cinq points émergent de l'étude présentée le 12 octobre, menée avec le cabinet Kantar sur trois marchés : France, États-Unis et Royaume-Uni et qui a porté sur l'évolution des attentes des consommateurs de vin de Bourgogne de demain (la génération milléniale âgée entre 23 et 45 ans).

Point 1 : les vins de Bourgogne disposent d'un capital d'intérêt auprès de ces jeunes mais il reste fragile… Le vin est déclaré comme la boisson alcoolisée la plus consommée au cours des 6 derniers mois (pour 86 % des Français, 73 % des Britanniques et 50 % des Américains). Cette génération consomme sans réellement connaître le vin mais les « millénials » ont envie d'apprendre, de connaître.

Point 2 : le langage viticole très technique intimide cette génération, ce qui les incite à transférer leur confiance des experts traditionnels (les sommeliers) vers ceux qui leur ressemblent et qui les touchent (influenceurs…) La notion de terroir ne parle pas du tout aux Britanniques et aux Américains. Pour la notion de climat, propre à la Bourgogne, c'est encore pire. Même les Français ne la comprennent pas. Il y a une incompréhension face au langage lié au vin, qui est perçu comme représentatif d'un univers prétentieux et pas moderne.

Point 3 : Le monde viticole doit faire la démarche d'aller vers ces nouvelles générations. 77 % des Français trouvent compliqué de choisir un vin sur le net, 65 % en supermarché. 61 % des personnes interrogées ont peur de goûter le vin au restaurant. C'est, à leurs yeux, une responsabilité écrasante. Il y a un besoin de prescription et de conseil, mais pas de la part des mêmes prescripteurs qu'avant, dans lesquels ils n'ont plus confiance. En termes d'image de marque, la Bourgogne est connue mais ne génère pas autant d'actes d'achat que les Côtes-du-Rhône ou le Saint-Émilion. Au Royaume-Uni, la première boisson alcoolisée connue et la plus consommée est le Prosecco d'Italie. Aux États-Unis, ce sont les vins de la Napa Valley qui occupent ce rang, notamment auprès des plus jeunes. On constate une forme de cassure dans la transmission générationnelle sur le vin qu'on a pu connaître par le passé. Il faut aussi prendre en compte le poids d'une certaine tendance hygiéniste des nouvelles générations, qui ne favorise pas cette consommation. Avec ces générations montantes, on sent bien qu'on est en train de passer d'une économie du label à une économie du résultat (sur des questions liées à la responsabilité environnementale, aux vins « sains », à la compensation carbone…)

Point 4 : Ce public manque de confiance, voire d'intérêt, pour les certifications ou les discours institutionnels entourant le vin. Il attache de l'importance aux vins bio mais cette dimension ne suffit pas, il faut l'associer à d'autres promesses : du local, du sain. Les vins bios occupent la 6e position aux États-Unis, la 11e au Royaume-Uni et la 12e place en France. Ce marché s'est rétracté de 18 % pour les bourgognes sur les huit premiers mois de 2022.

Point 5 : Cette génération délègue la responsabilité environnementale aux marques et aux professionnels. C'est une tendance qui existe et qui accélère. Pour les millénials, une marque est un ensemble de promesses, ils attendent que les marques respectent leurs engagements et en apportent la preuve. *« Il faut prendre cela en compte,* soulignait Manoel Bouchet, *car si on ne fait rien, nous perdrons des parts de marché. Cela nécessitera de faire évoluer le contenu de notre communication, mais dans un tel contexte, la diversité de la Bourgogne, son grand nombre de petits producteurs, sont des arguments qui peuvent fonctionner auprès de cette clientèle ».*

Berty Robert

> Plusieurs voyants sont allumés et alertent les vins de Bourgogne : le Japon, marché important pour les bourgognes, va perdre entre 30 et 35 % de sa population, vieillissante. Ce marché transmet-il le goût du bourgogne aux plus jeunes ? En France, entre 2000 et 2020 la consommation de vin a baissé de 34 % alors que celle de bière augmentait. Des dizaines de mètres linéaires ont été perdus par les vins dans les rayons de la grande distribution. Plus préoccupant : seuls 20 % des moins de 30 ans imaginent boire du vin à l'avenir…

RÉFORME DE L'ASSURANCE RÉCOLTES AU 1ER JANVIER 2023



Groupama, leader du monde agricole et viticole vous convie à ses réunions d'information afin de vous éclairer sur la réforme qui entre en vigueur **le 1er janvier 2023.**

Groupama, assureur de proximité, vous invite à aborder les thèmes suivants :

- **La disparition du régime des « calamités agricoles » au profit du nouveau Fonds de Solidarité Nationale (FSN) qui impacte toutes les filières, notamment les éleveurs.**
- **L'intérêt de souscrire une assurance multirisque climatique subventionnée à 70 % pour mieux protéger votre exploitation.**
- **Le rôle de l'Interlocuteur Agréé pour gérer vos sinistres climatiques avec les Pouvoirs Publics.**

DES RÉUNIONS DÉDIÉES À L'ENSEMBLE DU MONDE AGRICOLE

le 07/11/2022 à 14 h : salle des fêtes de Créancey, rue des Petites Montées à **Créancey** ■ **le 09/11/2022 à 9 h 45 : salle de la Barotte,** route de Langres à **Chatillon-sur-Seine**

le 09/11/2022 à 14 h : Muséo Parc Alésia, route des 3 Ormeaux à **Alise-Sainte-Reine** ■ **le 14/11/2022 à 9 h 45 : salle CAVB 132,** route de Dijon à **Beaune**

le 14/11/2022 à 14 h 00 : salle des fêtes, Place de la Mairie à **Trouhans** ■ **le 15/11/2022 à 9 h 45 : salle des fêtes,** 9 route de Lux à **Til-Châtel**

Les échanges seront suivis d'un moment de convivialité.

Flashez ce code pour découvrir le nouveau dispositif d'indemnisation en cas de pertes dûes à un aléa climatique et le rôle essentiel de l'interlocuteur unique.

groupama-agri.fr

Groupama la vraie vie s'assure ici

Groupama Grand Est - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg - Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 - Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 13 003 066 (www.orias.fr). Crédit photo : © Shutterstock - 10/2022

MACHINISME

Les critères de choix d'un plateau fourrager

Longueur, charge utile, type d'échelles, trains roulants, freinage… les caractéristiques d'un plateau sont à analyser de près au moment de choisir le modèle le mieux adapté aux besoins de son exploitation.



Joskin

Le plateau 3 essieux traîné à tourelle est le plus répandu. Les échelles de ce modèle facilitent le chargement de balles rondes sur leur arrondi.



Rolland

Le plateau traîné à sellette combine excellente maniabilité et report de charge sur le tracteur.



D. Laisney

Le Sécuriballe proposé par plusieurs constructeurs vient maintenir le chargement par le haut avec des pics.

Du fait de sa simplicité, le plateau fourrager est souvent relégué au second plan dans les stratégies d'investissement. Ce matériel de transport joue pourtant un rôle stratégique au moment de la récolte en acheminant les balles rondes ou carrées avec efficacité. Au moment de s'équiper ou de renouveler un appareil vieillissant, il convient de bien cerner ses besoins avant de se lancer dans l'analyse de l'offre des différents constructeurs de plateaux. Il est ainsi nécessaire d'estimer les distances que parcourra l'engin et quelles sont les contraintes liées à l'environnement : relief, accessibilité des parcelles… Quel est le nombre de balles, leur poids et leur dimension, que l'on souhaite transporter ? Une fois le cahier des charges établi, vient l'étape de la sélection des critères techniques.

Tourelle, sellette ou semi-porté

Les plateaux sont tout d'abord classés en deux grandes catégories : traîné à tourelle ou semi-porté. La première représente la très grande majorité des ventes. Leur rond d'avant-train sur l'essieu avant leur offre une bonne maniabilité et les rend facile à dételer au champ. En revanche, il complique les manœuvres en marche arrière et n'offre aucun report de charge sur le tracteur. En régions à fort relief où la motricité du tracteur est essentielle, mais aussi pour ceux qui ne veulent pas perdre de temps à manœuvrer, les modèles semi-portés sont une bonne alternative, à condition de ne pas avoir de virages trop serrés pour accéder aux parcelles. Il faudra parfois faire des concessions sur la longueur du plateau. Le dételage au champ sur la béquille impose également de la vigilance, cette dernière pouvant s'enfoncer lorsque le véhicule est chargé. Troisième catégorie plus marginale proposée par certains constructeurs, le plateau traîné à sellette, appelé aussi dolly, offre à la fois une bonne maniabilité en marche avant et un report de charge sur le tracteur. Cette conception favorise également la stabilité au freinage. En revanche, elle impose un surcoût dissuasif, ne facilite pas le dételage et peut être contraignante pour les manœuvres en dévers en limitant le débattement de l'essieu avant.

Faire le tri dans les capacités

Le catalogue des constructeurs multiplie les modèles mixant différentes longueurs et charges utiles. À longueur de plateau identique, le poids total en charge (PTC) peut fortement différer d'un modèle à l'autre en fonction du dimensionnement du châssis et des trains roulants. Les engins à tourelle à deux essieux couvrent des longueurs de 7 à 10 mètres, pour un PTC limité au maximum à 19 tonnes. Chez un même constructeur, un modèle de 9 mètres peut par exemple est disponible en quatre versions de PTC : 10, 13, 16 et 19 tonnes. En passant aux plateaux traînes à trois essieux, les longueurs varient de 9 à 12 mètres, valeur maximale autorisée par la législation. Les PTC s'échelonnent, selon les gammes, de 20 à 26 tonnes. À noter qu'il existe des plateaux intégrant un essieu tandem sur l'avant. Ces appareils offrent davantage de sécurité, mais conservent un PTC de 26 tonnes.

Plus limitée, l'offre en modèles semi-portés s'est toutefois élargie avec, chez certains constructeurs, des modèles de 12 mètres à essieu tridem culminant à 32 tonnes de PTC. Pour les petites structures, les plateaux à simple essieu offrent une longueur de 6 à 8 mètres et un PTC de 9 à 12 tonnes. Les modèles les plus répandus sont les deux essieux de 7 à 10 mètres, avec des PTAC de 16 à 24 tonnes. Les tridem de 32 tonnes sont autant demandés pour le transport de palox, que pour celui de balles.

Rouler à 40 km/h en sécurité

Les performances du plateau sont dépendantes des trains roulants utilisés. Le choix des pneumatiques, trop souvent négligé, est pourtant primordial pour ceux qui parcourent de longues distances avec de lourdes charges. Le pneu radial en dimension 445/45 R19.5 s'affiche comme la meilleure solution en termes de performances, tout en limitant la hauteur de chargement. Certains constructeurs proposent même un jumelage en 235/75 R17.5 pour être à moins de 1 mètre de haut.

Les modèles aux capacités les plus élevées sont généralement dotés d'une suspension d'essieu, équipement qui devient indispensable pour l'homologation à 40 km/h. Celle-ci s'accompagne aussi de contraintes au niveau du freinage, qui doit intégrer une commande à double ligne. Bien que la majorité des plateaux actuellement vendus soit encore équipée d'un freinage simple ligne hydraulique, l'obligation du double ligne à l'horizon 2025 doit faire réfléchir. Depuis 2018, tous les tracteurs neufs étant équipés d'un freinage double ligne, les exploitations dont le parc de tracteurs est récent ont tout intérêt à profiter dès à présent des avantages du freinage double ligne, à commencer par la possibilité de rouler à 40 km/h en toute légalité avec un véhicule homologué pour cette vitesse. Reste à choisir entre double ligne pneumatique ou hydraulique. Si à l'heure actuelle, le choix est laissé entre les deux technologies par bon nombre de tractoristes, l'offre du côté des constructeurs de plateaux est largement dominée par le pneumatique. Mais certaines marques prévoient de proposer les deux solutions avant 2025.

Des échelles de toutes formes

Le maintien des balles est assuré aux extrémités du plateau par les échelles, encore appelées, suivant les régions, ridelles, fourragères, échelons… La ridelle droite fixe est la plus courante pour transporter les balles carrées et les balles rondes déposées verticalement sur leur face plane. Pour ceux qui souhaitent plus de polyvalence et se laisser notamment la possibilité de positionner des balles rondes sur l'arrondi, les constructeurs proposent des échelles courbées ou en forme de « S ». Les échelles rabattables limitent l'encombrement à vide, mais elles imposent des interventions supplémentaires. Pour gagner en espace de chargement ou s'adapter à différents formats de balles, les échelles peuvent être montées sur support coulissant. Cette solution n'est pas disponible sur les plateaux de 12 mètres, qui ne peuvent recevoir que des échelles droites ne dépassant pas la longueur du plancher.

Sécuriser le chargement sans sangler

La sécurisation du chargement passe par le sanglage des balles. Mais il existe des solutions mécaniques pour se passer de cette tâche fastidieuse. Plusieurs marques en proposent selon deux approches : soit une tenue des balles par le dessus avec un dispositif sur mat coulissant, soit un maintien latéral à l'aide de barrières escamotables. Sur le terrain, ces équipements sont encore peu retenus par les agriculteurs du fait notamment de leur coût élevé. Ce sont surtout les utilisateurs réalisant un transport intensif, comme les producteurs de lin, qui les ont adoptés.

Michel Portier





Gyrax

Autre exemple de système sécurisant le chargement avec des poutres latérales, agissant à une certaine hauteur et sur une surface limitée.

MACHINISME

Bruneau Cinq bétaillères à deux essieux

Après les modèles à simple essieu, le constructeur Sarthois Bruneau renouvelle son offre en bétaillères à deux essieux avec trois modèles équipés d'un boggie et d'un pont hydraulique, et deux modèles pose-au-sol avec essieux hydrauliques. Ces véhicules s'illustrent notamment par leurs différentes finitions de fond de caisse : tôle larmée en acier recouverte ou non de résine et tôle larmée en aluminium reposant sur un plancher bois, avec possibilité de remonter à 1,40 m sur les côtés. En option, ces bétaillères intègrent une cloison intérieure de type poids lourds montée sur rail, ou encore des barrières extérieures coulissantes sur rail et intégrées dans le gabarit.
Ces cinq machines se retrouvent également aux couleurs de Promodis qui fait appel à Bruneau pour construire sa gamme de bétaillères Cargo.
Modèles : XRB7100, XRB8390, XRB9890/HSRB7100, HSRB8390
Essieux : Boggie/Pose au sol
Longueur de caisse : 7,10 à 9,80 m
Nombre de bêtes : 11 à 15
Charge utile : 9 650 à 11 600 kgw



Bruneau

Krone La remorque à tapis GX décharge avec précision



Krone

Après les modèles à simple essieu, le constructeur Sarthois Bruneau renouvelle son offre en bétaillères à deux essieux avec trois modèles équipés d'un boggie et d'un pont hydraulique, et deux modèles pose-au-sol avec essieux hydrauliques. Ces véhicules s'illustrent notamment par leurs différentes finitions de fond de caisse : tôle larmée en acier recouverte ou non de résine et tôle larmée en aluminium reposant sur un plancher bois, avec possibilité de remonter à 1,40 m sur les côtés. En option, ces bétaillères intègrent une cloison intérieure de type poids lourds montée sur rail, ou encore des barrières extérieures coulissantes sur rail et intégrées dans le gabarit.
Ces cinq machines se retrouvent également aux couleurs de Promodis qui fait appel à Bruneau pour construire sa gamme de bétaillères Cargo.
Modèles : XRB7100, XRB8390, XRB9890/HSRB7100, HSRB8390
Essieux : Boggie/Pose au sol
Longueur de caisse : 7,10 à 9,80 m
Nombre de bêtes : 11 à 15
Charge utile : 9 650 à 11 600 kgw

La Campagne Un essieu directeur forcé sans chape côté tracteur


La Campagne

L'essieu directeur forcé Hydroforce de La Campagne se raccorde au tracteur par une simple bielle reliée au crochet à échelle, qui pilote un distributeur hydraulique. Il se distingue de la solution existante par l'absence de barre de liaison et de vérin sous la flèche. Actif en marche avant comme en marche arrière, cet équipement breveté est **compatible avec l'ensemble des véhicules remorqués La Campagne et Panien.**

Lenormand Les plateaux fourragers homologués à 40 km/h


Lenormand

Les plateaux à paille du fabricant manchois Lenormand sont désormais disponibles en homologation 40 km/h. Cette évolution concerne les modèles semi-portés à trois essieux de 8 à 12 m **de long et d'un PTAC de 32 t, les** variantes à six roues avec tourelle de 10 à 12 m **de longueur utile (26 t de PTAC), ainsi que la** version de 12 m (26 t de PTAC) reposant sur quatre essieux, **deux arrière et deux au niveau de la tourelle. Tous ces plateaux adoptent une** nouvelle conception de châssis tubulaire **(UPN auparavant), avec barre anti-encastrement certifiée par l'Utac, et intègrent le** freinage pneumatique. **Ils se complètent de différentes options, comme des rallonges en tube, des échelons droits ou inclinés, des moulinets, des coffres en tôle ou en matière plastique…**

OFFRE SPÉCIALE
JUSQU'AU 31/12/2022
T 6718
18 T, 25 km/h.
Dimensions:
6,70 x 2,28 x 1,50
+ réhausse alu de 0,40 m.
Porte hydaulique 1 vantail
+ 1 trappe
Bennage par flexible
Tandem à bielle,
essieu suiveur
Pneus Alliance 600/55 R 26,5
33 000 €HT
PRIX DÉPART MALAY LE GRAND
SPAI
Solutions pour l'agriculture & l'industrie
B. KALLENKOOT
RN 60/89 Malay le Grand 06 81 82 64 46
PRONAR



Le Normand

Gwer Une gamme de remorques à fond poussant

La gamme de remorques à fond poussant Gwer se compose de versions à deux et trois essieux, de 29 et 32 t de PTAC. Ces modèles, disposant d'une caisse mesurant de 6 à 10 m de long, adoptent une suspension mécanique à lames ressorts et une flèche d'attelage suspendue hydrauliquement par deux vérins, dont la course importante permet de soulager l'essieu avant, afin de bénéficier d'un report de charge sur le tracteur. Disponibles avec des rehausses hydrauliques de 50 cm, les remorques à vidange à plat Gwer se caractérisent par leur intérieur de caisse entièrement lisse. Lors de la vidange, leur tablier frontal sort à l'arrière pour un déchargement intégral. Il est actionné par quatre vérins alimentés par le circuit hydraulique du tracteur. Le pilotage des bennes Gwer s'effectue soit directement via les distributeurs du tracteur, soit à partir d'une console Isobus. Pour compléter ces remorques ou les autres bennes de la marque, ainsi que les modèles concurrents, Le Normand a développé un système de bâchage à enrouleur hydraulique.

Pérard Un transbordeur de 52 mètres cubes

Construit sur la base du transbordeur de céréales Interbenne 46, l'Interbenne 52 de Pérard se distingue par une caisse de 3 m de large sur sa partie supérieure au lieu de 2,54 m. S'ensuit un gain de capacité de 6 m3, soit un volume total de 52 m3. Il dispose des mêmes dimensions de vis (700 mm pour la vis plongeuse, 600 mm pour la vis orientable) et des mêmes performances de vidange (750 l/s, soit 2 000 t/h) que l'Interbenne 46, permettant de le vider en moins de deux minutes. Chaussé en standard de pneus de 600/55 R26.5, l'Interbenne 52 peut recevoir des montes de 800 mm de large en dimensions 26.5 ou 30.5, voire des chenilles suspendues Sly de 900 mm de large.



Pérard



Pronar

Pronar Trois remorques monocoques conçues pour la France

Le constructeur polonais Pronar lance sur le marché français trois remorques monocoques affichant une charge utile allant de 14 à 18 t. Ces trois bennes basculantes sont équipées d'un châssis tandem avec suspension par ressorts paraboliques et d'un système de freinage à simple ligne hydraulique limitant leur vitesse à 25 km/h par homologation. Compris entre 18,7 et 22,8 m3, le volume de chargement peut être augmenté par l'ajout de rehausses de 400 ou 800 mm. Il atteint ainsi 34,9 m3 sur le plus gros modèle T6718FR. Pronar a déjà prévu d'étoffer sa gamme de monocoques en 2023, avec un modèle à trois essieux de 24 t de charge utile.

Modèles : T5514FR ; T6016FR et T6718FR

Charge utile : 14 ; 16 et 18 t

Volume sans rehausses : 18,7 ; 20,4 et 22,8 m³

Pneus : 385/65 R22.5 ; 560/60 R22.5 et 560/60 R22.5 Baptisée BSX 11503, la nouvelle bétaillère de Ponge affiche des dimensions XXL : 12 m de long, 11,50 m d'intérieur de caisse, elle affiche un PTAC de 32 t et une charge utile de plus de 23 t. Cette bétaillère à fond plat en aluminium s'appuie sur un train roulant tridem à bielles et une flèche à ressort dotée d'une béquille hydraulique. Elle reçoit deux séparations à double verrouillage à deux battants suspendues sur rails, des portes AFS, ainsi qu'un pont hydraulique avec deux portillons, disposant d'un revêtement antidérapant.

Ponge Une bétaillère de 12 mètres

Baptisée BSX 11503, la nouvelle bétaillère de Ponge affiche des dimensions XXL : 12 m de long, 11,50 m d'intérieur de caisse, elle affiche un PTAC de 32 t et une charge utile de plus de 23 t. Cette bétaillère à fond plat en aluminium s'appuie sur un train roulant tridem à bielles et une flèche à ressort dotée d'une béquille hydraulique. Elle reçoit deux séparations à double verrouillage à deux battants suspendues sur rails, des portes AFS, ainsi qu'un pont hydraulique avec deux portillons, disposant d'un revêtement antidérapant.



Ponge

MACHINISME

Ponge Les plateaux fourragers sanglés automatiquement

Avec son système de maintien à sangles latérales, Ponge sécurise le transport des balles ou des palox sur les plateaux fourragers. Cet équipement présente l'avantage de ne pas être bruyant à vide, contrairement aux solutions métalliques déjà existantes sur le marché. Il est aussi plus léger et pénalise ainsi moins la charge utile. L'utilisation de sangles écarte toute gêne lors du chargement et permet par ailleurs de respecter les chargements les plus fragiles, à l'instar des balles de fourrage enrubanné. Ce dispositif breveté propose cinq zones de réglage pour la position des sangles et bénéficie de la tension automatique. Les consoles avant et arrière télescopiques, animées par des vérins hydrauliques, servent à ajuster la position des sangles en fonction de la hauteur du chargement. Une télécommande est proposée en option pour piloter à distance l'ouverture et la fermeture de ces retenues latérales.



L. Vimond

Rolland Des rehausses hydrauliques pour la benne Rollspeed 7840



M.Portier

Afin d'abaisser la hauteur de chargement pour des produits fragiles, Rolland propose d'équiper en option sa remorque de Rollspeed 7840 d'une rehausse hydraulique sur le côté gauche ou droit, la seconde rehausse fixe étant en aluminium. L'utilisateur peut ainsi faire varier rapidement le volume de la caisse de 27 à 40 m3. Pilotée par un distributeur double effet, cette rehausse de 70 cm peut être réglée en continu, de manière à ajuster sa position à la hauteur voulue. Les vérins sont intégrés dans les montants de manière à respecter le gabarit routier. Des supports en acier et un panneau avant à hublot (perforé en option) complètent le montage. Reposant sur trois essieux, la Rollspeed 7840 offre un PTAC de 32 t et une charge utile de 23,1 t.

Sodimac La caisse redessinée sur les monocoques Xeal 2

Les bennes monocoques Xeal 2 de Sodimac inaugurent un nouveau design, mais elles conservent le châssis éprouvé sur les Xeal de première génération. Le dessin de la caisse, plus moderne, a pour principal intérêt de **renforcer la rigidité et de procurer une meilleure stabilité au bennage**. Il se caractérise par l'adoption d'un large bandeau en partie supérieure et de longerons redimensionnés. L'offre se compose désormais de **12 modèles affichant de 10 à 24 t de charge utile**, grâce à l'arrivée d'une version à caisse de 4,80 m de long déclinée en simple et double essieu, ainsi que d'une **variante à trois essieux de 9,20 m, dont la capacité atteint 50 m3** avec les rehausses à ensilage. Celle-ci, comme les variantes tridem de 7,80 et 8,50 m de longueur de caisse, est éligible au **bennage par compas**. Les Xeal 2 présentent une largeur intérieure de 2,31 m et sont maintenant disponibles en **trois hauteurs de caisse** : 1 m pour la version TP et légumière, 1,5 m pour les applications agricoles et 1,80 m à partir du modèle de 18 t de charge utile. De base, **la porte arrière est en un seul panneau à ouverture hydraulique**. Elle intègre une trappe à grains en inox et un joint double une bonne étanchéité. La dotation de série comprend les garde-boues en inox munis de bavettes, les feux à leds et le gyrophare. En option, il est possible d'ajouter des phares de travail, des feux de gabarit et une caméra, ainsi que **différents types de rehausses : alu de 30, 60 et 80 cm ou acier de 80 cm télescopique hydrauliquement**. Les bennes monocoques à partir de la 18 t sont disponibles en **homologation 40 km/h**, ainsi qu'avec le **report de charge de 4 t sur l'attelage** avec la boule K80.



L.Vimond

Retrouvez-nous sur

agribourgogne.fr

L'information
vous accompagne
partout !



// ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

58 Rendre l'avenir possible

Le 22 septembre, l'association Semeurs du possible tenait son assemblée générale au Marault (Magny-Cours). C'était l'occasion de faire le point sur les actions passées et à venir du réseau bourguignon des lieux tests agricoles.



L'assemblée générale a débutée par l'accueil de Maryon Cantrel, en alternance sur sa formation « Agricultures, proximité et territoires d'ici et d'ailleurs » de Bordeaux Sciences Agro et de Cécile Ruppli, nouvelle salariée – suite au départ d'Alix Bell.

« Avec les moyens financiers dont nous disposons, nous faisons ce que nous pouvons pour mettre en place des outils utiles aux porteurs de projets agricoles » insiste Élodie Patrice, Coordinatrice régionale Semeurs du possible, pour démarrer l'assemblée générale de l'association, le 22 septembre dernier au Marault (Magny-Cours).

Bilan

Pour présenter ces outils, un récapitulatif des activités a été effectué notamment sur les réussites d'accompagnement des projets tests. Ainsi, sur les 43 entrepreneurs à l'essai depuis 2011, la pérennité des installations est de 91 % après 5 ans. Élodie Patrice réagit : *« nous sommes fiers de voir que les projets sont menés à bien et durent dans le temps. Cela prouve que nos actions, menées avec le soutien de tous nos partenaires, sont pertinentes et efficaces »*. En 2021, Semeurs du possible a accueilli 10 porteurs de projets en phase test. Parmi les difficultés rencontrées, Élodie Patrice a souligné la levée de fonds : *« il est compliqué de trouver des financements, notamment pour le matériel. De ce fait, nous invitons tous les organismes à nous contacter s'ils sont intéressés pour nous soutenir pour assurer cette fonction pépinière à l'espace test agricole »*.

Finances

Le bilan financier de Semeurs du possible a été défini comme *« satisfaisant »*, avec un résultat bénéficiaire de 1 512 euros – même si l'association a toujours un déficit sur son fonds associatif à hauteur de 11 000 euros environ dû à *« des difficultés d'obtentions de crédits européens, suite à la fusion des régions en 2016 »*. La barre se relève donc au niveau des comptes de l'association. D'ailleurs, les membres du conseil d'administration de cette dernière, présents ce jour-là, ont salué l'engagement des salariées pour trouver des solutions pour pallier ce problème tout au long des dernières années.

Les hors cadre

Pour la suite, Élodie Patrice a indiqué que Semeurs du possible souhaitait créer du lien entre les différents lieux tests, et développer les actions de l'association autour de l'élevage en Bourgogne. Pour rappel en 2022, 11 lieux accueillent du test, dont 9 porteurs de projets sont en *« bonne voie d'installation »* selon Cécile Ruppli, animatrice au réseau. Outre cela, elle a pointé l'importance de *« trouver du foncier afin de continuer à mettre à disposition des lieux tests pour favoriser l'installation d'exploitants hors cadre »* d'ailleurs, le rôle indispensable du test, afin de se rendre compte de la réalité du métier, a été appuyé par les personnes présentes lors de l'assemblée générale.

Le test du test

Dans cette optique, la mise en place d'un « pré-test » a été détaillée parmi les prochains projets de l'association. *« Le nombre d'installations ne compensera pas le nombre de départs en retraite. Face à cela, il est nécessaire de trouver des leviers pour continuer à disposer d'une agriculture de qualité sur nos territoires. Pour nous, cela passe par l'aide à l'installation des hors cadres familiaux. Pour faciliter cela, le pré-test est envisageable. Cette expérimentation débutera au printemps 2023. Nous voudrions proposer ce service sur environ 3 mois avec une découverte de deux exploitations différentes par les stagiaires. Nous souhaiterions également que ces derniers puissent obtenir un statut précis (avec, si possible une indemnisation notamment) afin que cette expérience soit bénéfique pour eux, si elle n'aboutit pas à une installation. En parallèle, pour les fermes accueillantes, nous sommes persuadés que cet engagement devra être également valorisé. Pour des questions de financements, nous ne pourrons accueillir pour 2023 que 2 à 5 participants stagiaires, mais nous désirerions pérenniser cette expérience avec la mise en place de partenariats financiers »*. En l'absence de son président – pour des raisons de santé – Pierre Dufour, 1er président de Semeurs a conclu : *« L'association existe pour les porteurs de projets, sans eux nous ne serions pas là. Nous souhaitons sincèrement que par nos actions, nous puissions répondre aux problématiques agricoles actuelles et futures »*.

Chloé Monget



58 Le goût du « bon »

// ÉDUCATION

Le 12 octobre, à l'Agropôle du Marault (Magny-Cours) le « mercredi du goût » clôturait les ateliers de l'éducation à une alimentation saine et écoresponsable avec les centres sociaux du Pays Val de Loire Nivernais.

En partenariat avec le Pays Val de Loire Nivernais, la Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA 58), le SyMo, La Cuisine des Saveurs et Resedia (Réseau nivernais des acteurs du diabète et de l'obésité), cinq ateliers étaient proposées le 12 octobre, à l'Agropôle du Marault, dans le cadre de la Semaine du goût mis en place par le Conseil Départemental à destination des centres sociaux (Imphy, Magny-cours, Saint-Pierre-le-Moûtier, Banlay) et centre de loisirs (association PEP CBFC).

Ainsi, les cinq ateliers étaient : « Légumes locaux, les connaître et les goûter » avec la participation de Jean-Marie Lambert (Potager d'Ici à Nevers) et François Hauton de la Cuisine des Saveurs – accompagné par Jean-François Boschetti ; « Je fabrique mon fromage » animé par la CA 58 et Jean-Luc Goulinet (ferme de Neuftables à Luthenay-Uxeloup) ; « Des céréales au pain » avec Marlène Fesquet-Saniel (Pain des Fourches à Champvert) ; « Équilibrer son repas » avec deux diététiciens de Resedia et enfin « Jeux des prairies et des saisonnalités » proposé par la CA 58.

Cet événement s'inscrit dans la continuité du projet d'éducation à une alimentation saine et écoresponsable, qui lui-même se déroule dans le cadre de l'appel à projets 2020 du Plan Régional de Santé Environnement 3. Ce dernier consistait à faire concevoir à chaque groupe d'enfants des projets destinés à changer leurs habitudes alimentaires. Ainsi, quatre ont été lancés en 2022 : « kids bio éco » (Centre social du Banlay) s'attachant à la découverte du bio et en mettant l'accent sur la dégustation ou encore le jardinage ; « Naturella : dej équilibré » (Centre social d'Imphy) mettant en avant la conception de gâteaux avec des produits locaux comme des légumes et pouvant être consommés au petit-déjeuner ou au goûter ; « Légumes sans plastique ni gâchis » (Centre social de Magny-Cours) s'intéressant à la réduction des déchets alimentaires et enfin « Vite fait, bien fait : 100 % maison » (Centre social de Saint-Pierre-le-Moûtier) qui cherche à recréer des plats de restauration rapide avec des produits locaux et une composition équilibrée.

Marie Roux (PAT) et Chloé Monget



Marie Roux

Les enfants ont pu découvrir légumes locaux ou encore les pratiques agricoles en fonction des saisons.

SOCIAL

// ANCIENS EXPLOITANTS

La vigilance est de mise

L'assemblée des anciens exploitants de Côte-d'Or vient de se tenir à Varois-et-Chaignot. La sécurité en milieu rural était notamment au programme.



Le commandant de la brigade de gendarmerie d'Arc-sur-Tille, ici au micro, est intervenu lors de ce rendez-vous.



Près de 80 personnes assistaient à cette réunion.

Soixante-seize personnes ont participé à l'assemblée générale des anciens exploitants de Côte-d'Or le 14 octobre. L'un des points forts de ce rendez-vous présidé par Suzanne Ferrand a été l'intervention de Joffrey Bouthemy, commandant de la brigade de gendarmerie d'Arc-sur-Tille, sur la thématique de la sécurité en milieu rural. Le major a rappelé les règles de base en matière de prévention contre la délinquance, celle-ci étant souvent caractérisée par des vols de matériels électroniques, de produits phytos ou encore de carburants. Joffrey Bouthemy a également alerté contre la délinquance numérique et autres méthodes de démarchage abusif. L'intervenant a encouragé le public à s'équiper en matériel de vidéo surveillance et alarmes afin de dissuader le plus possible d'éventuels intrus. La vigilance est donc de mise, aussi bien pour les exploitants actifs que les retraités. Ne pas se mettre en danger, ni chercher à se faire justice soi-même en cas d'intrusion est vivement conseillé par le major. Prendre des photos, tenter de filmer la scène et surtout, appeler le 17, restent les meilleures solutions. Il a aussi mis en garde contre une éventuelle recrudescence des vols due à l'extinction prématurée des éclairages publics cet hiver. Concernant les vols ou agressions sur animaux, la gendarmerie rappelle que la clôture électrique, la vidéosurveillance (ou caméra gibier) et la présence d'un chien restent de très bons moyens de dissuasion.

Autres interventions

Dominique Bossong était présent à cette assemblée. Le président de la MSA Bourgogne a annoncé la mise en place d'un réseau de « sentinelles », composé de personnels d'OPA formés par la MSA, pour détecter les agriculteurs en difficulté. Les différents services de proximité proposés par la MSA sur le territoire ont été présentés, notamment en matière de formation. Concernant la revalorisation des retraites, Dominique Bossong déplore le manque de communication sur le sujet, tout en précisant qu'une commission nationale a été créée suite aux incompréhensions engendrées par le calcul complexe de cette revalorisation. Le président est également revenu sur les différences parfois importantes entre les montants de versement, chaque cotisant n'ayant pas forcément cotisé de la même manière, sur la même durée ou au même niveau. Dominique Bossong a été interpellé sur la dématérialisation des relevés MSA: en effet, les personnes âgées rencontrent des difficultés pour consulter leur espace privé en ligne. Le système d'envoi de courriers postaux a été abandonné définitivement, car trop coûteux. De l'aide peut être trouvée en se rapprochant des maisons France Service. D'autres interventions étaient au programme, comme celle de Gérard Paillet, avec la présentation de l'AFDI BFC. Suzanne Ferrand a remercié l'ensemble des participants et tout particulièrement la Fromagerie Delin, pour sa généreuse contribution au déjeuner.

Leslie Gard, FDSEA 21

// LES JARDINS DE LA CROISIÈRE

Un partenariat qui dure avec GRDF

À l'occasion du salon des collectivités Cité 89, qui a eu lieu le jeudi 20 octobre à Auxerrexpo, les Jardins de la Croisière et GRDF ont renouvelé leur partenariat qui dure depuis près de quinze ans, à travers la signature d'une convention annuelle.

Depuis près de 15 ans, GRDF soutient les Jardins de la Croisière, « *parce que nous sommes une entreprise de service public intégré dans le territoire, conscient de tous les enjeux qui nous entourent* », lance Thierry Gay, directeur territorial régional de Bourgogne Franche-Comté de GRDF. « *La vocation d'insertion des gens éloignés de l'emploi, sur laquelle travaillent les Jardins de la Croisière, est vraiment une cause que l'on soutient depuis toujours. Cela fait partie des valeurs de GRDF et c'est pourquoi nous avons une contribution financière régulière pour aider le chantier d'insertion à continuer son activité* ».

Une aide financière qui permet aux Jardins de la Croisière d'équiper ses salariés avec des matériels et des équipements de sécurité, à acheter de l'outillage, des serres… « *Tout ce qui peut permettre à l'association de fonctionner et d'assurer sa mission d'insertion de personnes loin de l'emploi, à travers des travaux de jardinage* », poursuit-il.

Le jeudi 20 octobre, lors du salon des collectivités Cité 89, les deux organismes ont renouvelé leur partenariat à travers la signature d'une convention annuelle.

Un lien fort avec le monde agricole

Pour Érik Polrot, directeur des Jardins de la Croisière, « *c'est essentiel d'avoir du lien avec un acteur important au niveau local, qui connaît bien le territoire. Car notre mission est à la fois d'accueillir des gens du nord de l'Yonne, et de les renvoyer sur des offres d'emploi du territoire. Et pour cela, GRDF est un vrai appui régulier à notre structure. Aussi, en étant présent sur leur stand lors de Cité 89, cela nous permet d'être mis en lien avec des clients potentiels, des maires ayant besoin d'une équipe d'espaces verts (autre activité des Jardins de la Croisière)* ».

Sa proximité avec les Jardins de la Croisière n'est pas le seul lien de GRDF avec le monde agricole. « *Nous en sommes aujourd'hui très proches avec l'essor du gaz vert* », reprend Thierry Gay. « *D'ici quelques années, on aura près de 20 % des consommations de gaz qui seront couvertes par du gaz vert. On travaille sur l'ambition d'atteindre 100 % de fourniture de gaz vert d'ici 2050. Pour cela, il est important de soutenir l'émergence des unités de méthanisation agricole* ».



Érik Polrot et Thierry Gay (de gauche à droite) étaient présents au salon des collectivités Cité 89.

Là encore, la relation avec les Jardins de la Croisière pourrait s'avérer nécessaire. « *Un lien supplémentaire pourrait se créer, oui. Cela pourrait se faire sur la filière des déchets verts, qui alimentent les méthaniseurs. Les Jardins de la Croisière cultivent des légumes, font des produits cuisinés, il y a donc des déchets qui pourraient être valorisés sous forme d'énergie* », conclut le directeur territorial régional de Bourgogne Franche-Comté de GRDF.

Christopher Levé

ANTIGERMINATIFS POUR POMMES DE TERRE
- Tous les produits par thermonébulisation
- Appareil pour l'application
- Prestation de service
Tél.: 09 71 16 67 89
COMYN
Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informat concernant le produit. Usage réservé aux professionnels. Agrément PI00313 : application et distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

ÉQUIPEMENT

// LES CHIFFRES DE L'AGROÉQUIPEMENT EN FRANCE EN 2021

LES IMMATRICULATIONS DE VÉHICULES AGRICOLES

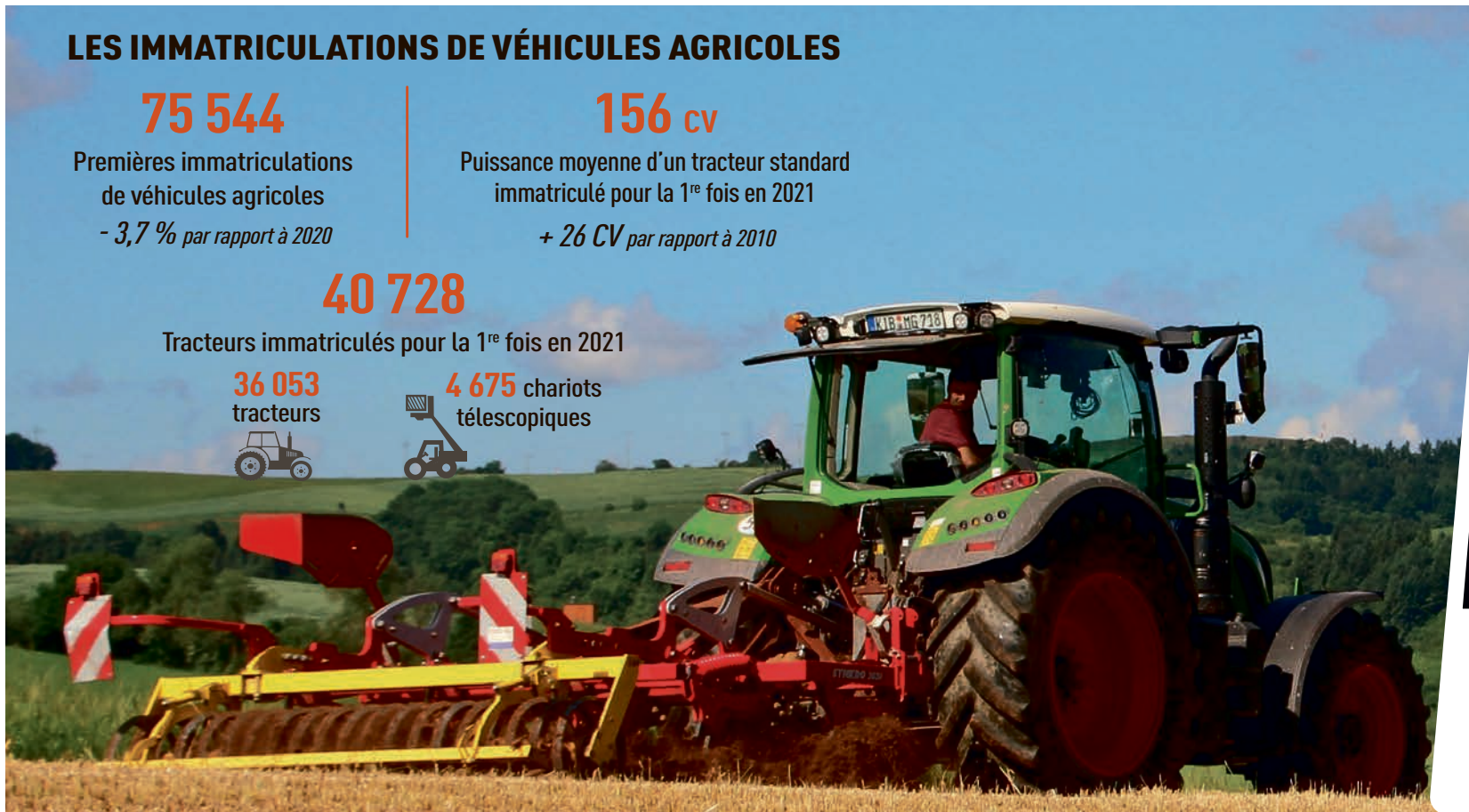
75 544
Premières immatriculations de véhicules agricoles
- 3,7 % par rapport à 2020

156 cv
Puissance moyenne d'un tracteur standard immatriculé pour la 1re fois en 2021
+ 26 CV par rapport à 2010

40 728
Tracteurs immatriculés pour la 1re fois en 2021

36 053 tracteurs

4 675 chariots télescopiques





LA ROBOTIQUE

15 000 ROBOTS AGRICOLES EN SERVICE EN FRANCE, TOUTES FILIÈRES CONFONDUES



12 000 ROBOTS DE TRAITE EN SERVICE FIN 2021

8 000 fermes équipées de robots de traite fin 2021

L'INDUSTRIE DES AGROÉQUIPEMENTS

12,7 MILLIARDS €
CHIFFRE D'AFFAIRES

27 530
SALARIÉS

510
ENTREPRISES

LES FABRICANTS DE MATÉRIELS AGRICOLES

6,8 MILLIARDS €
CHIFFRE D'AFFAIRES

23 600
SALARIÉS

450
ENTREPRISES

Infographie Apasec2022_ln ©Pixabay©DR

SIMA PARIS — 110 ANS

SALON INTERNATIONAL DES SOLUTIONS ET TECHNOLOGIES POUR UNE AGRICULTURE PERFORMANTE ET DURABLE

6 > 10 NOVEMBRE 2022
PARIS NORD — VILLEPINTE / FRANCE

NOUVELLES DATES !

6 > 10 NOVEMBRE 2022

TERRES DE BOURGOGNE VOUS EMMÈNE AU SIMA EN CAR

RÉSERVEZ VOTRE TRAJET POUR LE SIMA

Terres de Bourgogne

80€TTC — ALLER-RETOUR

COMEXPOSIUM AXEMA

+ INFOS ▶ SIMAONLINE.COM

SUIVEZ-NOUS #SIMA

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Accueillir à la ferme en toute sérénité et éviter la transmission de maladies zoonotiques (Form. GDS)

• 3 novembre, lieu à préciser

Contact :
Marie-Claude GUERRIER - 03 80 90 68 76
marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

// Formations biosécurité

• 4 novembre

Le GDS propose trois nouvelles journées de formation biosécurité axées sur la prévention de la tuberculose. Les rendez-vous sont donnés jeudi 20 octobre à Venarey-les Laumes, jeudi 27 octobre à Brazey-en-Plaine et vendredi 4 novembre à Pouilly-en-Auxois. Ces journées animées par le GTV BFC et le GDS permettront de mieux comprendre la tuberculose et ses modes de transmission, l'identification des risques et les mesures préventives à mettre en œuvre dans les cheptels.

Inscriptions : 06 22 03 41 77, francoise.roulleau.gds21@reseaugds.com

// Booster ses ventes en circuits courts

• 10 et 17 novembre à Breteniere

Contact : Corine GARNIER-PENNING, CA21
03 80 68 66 28
corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Sauveteur secouriste au Travail – Formation initiale

• 14 et 15 novembre à Breteniere

Contact : Corine GARNIER-PENNING, CA21
03 80 68 66 28
corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// CAP CIRCUIT-COURTS

• 14 et 15 novembre

La seconde session de la formation « Cap Circuits-Courts » est programmée pour les 14 et 15 novembre avec Amaury Fichot (conseiller d'entreprise CA58) et Clémence Guillaumet (Conseillère en diversification CA58) comme intervenants. Les inscriptions sont ouvertes pour les intéressés.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le centre de formation au 03 86 93 40 37.

// Quelle eau pour les animaux et comment la potabiliser ?

• 15 novembre

L'eau est devenue en quelques années une denrée aux multiples enjeux. Afin de proposer aux éleveurs des solutions pour certaines problématiques, la Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une formation sur le sujet avec divers objectifs dont connaître les particularités de l'eau, les critères de qualités de l'eau (réglementation, analyse et interprétation) ou encore découvrir les procédés pour traiter l'eau (via la purification et la dynamisation). Cette journée sera animée par Jérôme Crouzoulon, formateur en santé et nutrition animale.

Renseignements et inscriptions : 03 86 93 40 37
centre.formation@nievre.chambagri.fr

YONNE

// Serein face aux évolutions réglementaires avec MesParcelles - Élevage

• Les jeudis 3 et 10 novembre

De 13 h 30 à 17 h, à Auxerre.

Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18.

// Connaître ses coûts de production pour piloter son atelier bovins viande

• Lundi 7 et jeudi 24 novembre

À Auxerre.

Contact : Marianne Ranque au 06 30 62 99 58.

// MesParcelles : solution internet pour piloter mes cultures

• Les 8, 15, 22 et 30 novembre

À Auxerre.

Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18.

// Fertilisation et vie des sols – Culture de la vigne

• Mercredi 9 novembre

À Auxerre (formation gratuite pour les salariés pris en charge par Ocapiat ; inscription auprès d'Ocapiat à offredeformation.ocapiat.fr/catalogui/#home).

Contact : Guillaume Morvan au 06 83 81 90 96.

// Construire un calendrier de traitement

• Mercredi 16 novembre

À Auxerre (formation gratuite pour les salariés pris en charge par Ocapiat ; inscription auprès d'Ocapiat à offredeformation.ocapiat.fr/catalogui/#home).

Contact : Guillaume Morvan au 06 83 81 90 96.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Fermeture exceptionnelle du GDS

• 31 octobre

Les bureaux du GDS 21 seront fermés le lundi 31 octobre. L'équipe aura le plaisir de répondre à vos questions le mercredi 2 novembre.

Renseignements : 03 86 90 18 90

NIÈVRE

// 75e exposition nationale d'aviculture

• Les 29 et 30 octobre

Lors du 50e salon de la basse-cour et de la biodiversité, les 29 et 30 octobre au Centre des expositions à Nevers, aura lieu la 75e exposition nationale d'aviculture dont le jugements d'animaux aura lieu le 28 octobre dans la matinée (environ 1150 animaux avec championnats nationaux de lapins géants et poules soies). Ouvert le samedi de 9 h à 18 h et le dimanche de 9 h à 16 h. Entée : 4 euros.

Renseignements :
Denis Geoffroy au 06 83 62 19 85

// Foire-concours de Moulins Engilbert

• 31 octobre

Le comité des foires de Moulins-Engilbert vous convie à sa traditionnelle Foire-concours le lundi 31 octobre à partir de 8 h avec une remise des prix vers 12 h. Pour rappel, elle est dédiée aux reproducteurs Charolais de un à deux ans et aura lieu sur le Champs de Foire de la ville.

Renseignements : Alain Guinot : 06 50 19 42 35.

// Fermeture exceptionnelle du GDS

• 31 octobre

Les bureaux du GDS 58 seront fermés le lundi 31 octobre. L'équipe aura le plaisir de répondre à vos questions le mercredi 2 novembre.

Renseignements : 03 86 90 18 90

YONNE

// Éviter les pièges de la cybercriminalité

• Lundi 31 octobre

De 16 h à 18 h, pour les seniors (sociétaires ou non), et de 18 h à 20 h, pour les agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales… (sociétaires ou non), à la salle de la Poterne à Sens (caisse locale du Sénonais).

Contact : Groupama au 03 86 49 24 02.

// Éviter les pièges de la cybercriminalité

• Jeudi 3 novembre

De 16 h à 18 h, pour les seniors (sociétaires ou non), et de 18 h à 20 h, pour les agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales... (sociétaires ou non), à la salle Paul Bert de Villeneuve-l'Archevêque (caisse locale Vanne et Othe).

Contact : Groupama au 03 86 49 24 02.

// Éviter les pièges de la cybercriminalité

• Mardi 8 octobre

De 16 h à 18 h, pour les seniors (sociétaires ou non), et de 18 h à 20 h, pour les agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales... (sociétaires ou non), à la salle Marland de Tonnerre (caisse locale de l'Armançon).

Contact : Groupama au 03 86 49 24 02.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Comme vous avez pu le constater les salaires attachés à la Convention Collective Nationale de la production agricole et Cuma ont été renégociés en début d'année 2022 puis en mai 2022 pour faire suite à l'augmentation du SMIC. La valeur du SMIC horaire brut est passée de 10,57 € en janvier à 10,85 € en mai 2022.
Par avenant du 15 juin 2022 l'intégralité de la grille des salaires a une nouvelle fois été revalorisée pour s'adapter à cette nouvelle augmentation. Cette grille sera applicable à tous à compter du 1er septembre 2022 suite à la parution de l'arrêté d'extension du 3 août 2022.
Par ailleurs, pour s'adapter aux effets de l'inflation, le montant du SMIC a de nouveau été augmenté. Ainsi, à partir du 1er août 2022 le montant du SMIC horaire brut passe de 10,85 € à 11,07 €. Cette augmentation va impacter la grille de salaire sur les 2 premiers paliers. Ainsi les salariés classés sur les paliers 1 et 2, dont le montant actuel est inférieur à 11,07 € doivent être ajustés au montant du SMIC (correspondant aux coefficients d'emploi de 9 à 16). Il est probable que la grille en entier soit encore une fois revue par la commission nationale de négociation.
Aussi à compter du 1er août 2022 les deux premiers paliers sont portés à 11,07 € et à partir du 1er septembre 2022 les salaires minima à appliquer sont les suivants :

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,07
12 - 16	2	11,07
17 - 24	3	11,11
25 - 35	4	11,35
36 - 51	5	11,88
52 - 73	6	12,47
74 - 104	7	13,21
105 - 143	8	14,16
144 - 196	9	15,34
197 - 270	10	17,02
271 - 399	11	19,36
400	12	22,15

Service emploi FDSEA21, FDSEA58, FDSEA89

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.
Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 110,26 (indice 2022)}}{\text{106,48 (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

25/10/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 601 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	3.60	3.60	3.60	0.06
		300-350	3.41	3.60	3.49	-0.06
		350-400	3.41	3.48	3.44	-0.08
		400-450	3.40	3.48	3.43	-0.02
		450-500	3.33	3.42	3.38	-0.01
	R	300-350	3.29	3.48	3.41	
		350-400	3.29	3.48	3.41	0.03
		400-450	3.36	3.41	3.38	0.03
F	U	300-350	3.25	3.35	3.29	-0.12
		350-400	3.14	3.32	3.22	-0.14
	R	250-300	3.32	3.32	3.32	
		300-350	3.12	3.24	3.16	-0.16

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 48 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	450 et +	2.92	2.95	2.93	
	R	400-450	2.93	2.96	2.95	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 435 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2.64	3.01	2.79	
F	E	24 à 36 mois	3.44	3.85	3.57	0.04
		- 5 ans	3.43	3.52	3.48	0.01
	U	24 à 36 mois	2.99	3.41	3.23	0.17
		- 5 ans	2.80	3.42	3.00	0.05
		5 à 10 ans	2.75	3.34	2.91	0.02
		+ 10 ans	2.67	3.05	2.77	-0.01
	R	- 5 ans	2.73	2.78	2.76	-0.01
		5 à 10 ans	2.46	2.73	2.63	-0.04
		+ 10 ans	2.43	2.67	2.59	-0.02

OBSERVATIONS

Effectif global : 948 - Taux de vente : 95 %

Broutards : Les tarifs plafonnent dans les charolais, mais la totalité des lots trouve néanmoins preneur dans une ambiance assez rapide. Belle vente dans les bons Blonds d'Aquitaine de 350 à 400 kgs (1430 à 1700€ et 4.00 à 4.09€/kg) et dans les bons limousins de 350 à 400 kgs (1320 à 1480€ et 3.71 à 3.76€/kg).

Laitonnes : La demande reste bonne mais les tarifs s'effondrent après plusieurs semaines de progression. Vente quasi totale.

Vaches, génisses 30 mois : Des apports encore satisfaisants cette semaine. Les acheteurs sont présents en nombre et la demande est reconduite. Ventes fluides à des cours fermes voir haussiers dans les bons sujets.

Taureaux : Encore une bonne demande cette semaine tarifs reconduits voir à la hausse.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

24/10/2022

Effectif : 164

Broutards :	(320 - 385 kg)	1020 - 1310	3,02 - 3,40
Broutards :	(425 - 450 kg)	1370 - 1520	3,20 - 3,40
Laitonnes :	(280 - 380 kg)	920 - 1200	3,16 - 3,31
Génisses 24 - 36 mois :	(520 - 645 kg)	1410 - 1950	2,70 - 3,09
Taureaux :	(820 - 1050 kg)	2000 - 2580	2,28 - 2,46
Vaches suitées mâles et femelles :		1670 - 3090	
Vaches légères :		1500 - 1550	
Vaches entre deux :		1730 - 2020	
Vaches lourdes :		2050 - 2580	

Vente plus sélective en broutards à des tarifs orientés à la baisse. Pas d'invendus.

Peu de sorties en femelles, cours fermes.

Commerce toujours actif en vaches à des cours plus fermes en vaches supérieures et reconduits en ordinaires.

Bovins gras : 20

Vaches de viande :	5,25 à 5,50 € kg de viande.	
Génisses de viande :	5,52 à 5,64 € kg de viande.	

Demande toujours présente en sujets lourds à des cours plus soutenus.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

24/10/2022

Effectif : 211

Agneaux gras :	135 - 181	(2,92 - 3,81)
Brebis :	77 - 121	(1,08 - 1,48)

Vente plus rapide en bons agneaux tries à des tarifs facilement reconduits.

Placement rapide et global en brebis.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

19/10/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 129 - Vente : 89 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	3.19	3.41	3.38	-0.02
		400-450	3.36	3.40	3.38	-0.11

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 69 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	5 à 10 ans	2.56	2.96	2.87	0.00
		+ 10 ans	2.66	2.91	2.71	0.05

OBSERVATIONS

Effectif global : 198 - Taux de vente : 90 %

Broutards : Le volume présenté permet de répondre à la demande des acheteurs présents, néanmoins un léger fléchissement est à prendre en compte toutes catégories confondues.

Laitonnes : pas assez de volume pour établir une cotation.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

17/10/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) *Effectif : 805 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3.84	4.14	3.95	0.37
		de 38 à 44 kg	3.53	4.04	3.80	0.16
		de 44 à 50 kg	3.23	3.71	3.53	0.16
		+ de 50 kg	2.50	3.33	3.18	0.03
	R	de 32 à 38 kg	3.40	3.58	3.54	0.14
		de 38 à 44 kg	3.20	3.61	3.38	0.12
		de 44 à 50 kg	3.01	3.47	3.21	-0.01
		+ de 50 kg	2.90	3.19	2.97	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) *Effectif : 149 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M		(M)	1.18	1.89	1.48	0.11
F	U	- de 60 kg	1.64	1.64	1.64	
		+ de 60 kg	1.29	1.47	1.41	0.01
	R	- de 60 kg	0.86	1.19	0.96	-0.20
		+ de 60 kg	1.03	1.30	1.20	-0.06

OBSERVATIONS

Effectif global : 963 - Taux de vente : 100 %

Agneaux de boucherie : Beaucoup d'agneaux lourds cette semaine, mais globalement de bonne qualité (conséquence de la sécheresse estivale au cours de laquelle les agneaux ont développé de la carcasse avant de mettre de la viande). La vente est plus dynamique cette semaine et les cours poursuivent leur progression.

Brebis, béliers : Vente facile et raîde. Cours reconduits.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

19/10/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) *Effectif : 314 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3.58	3.95	3.82	
		de 38 à 44 kg	3.46	3.95	3.71	
		+ de 44 kg	3.04	3.65	3.44	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) *Effectif : 214 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1.51	2.05	1.83	0.17
	R	- de 60 kg	0.88	1.35	1.16	

AGNEAUX MAIGRES (€/kg vif) *Effectif : 69 - Vente : 86 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	25-35 kg	20	90	78	33.00

CAPRINS (€/tête) *Effectif : 146 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	25	89	74	19.00

Effectif global : 743 - Taux de vente : 94 %

Agneaux : Le volume trop important de la semaine passée ne correspondait en aucun cas à une cotation si fluctuante, retour des cotations cette semaine en nette évolution et en adéquation avec la marché national.

Brebis : Cours haussiers, pas assez d'apports pour subvenir aux besoins des acheteurs.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

24 *Octobre 2022*

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Les cours s'orientent légèrement à la hausse, mais pas suffisamment compte-tenu de la hausse des charges !
Bovins maigres : La demande reste ferme et les cours sont reconduits.

POLITIQUES

Les éleveurs de bovins et ovins le rappellent : NON, le libre-échange, sans règle, n'est compatible ni avec l'objectif de durabilité, ni avec celui de souveraineté – lien.
Aussi E. Macron doit faire un choix entre les accords de libre-échange et le maintien d'une production de viandes et de produits laitiers ovins et bovins en France et Europe !
Le maintien de l'élevage français pour la souveraineté et sa durabilité dépend de ce choix !

SANITAIRE

Dans la Loi Santé Animale, la besnoitiose et la paratuberculose ne sont pas des maladies qui doivent être éradiquées : pour la paratuberculose, seule la surveillance est obligatoire, la besnoitiose n'est pas une maladie classée au niveau européen. Cependant, elles progressent sur le territoire français et peuvent être à lourdes conséquences en élevage. Certains départements demandent donc, à juste titre, des contrôles à l'introduction, permettant d'être d'autant plus combatif dans les zones d'émergences (ou a priori indemnes).

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Les prix de revient des Veaux Labels ont été mis à jour par l'institut de l'élevage pour le premier semestre 2022. Ils atteignent 11,48€/kg pour les Veaux Sous La Mère (soit +13% par rapport au 2ème semestre 2021) et 8,22€/kg pour les Veaux d'Aveyron et du Ségala (+10 % par rapport au semestre précédent). Ces indicateurs sont disponibles sur le site interne de l'IDELE. Tout comme les autres catégories bovines, l'explosions des charges met en péril ces petites productions et on observe un net recul des veaux labellisés sur ces derniers mois. Il est indispensable que les contrats prennent en compte l'augmentation des coûts de production pour tenter de sauver ces filières.

FOCUS

Afin de mieux répondre aux attentes des marchés allemands mais aussi des autres pays européens, la Section Bovine a enclenché une mise à jour des cahiers des charges JBE et Charoluxe. Les nouvelles versions de Charoluxe et JBE sont disponibles sur le site Interbev. Cette mise à jour des cahiers des charges, ne peut se faire sans une vraie valorisation également à apporter jusqu'au maillon élevage ! Il ne doit pas profiter qu'au maillon distribuant ces marques !

REGION

Une délégation d'une quinzaine de Jeunes Agriculteurs du Cantal est venue échanger avec la Fédération Nationale Bovine. L'occasion d'expliquer les missions de la FNB, les enjeux clefs du moments (EGALIM2, Assises du Bœuf 2030, PAC, Gestion des Risques) à ces récents installés, mais aussi de permettre d'échanger avec le réseau pour la FNB ! Ces échanges sont riches de sens, la FNB ne pouvant que vivre avec l'appui du terrain et des élus !

FAIT DE LA SEMAINE

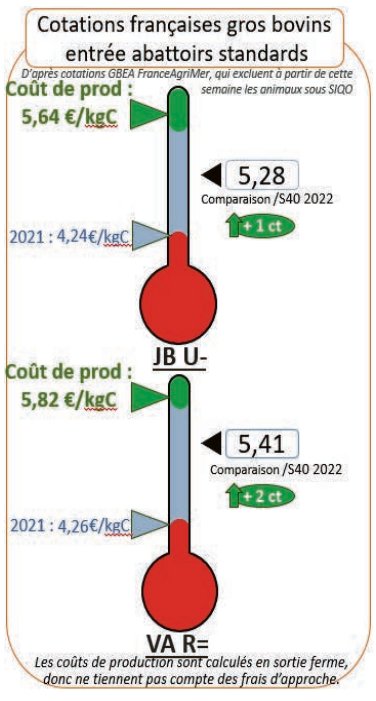
La FNSEA a décidé d'organiser des journées nationales de la relance syndicale. L'objectif : créer une communauté d'élus impliqués afin de faire de ce chantier une priorité absolue ! A cet effet, différents groupes de travail ce sont réunis à la rentrée et notamment autour du projet syndical, du développement de l'offre de services, de l'animation du réseau local, et de communication aux adhérents. Une tournée départementale dédiée va être réalisée d'octobre à mars pour poursuivre les travaux.

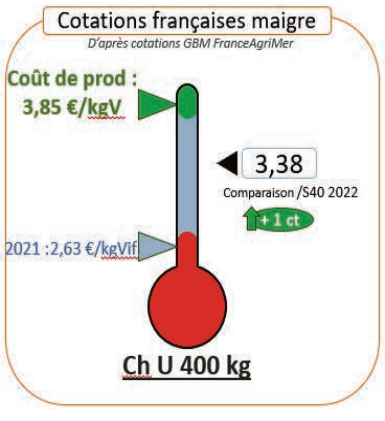
CHIFFRE DE LA SEMAINE

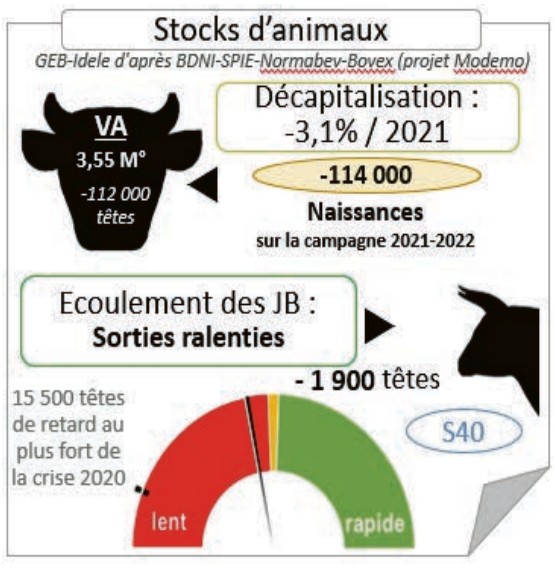
5,41 €/kg

C'est bien la cotation de la vache viande conventionnelle, en R=, sur la semaine 41 ! Il est essentiel de rappeler que depuis août, une réforme des cotations est en application sur le terrain ! Cette réforme permet de distinguer trois segments : le standard, le SIQO hors bio et le bio. La cotation diffusée chaque semaine dans les animaux standards, ne comporte plus, comme précédemment d'animaux SIQO ou Label Rouge !

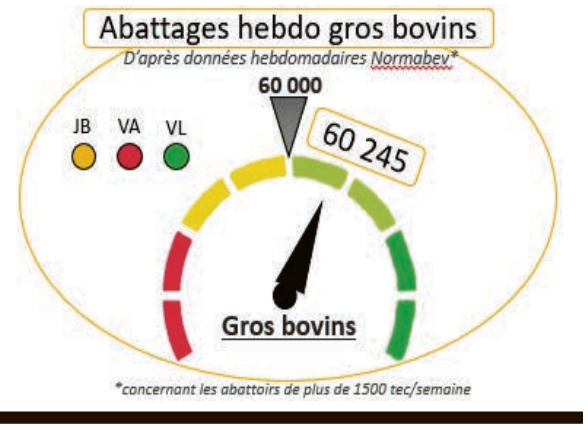
INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

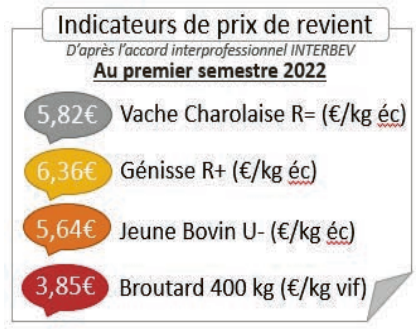














TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 40
du 10 au 16 octobre 2022

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : La présentation est belle et la demande est bien présente avec des cours facilement reconduits et une vente dynamique. Les sujets lourds sont soutenus par la demande en provenance des Pays Tiers et affichent des plus-values intéressantes. Les veaux trop légers sont davantage triés et doivent concéder quelques centimes.

Gros bovins maigres : Les apports sont satisfaisants mais ne suffisent pas à couvrir la demande qui reste forte. Les ventes sont fluides à des cours fermes voir haussiers dans les bons sujets. Les bovins trop âgés sont triés et perdent quelques centimes.

Boucherie : Le commerce garde son équilibre permettant ainsi de tenir fermement les cours en toutes catégories. En allaitantes, les prix sont facilement reconduits. En races mixtes et laitières, la tendance est plus lourde cette semaine surtout dans la moyenne marchandise et les cours plafonnent voire diminuent.

Veaux : Les apports sont plus en phase avec les besoins du marché cette semaine. Les veaux correspondant au marché espagnol se vendent à des cours stables. Pour les veaux destinés aux ateliers d'engraissement français, les places sont limitées et la vente reste difficile. Globalement, les cours sont reconduits.
En veaux gras sur l'Aveyron, le dynamisme perdure, les cours sont fermes à haussiers sur toutes les qualités.

Ovins : En agneaux, sur le bassin aveyronnais, l'effectif est stable et les cours affichent une hausse en agneaux lourds. Inversement en allaitants, la demande est présente mais il faut concéder quelques centimes. En brebis, les ventes sont dynamiques.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

38 - Vends tracteur Ford 3055 BE 2500 euros Ford 4000 4x4 BE sans carte grise.
✆ 06 75 04 60 70

69 - AV TA Same explorer Top 11 4 RM 80 cv. 1ère main de 2002 TBE + fourche hydrolique.
✆ 06 56 87 11 86

Travail du sol

38 - Vends monoroue Staub PP1 jardinage en état prix à débattre + Cyclo moteur mobylette motobécane et Peugeot état d'origine à rénover.
✆ 07 50 34 64 70

Récolte

26 - Cause retraite, vend vibreur semi hydraulique pour noyers. Laisser message ou sms.
✆ 06 81 65 90 26

38 - Vends moissonneuse batteuse Rivière Casalis 3 rangs révisée vidange, courroie, tous les filtres.
✆ 07 88 16 55 03

Arbo-viti

26 - Vends compresseur de taille Lacmé, 2 bonb. de 500l, 4 rouleaux, 4 sécateurs, 2 escabeaux roulant 5 marches, 12 bac ramassage fruits, 10 palettes bleues
✆ 06 31 26 47 10

30 - Vends prétailleuse GREGOIRE pour vignes palissées, TBE.
✆ 06 60 72 08 01

38 - Prod pép vend scion poirier sur PG américain pouss la ou les autres ne vont pas /100 ou détail.
✆ 06 89 61 06 78

Distribution

58 - Vends pailleuse Kuhn Primor 4 260 m Cut Control, état neuve. St Péreuse 58110. (4206)
✆ 06 35 95 74 11

Divers

01 - Vends semoir méca Sulky 3m, 25 rangs à disques boitier Ultron très bon état 8000 euros.
✆ 06 80 98 39 19

01 - Vends 4 jantes 307 dim 195-55-16 ; tondeuse Wolf bé coupe 40 cms ; belle barrière ancienne fer forgé HT 930 LG 15m ; démarreur R19D neuf ; démarreur Tube Citroën 6 volts refait.
✆ 06 74 82 72 12

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover crop, - tracteur 4 RM (4303)
✆ 06 71 10 93 35

21 - Recherche tracteurs, mois. bat., presses, chariots élévateur, télescopiques, charrues, bennes, épandeurs et autres machines agricoles (4305)
✆ 06 30 11 59 25

38 - A vendre chaudière bois De Dietrich cause santé + 2 ballons tampons de 500L + accessoires et thermostat bon état le tout 3500 euros.
✆ 07 87 23 20 53

38 - Recherche piston à fumier horizontal miro.
✆ 06 84 51 78 69

43 - Recherche tonne à lisier 4000/5000 l + vends cuisinière feu continu 4 ans fonte
✆ 06 74 38 45 13

69 - Vends cause retraite gerbeur à griffes + abreuvoirs La Buvette S4.
✆ 06 87 41 61 93

techno PIEUX MD

LEADER MONDIAL
EN FONDATIONS VISSÉES

Besoin de fondations pour votre futur hangar agricole ou votre extension ?

Techno Pieux est LA solution idéale !

Techno Pieux c'est :
» Rapide
» Sans excavation
» Simple
» Permanent ou temporaire

technopieux.fr
06 13 50 34 97

69 - Vends salle de traite Westfalia 2x5 remonte à neuf 13 000 euros - tank 4 000 l. année 2013 SERAP 8 500 euros - Surpresseur cuve pistolet 990 euros - Dac 2 stations avec 2 silos 2700 euros Viricel Michel Pomeys.
✆ 06 82 07 55 80

71 - Vends remorque bétail ovins, 740 kg, vide 300 kg, C.U. 440 kg, cert. immatricul., bon état.
✆ 03 85 24 12 52

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter
Tomettes, tuiles, plancher, dalles, pavés d'écurie.
Tél. : 04 74 00 89 08

89 - Vends cause retraite tracteur MF 4235, - combiné semoir Kuhn, - épandeur engrais Kuhn, - brabant 4 fers, TBE (4207)
✆ 06 86 51 54 53

Elevage

39 - Vends tank à lait 550 l Japy, programmateur lessive, griffe et groupe Delaval.
✆ 06 63 59 02 01

71 - Vends bétaillère Cosnet pluton 420P, occasion bon état, pont ar., barrières, porte avant.
✆ 06 73 16 41 36

74 - Remise importante sur derniers articles matériel d'élevage. Liste sur demande.
✆ 06 73 18 47 48

Véhicule

Utilitaire

34 - Recherche Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

Achat-Vente

Récolte

21 - Agriculteur vend foin PN, luzerne mélangée paille, départ ou livré.
✆ 06 84 27 13 81

39 - Vends paille, foin et luzerne. Liv. assurée
✆ 06 73 92 81 55

42 - Part vend maïs ensilage ou épis + luzerne enrubannée.
✆ 06 82 29 74 85

69 - Vend pommes de terre Dalida issues de l'agriculture biologique FR Bio 10.
✆ 06 38 05 65 50

Propriété

73 - Recherche ferme minimum 80 HA, location ou vente. Etudie toute proposition.
✆ 06 29 66 04 32

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Terrain

69 - Vends vignes appellation chiroubles et autres.
✆ 06 10 43 35 81

Location

Autres

07 - Agriculteur cherche terre agricole en location fermage option céréale.
✆ 06 34 61 13 79

Emploi

Offre

18 - Exploitation agricole en polyculture-élevage, située à Ennordres, recherche un agent ou une agente de production laitière, ayant de la rigueur, de l'autonomie et une capacité d'adaptation. Travail à effectuer : traite des vaches, entretien et alimentation du troupeau. Poste en CDD (du 01/12/2022au15/05/2023) – Connaissance du milieu agricole souhaité - Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

18 - Le Service de Remplacement du Cher cherche un Agent de Remplacement en polyculture élevage pour un Groupe d'Emploi Partagé sur le canton de Baugy. Travaux liés à la production animale(bovin, caprins, volailles) et à la conduite de différentes cultures. Renseignements et candidature par mail
✆ marion.vanneron@agricvl.fr

Boucheron
TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
FENDT
JCB
Recrute pour son site de Ménétreux le Pitois (21)
Un TECHNICIEN AGRICOLE (H/F)
Un CHEF D'ATELIER (H/F)
Contactez-nous au 03 80 97 01 50
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

Suivez-nous sur notre page Facebook

DAFP MATERIEL AGRICOLE
RECRUTE
SUR SA BASE DE TOUCY (89)
• 1 technicien (H/F)
connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées.
Formation assurée
Débutant accepté
Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tel. 06 07 54 76 70
CASE IH

18 - Exploitation viticole, située à Quincy, recherche un agent ou une agente viticole, ayant de la rigueur, un sens de l'observation, une capacité d'adaptation et aimant le travail en équipe. Travail à effectuer : entretien des vignes, mise en bouteille, étiquetage, conduite éventuelle d'enjambeur. Poste en CDD d'une durée minimale de deux mois qui peut déboucher sur un CDI, à pourvoir dès maintenant. Connaissance du milieu viticole souhaité- Permis B et véhicule personnel obligatoire
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

AGENT AGRICOLE SECTEUR TONNERRE (89)
RECHERCHE COMMERCIAL (H/F)
MASSEY FERGUSON
Pour vente de matériels agricoles sur les secteurs : Yonne / Côte d'or / Aube
Poste en CDI
Missions : Développement du fichier client, conseil technique dans le choix du matériel, rédaction des devis et bons de commande
Mise à disposition : voiture,carburant,téléphone portable,ordinateur portable, indemnisation frais de repas
Rémunération : fixe + commissions sur ventes
Envoyer CV + LM à lucas.fils@orange.fr
Contact téléphonique : 03 86 75 20 98

18 - Exploitation viticole, située à Humbligny, recherche un agent ou une agente viticole, ayant de la rigueur, un sens de l'observation, une capacité d'adaptation et aimant le travail en équipe. Travail à effectuer : entretien des vignes et étiquetage. Poste en CDD du 21/11/2022au 16/01/2023 qui peut déboucher sur un CDI. Connaissance du milieu viticole souhaité -Permis B et véhicule personnel obligatoire
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

21 - Recherche salarié agricole polyvalent, ferme polyculture élevage, agriculture biologique, 10 kms de Dijon (4202)
✆ 06 31 55 83 90

26 - Exp. polycultures bovins lait bio cherche ouvrier polyvalent CDI si intérêt. Exp. à transmettre d'ici 10 ans.
✆ 06 98 92 90 42

Animaux

Ovin

26 - Vends bélier Préalpes trois ans très docile prophylaxie en mai 2022
✆ 06 41 32 58 61

42 - Achète brebis, chèvres réforme, agneaux toutes catégories, paiement comptant.
✆ 06 07 96 23 40

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées , réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

89 - Vends 42 agnelles Ile de France nées en janvier - février 2022, lutte dès maintenant (4304)
✆ 06 82 36 57 72

Bovin

01 - Vends 2 tarines 5-6 ans très douces Ind. Leuc. Brucc. Tub IBR cause retraite à terme début décembre.
✆ 06 61 80 62 47

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins 14 à 16 mois HBL, fils de Lano (RRE), Loustick (RRE), Magistral (RRVS), - reproducteurs Hétérozygotes sans cornes, fils de Lundi PP (4302)
✆ 06 28 02 04 05

03 - Vends 2 taureaux charolais HBC sans corne de 20 mois et 1 de 6 ans.
✆ Elevage Perrin
06 82 22 96 13

18 - EARL Breton vend trois taureaux de 18 mois Charolais inscrit HBC dont deux à vêlage très facile utilisable sur génisses.
✆ 06 82 25 17 13

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène propose à la vente 40 taureaux apte de suite à la saillie, choix également important de veaux de l'année. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (4106)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Elevage charolais HBC vend vaches gestantes, génisses 18 mois, TGS. Moreau Patrick (4201)
✆ 06 81 80 68 23

58 - Vends taureaux 18 mois et gros veaux reproducteurs charolais HBC ou non dont SC, très bonnes origines. Livraison assurée. GAEC Langlet - 58140 Gacogne (3903)
✆ 06 37 90 51 67

58 - Cause retraite vend vaches montbéliardes fraichement vêlées ou prêtes (4203)
✆ 06 07 55 98 24

58 - Elevage HBC vend taureaux 18 mois, nombreuses origines, près à la saillie. EARL Batho Serge - L'Hatenon 58330 Saxi Bourdon (4204)
✆ 06 83 68 07 96

58 - Vends taureaux charolais type viande, utilisation croisement, IND IBR (4301)
✆ 06 68 67 23 23

69 - Vends mâles reproducteurs HBL,docilité et facilité de naissance.
✆ 06 71 61 73 16

71 - HBC cse diminution de cheptel vds jeunes vaches pleines + gd choix de taureaux 18 mois et 1 an. Gaec Devillard J&C, Champlecy.
✆ 06 18 54 64 88

71 - Vends génisses charolaises 30 mois, pleines, terme décembre.
✆ 06 16 50 72 21


Prix d'ensemble mâles National 2021
Élevage charolais - HBC - TGS
Gaec CADOUX
89420 St. André en Terre Plaine
Tél. 06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71
- 100 mâles
- 30 taureaux 18 mois
- génisses
- vaches
Présentation UNIQUE en élevage !
PORTES OUVERTES à l'étable
28, 29 et 30 octobre
Vente permanente de reproducteurs
e-mail : gaeccadoux@yahoo.fr - http://pagesperso-orange.fr/charolaiscadoux

PETITES ANNONCES

PORTES OUVERTES DANS 2 ÉLEVAGES HBC

GAEC de BUCHELEUR
"Bas de Velle"
71320 Saint-Eugène
Tél. **06 10 14 04 10**

GAEC MARÉCHAL
"Bousserain"
71320 Toulon-sur-Arroux
Tél. **06 03 43 33 10**

Vendredi 28, samedi 29 et dimanche 30 octobre 2022

71 - Élev. Limousin Jouanin vend taureaux 20 mois HBL ou non, TGS, tr. bonne origine, livraison.
✆ 03 85 25 36 41 H.R.

88 - Rech bœufs génisses race charolaise limousine ou croisés 8 à 24 mois AB ou conversion
✆ 06 08 61 13 46

89 - Elevage HBC vend 40 taureaux charolais 18 mois, - veaux mâles de l'année, - génisses 18 mois, - vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (3408)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

Chien

15 - Vends chiots porcelaine LOF du 01/06, vac + puc souche à sanglier, 82098225400014, 250268732048346.
✆ 06 73 90 14 55

71 - Vends 6 chiots bouvier bernois, née le 28/08/22, non lof, n° mére 250269608516240, Siren 833 014 582 00013.
✆ 06 30 98 15 84

Equin

15 - AV 18 m mâles et femelles race comtoise, conviendraient pour élevage.
✆ 06 68 93 08 85

Divers

38 - Vends fumier bovin sous stabulation 30 euros tonne chargée - Mettre bovin en pension automne hiver.
✆ 06 89 09 72 67

Suivez-nos publications sur Instagram

Des professionnels à votre service



Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire: 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée: 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal: 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution: 10 €TTC
❑ 2 parutions: 15 €TTC
❑ parution supplémentaire: 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution: 17 €TTC
❑ 2 parutions: 26 €TTC
❑ parution supplémentaire: 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom:
Prénom:
Adresse:
.....
Code postal: Ville:
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature:
Banque:

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél.: 03 80 78 90 40 - Fax: 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

NON DISSOLUTION

CREA JAC PAYSAGISTE
Société A Responsabilité Limitée
au capital de 5 000.00 €
Siège social : 5 lotissement du Pré Tiercelin
21250 TICHEY
SIREN : 882 071 996 RCS DIJON

Statuant par application de l'article L 223-42 du Code de Commerce, l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 Janvier 2022 a décidé qu'il n'y a pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la société.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de Dijon.
Pour avis,
LA GERANCE

AL22004752

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SAS SYLOUIS
au capital de 3 000 euros
Siège social : 7 Boulevard de la Trémouille
21000 DIJON
494 686 306 RCS DIJON

Aux termes des décisions des associés du 30/09/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 3 Rue du Rompot - 21121 FONTAINE LES DIJON à compter du 30/09/2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS
Le Président

AL22004691

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

COULLENOT BUREAU D'ETUDES
EURL au capital de 102000 i€
Siège social : 4 rue du Clos des Capucins
21200 Beaune
822 629 101 RCS de Dijon

Le 01/09/2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social 150 rue de Bretenet 21200 Beaune, à compter du 01/09/2022.
Mention au RCS de Dijon

AL22004705

NON DISSOLUTION

COTE & PIERRENET
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 13 rue Médèse –
21190 EBATY
819 388 885 RCS DIJON

L'associé unique a décidé, le 26 août 2022, en application de l'article L.223-42 du code de commerce, de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

AL22004706

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SAS FLASHELEK
au capital de 45 734,71 euros
Siège social : 25 Rue René Coty
21000 DIJON
420 867 673 RCS DIJON

Aux termes de décisions du 12/08/2022, l'associée unique a décidé de transférer le siège social au 69 Route Nationale - 21560 ARC SUR TILLE à compter du 1er septembre 2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Présidence

AL22004716

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

THES & TRADITIONS
SAS au capital de 1000 €
Siège social :2 rue de l'Aqueduc Darcy
21121 Ahuy
822 607 040 RCS de Dijon

L'AGE du 20/10/2022 a décidé de changer l'objet en ajoutant les activités suivantes : La vente au détail et en ligne de cafés, thés, chocolats ou épicerie fine, articles et cadeaux pour la table et autres produits annexes des salons de thé, café, négoce de tous biens et produits.
- Transférer le siège social de 6 rue des Champ aux Fèves 21121 à FONTAINE-LES-DIJON à 2 rue de l'Aqueduc Darcy 21121 AHUY e 20/10/2022
Mention au RCS de Dijon

AL22004719

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARL LITTERAM
au capital de 7 000 euros
Siège social : 12 Rue du Pâquier
21600 LONGVIC
484 283 791 RCS DIJON

L'A.G.E. du 18/10/2022 a décidé de transférer le siège social au 3 Rue du Rompot - 21121 FONTAINE LES DIJON, à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL22004733

TRANSFORMATION

EARL GIRARD PERE ET FILS
EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 341 300 €
SIEGE SOCIAL : 15 RUE DE LA GARE –
21320 THOISY LE DESERT
844 432 260 RCS DIJON

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 15 octobre 2022, l'associé unique a :
- nommé Monsieur Benjamin GIRARD, demeurant 11 Grande Rue, 21320 THOISY-LE-DESERT, co-gérant de la société pour une durée illimitée ;
- décidé la transformation de l'EARL en GAEC dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :
Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
Dénomination sociale : GAEC GIRARD PERE ET FILS
Date d'agrément par le préfet de COTE D'OR :1er Août 2022
N° d'agrément : 1374
Pour avis et mention, La Gérance

AL22004748

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS
3 AVENUE DE CHALON -
LES CHAVANNES
71380 SAINT MARCEL

COMMISSAIRE AUX COMPTES

LEIA MANAGEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 413.640,00 euros
Siège social : 2 Avenue Eugène Spuller
21340 NOLAY
519 012 868 RCS DIJON

L'assemblée ordinaire du 30/06/2022 a pris acte de la fin de mandat de Monsieur Didier FALCONNET, commissaire aux comptes suppléant, et décidé de ne pas renouveler le mandat.Pour Avis

AL22004749

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS
3 AVENUE DE CHALON -
LES CHAVANNES
71380 SAINT MARCEL

COMMISSAIRE AUX COMPTES

CLEIA
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1 000 250 euros
Siège social : 2 Avenue Eugène Spuller
21340 NOLAY
518 290 853 RCS DIJON

Le 30/06/2022, l'associé unique a pris acte de la fin de mandat du commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Laurent GRAVIER et décidé de ne pas renouveler le mandat.
Pour Avis

AL22004750

TRANSFORMATION

DVB
Société civile immobilière
au capital de 1 500 euros
Siège social : Hameau d'Orches –
21340 BAUBIGNY
508 086 998 RCS DIJON

Suivant acte valant décision collective en date du 4 octobre 2022, les associés ont décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et ont adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son siège social, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés
Le capital reste fixé à la somme de 1 500 euros, divisé en 150 parts sociales de 10 euros chacune.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Objet social :
Nouvelle mention : la location meublée de tous biens immobiliers, propriété de la Société par suite de construction ou d'acquisition ou mise à disposition ou en location au profit de celle-ci sous quelque forme que ce soit, de courte, moyenne ou longue durée, accompagnée ou non de prestations telles que la fourniture de petit déjeuner et/ou la fourniture de repas sans vente de boissons alcoolisées et/ou le nettoyage des locaux loués et/ou la fourniture de linge de maison et/ou la réception de clientèle … ; l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel ;
Gérance :
Monsieur Alex GAMBAL demeurant 4730 N 8000W - 83452 TETONIA – IDAHO (ETATS-UNIS) a été nommé en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 4 octobre 2022 en remplacement de Madame Diana GAMBAL, décédée le 18 juin 2020.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL22004758

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

PERRON FLORENT
SARL au capital de 2000€
Siège social : 19 rue du Lavoir,
21310 BLAGNY SUR VINGEANNE
838582161 RCS DIJON

Aux termes d'une décision du 01/10/2022, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités d'achat et de vente de bois de chauffage et de transférer le siège social au Rue de la Gare, 21310 MIREBEAU SUR BEZE à compter du 01/10/2022, et de modifier en conséquence les articles 2 et 4 des statuts.

AL22004761

TRANSFORMATION

Par décision du 31/03/2022, l'associé unique de la société I-PRO, SARL au capital de 18 000 euros, Siège social : 6 Place Saint-Bénigne 21000 DIJON, RCS DIJON 524 737 640, statuant sous les conditions prévues à l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par actions simplifiée à compter de ce jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet social, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 18 000 euros. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : Toute cession d'actions est soumise à l'agrément de la collectivité des associés. Monsieur Patrick ROPARS, gérant a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par action simplifiée, le Président est Monsieur Patrick ROPARS demeurant 6 allée du Clos du Roy 21240 TALANT. Mention sera faite au RCS de DIJON.Pour avis - Le Président

AL22004763

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CORALICE
SC au capital de 210 000€
Siège : 12 Route d'Epernay -
21910 SAVOUGES
RCS DIJON 453 787 392

Une AGE du 11/10/2022 a décidé de transférer le siège de la SC CORALICE de 12 Route d'Epernay - 21910 SAVOUGES, à 53 Ter rue de la Fontaine - 21700 SAINT-NICOLAS-LES-CITEAUX.L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.Pour avisLa gérance

AL22004769

TRANSFORMATION

JLS
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 630 euros
Siège social : 18, rue du Rocher -
21160 MARSANNAY-LA-COTE
448 851 717 RCS DIJON

Aux termes d'un procès-verbal du 15 octobre 2022, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 7 630 euros.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Mme Jocelyne SPY.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : Présidente de la Société : Mme Jocelyne SPY demeurant 18, rue du Rocher - 21160 MARSANNAY-LA-COTE

AL22004774

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

NON DISSOLUTION

GN INNOVATION. Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros. Siège social : 10 rue des Fontaines 21540 ECHANNAY. 529 094 609 RCS DIJON. Aux termes d'une décision en date du 18/10/2022, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. POUR AVIS La Gérance

AL22004783

AVIS

SAS STRATEGIS PATRIMOINE
au capital de 15 000 euros
Siège social : 1 Rue du Dauphiné -
Immeuble Le Stratège
21121 FONTAINE LES DIJON
518 202 312 RCS DIJON

Aux termes de l'A.G.O.A. du 30/09/2022 il résulte que les mandats de M. Robert MORENO, Commissaire aux Comptes titulaire, et de M. Eric GABORIAUD, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.
POUR AVIS
Le Président

AL22004788

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Par décision du 1er octobre 2022, l'associé unique, de la société LILIACE INVEST, société à responsabilité limitée au capital de 1.000,00 euros, ayant son siège social 5 Rue de Picardie à 89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE, immatriculée au RCS AUXERRE sous le numéro 840 677 165, Monsieur Jean-Jacques BECKER domicilié au 5 rue de Picardie à 89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE a décidé à compter du 1er octobre 2022 :
- de transférer le siège social à AUXERRE (89000), 1 Rue Haute Perrière
- de modifier en conséquence l'article 5 des statuts
Pour Avis, La gérance

AL22004825

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

LEFLAIVE SAS
Société par actions simplifiée
au capital de 24 095 536 euros
Siège social : Place Pasquier de la Fontaine - 21190 PULIGNY MONTRACHET
884 378 621 RCS DIJON

Aux termes d'une consultation écrite en date de 11 juillet 2022 et d'une réunion du Conseil de Gestion le 30 septembre 2022 il résulte que Monsieur Emmanuel de SUREMAIN demeurant 5 place des Marronniers à DOMOIS (21600), a été nommé en qualité de membre du Conseil de Gestion à compter du même jour et ce jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024, en remplacement de Madame Gwendoline de SUREMAIN, démissionnaire. Pour avis

AL22004793

SARL AROMALYSE

L'AGE du 21/10/22 de la SARL «AROMALYSE», capital : 7 700 €, siège : 3 rue des Ciseaux 21800 QUETIGNY, 433 823 572 RCS DIJON, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation en SAS à compter du 21/10/2022, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. Dénomination de la Société, objet, siège, durée et dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social inchangés. Capital toujours fixé à 7 700 €. Droit de vote : Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société. Cessation des fonctions de gérant de Markus LUBKE, du fait de la transformation de la Société. En SAS, Président : Markus LUBKE, demeurant 26, Grande Rue 21370 VELARS SUR OUCHE.

AL22004794

NOMINATION DE CO-GÉRANT

EARL DOMAINE ARMELLE ET BERNARD RION
Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 275 920 euros
Siège social : 21700 VOSNE ROMANEE3
30 712 753 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 10 octobre 2022, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérante pour une durée indéterminée à compter du même jour Mme Mélissa DUFOUR demeurant 6 Route de Boncourt-le-Bois à VOSNE ROMANEE (21700). Pour avis. La Gérance.

AL22004802

AVIS DE MODIFICATION

COTE D'OR AUTONOMIE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 000 €
Siège social : 12 Rue Jacquat
21850 ST APOLLINAIRE
500 015 136 RCS DIJON

L'assemblée générale extraordinaire du 3 octobre2022 a décidé de transférer le siège social au 18,rue Philippe Le Bon (21850) SAINTAPOLLINAIRE à compter du 15 octobre 2022,aucune activité n'étant maintenue à l'ancien siège.
Dépôt légal : Tribunal de Commerce de DIJON

AL22004803

NOMINATION DE CO-GÉRANT

AU HUIT
Société civile immobilière
au capital de 400 euros
Siège social : 21 Rue de Serrigny - Cidex 10 -
21550 LADOIX SERRIGNY
830 740 015 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 10 Septembre 2022, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérante Madame Lisanne NICOLET-GAUDILLAT, demeurant 21 Rue de Serrigny - Cidex 10 - 21550 LADOIX SERRIGNY, pour une durée indéterminée à compter du 10 Septembre 2022.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce DIJON.
Pour avis. La Gérance.

AL22004805

AVIS DE PUBLICITÉ

MMRTL IMMO
Société civile immobilière
au capital de 3 000 euros
Siège social : 18 Rue Esperanza
21121 HAUTEVILLE LES DIJON
RCS DIJON 822 754 883

AGE du 01.10.2022 – Transfert du siège social AM : 18 Rue Esperanza 21121 HAUTEVILLE LES DIJON
NM : 10 Place de l'Eglise 21121 HAUTEVILLE LES DIJON
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
Le gérant

AL22004811

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

A&G
SARL au capital de 3 000 €
Siège social : 54 rue des Blanches Fleurs -
21200 BEAUNE
919 698 092 RCS DIJON

Aux termes d'un acte valant décision collective en date du 24 OCTOBRE 2022, les associés ont décidé de remplacer, à compter de ce jour, la dénomination sociale «A&G», par «AG2V» et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL22004813

TRANSFERT DE SIÈGE

THE UNIT
THE UNIT
SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 57 RUE HENRI LORIDANT
59200 TOURCOING
909 574 550 RCS LILLE METROPOLE

Aux termes de l'AG du 03/10/2022, il a été décidé de transférer le siège social au **6 ROUTE DU MORVAN 58170 SAVIGNY POIL FOL** à compter du 20/07/2022.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de LILLE METROPOLE.

AL22004745

// DIVERS

CONVOCATIONS AUX ASSEMBLÉES DE SECTION ET À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

SCA 110 BOURGOGNE
SIÈGE SOCIAL 49, ROUTE D'AUXERRE - 89470 MONETEAU
Convocation aux Assemblées de Section
Les adhérents de la Coopérative 110 BOURGOGNE sont convoqués à leur Assemblée de Section qui aura lieu :
- pour la Bassée-Gâtinais, le lundi 14 novembre 2022 à 9h15, salle des fêtes de VILLENEUVE LA GUYARD
- pour le Tonnerrois, le mardi 15 novembre 2022 à 9h15, salle polyvalente de LEZINNES
- pour l'Auxerrois, le mercredi 16 novembre 2022 à 9h15, au Kyriad à APPOIGNY
- pour le Châtillonnais, le vendredi 18 novembre 2022 à 9h15, salle polyvalente Luc Schréder de CHATILLON sur SEINE
- pour la Puisaye, le lundi 21 novembre 2022 à 9h15, salle des fêtes de MOULINS SUR OUANNE.
Ordre du jour :
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée de Section 2021
- Information et discussion sur l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière ordinaire du vendredi 9 décembre 2022 dont la convocation est ci-dessous
- Election des représentants de la Section (Collège Associés Coopérateurs et Collège Associés Non Coopérateurs) de l'Assemblée Générale Plénière ordinaire du vendredi 9 décembre 2022
- Renouvellement du 1/3 sortant des membres du Comité de Région
- Questions diverses
Convocation à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire
Les délégués élus aux Assemblées de Section sont convoqués à l'Assemblée Générale Plénière qui aura lieu le vendredi 9 décembre 2022 à 9H00 à Auxerrexpo, rue des Plaines de l'Yonne - 89000 AUXERRE.
Ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire :
- Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire du 10 décembre 2021
- Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2021-2022 et sur la gestion du Groupe 110 BOURGOGNE
- Présentation des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2022
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés
- Approbation des comptes
- Approbation des opérations visées au rapport spécial des Commissaires aux Comptes
- Quitus aux Administrateurs
- Affectation du résultat de l'exercice 2021-2022
- Constatation de la variation du Capital Social
- Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration représentant le collège des Associés Coopérateurs et le collège des Associés Non Coopérateurs
- Fixation de l'allocation globale pour indemnités aux administrateurs
- Fixation du budget formation des administrateurs
- Questions diverses
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
Les Associés auront la faculté à partir du 15ième jour précédant la date fixée pour les Assemblées de Section, de prendre connaissance au siège social des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, des comptes sociaux et des résolutions proposées ainsi que des comptes consolidés.
Le Président du Conseil d'Administration
Walter HURE

AL22004826

Me Hélène RUDLOFF
Notaire à TOURNUS (71700)
BP 9

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me RUDLOFF, le 7 octobre 2022, M. Antonio MARQUES et Mme Charlotte COTY, demeurant à BEAUNE (21200) 11 bd Georges Clémenceau, mariés sans contrat de mariage à BEAUNE (21200), le 5 février 2022, ont convenu d'adopter pour l'avenir le régime de la séparation de biens.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois à Me Hélène RUDLOFF, notaire à TOURNUS (71700) 5 avenue Maréchal Leclerc.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au juge aux affaires familiales du tribunal de grande instance compétent.

AL22004722

JOUFFROY + FILEAS AVOCATS
JOUFFROY & FILEAS Notaires et Avocats
43 rue Devoge
21000 Dijon

AVIS

Au terme d'un acte authentique du 08/09/2022, reçu par Maître Nicolas JOUFFROY, notaire associé, membre de la SAS JOUFFROY & FILEAS, sis 43 Rue DEVOSGE 21000 Dijon, publié et enregistré le 10/10/2022, au bureau des hypothèques de DIJON 1.M. GRANDGERARD Pierre pacsé à Mme BETTINGER Victoria depuis le 31/05/2022 à TIL-CHATEL (Côte-d'Or), demeurant ensemble au 34 Rue Clément JANIN 21120 Til-Châtel, a, en application de l'article L.526-1 du Code de Commerce, déclaré insaisissables ses droits sur l'immeuble située au 1 à 23 allée du Breuil, 3 et 5 rue des Clématites 21800 Chevigny-Saint-Sauveur, lots numéros 154, 156, 837 et 838.

AL22004754

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 24/10/2022
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
AUXONNE : Terres, Bois-Taillis et Eaux - Objectif : Maintien du fermier sur la parcelle ZN°17
2 ha 10 a 20 ca
- Cote monin: ZN-17 - Les aiges: ZM-43(A)-43(B)-43(C)
Urbanisme : ZM 43 Zone N du PLU, ZN 17 est située en Zone A du PLU
FIXIN : Vigne AOP Fixin 1er Cru «Clos du Chapitre» - Monopole - Urbanisme : Zone Ap du PLU
4 ha 78 a 80 ca
- Clos du chapitre: AN-148[F1]-148[F2]
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 16/11/2022 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL22004781

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Par testaments olographes du 3 septembre 2009 et du 26 juin 2019,Madame Bernadette Rolande Suzanne BOISSEAU veuve ROUGET, décédée à DIJON, le 13 août 2022 a institué un légataire universel. Ces testaments ont été déposés au rang des minutes de Me Ivan STRIFFLING notaire à DIJON, le 12octobre 2022 suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le greffe du TJ de DIJON, le 18 octobre 2022.
Les oppositions pourront être formées auprès de Me Ivan STRIFFLING notaire associé de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée «LEGATIS DIJON QUETIGNY », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côted'Or), 23 rue Buffon, ayant un bureau annexe à QUETIGNY, 2 bis rue du Cap Vert.
Pour avis.
Maître Ivan STRIFFLING

AL22004787

DOMAINE E. JOBARD-MOREY

Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital de 2 488 Euros
Siège social : 1 rue de la Barre - 21190 MEURSAULT (Côte d'Or)
353 313 919 RCS DIJON
Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 octobre 2022, il a été décidé d'étendre la liberté de cession de parts sociales et donc de supprimer l'agrément requis au profit des descendants en ligne directe des associés.L'article 14 des statuts a été modifié en conséquence. Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour les cessions entre associés et au profit de leurs descendants en ligne directe - agrément des associés donné par décision collective extraordinaire.Pour avis. La Gérance.

AL22004795

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

AVIS DE DISSOLUTION

CUMA DU MENHIR

Siège social : Mairie, 21400 Coulmier le Sec
N° d'agrément : 21-542
N° RCS de Dijon : 344 294 558
Aux termes de l'AG extraordinaire en date du 29 novembre 2018, il a été décidé la dissolution de la Cuma du Menhir à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.
A été désigné liquidateur : André CLINCKE demeurant à Coulmier le Sec ; lequel dispose des pouvoirs les plus étendus.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés au siège social.
Le dépôt des actes et pièces relatif à la liquidation sera effectué au GTC de Dijon.
Le liquidateur

AL22004726

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SARL B N COIFFURE
En liquidation
Au capital de 7 500 euros
Siège : 35 Rue Thurot -
21700 NUITS ST GEORGES
884 730 490 RCS DIJON

L'A.G.E. du 18/10/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 18/10/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Santino NOVELLI, demeurant Résidence Le Bois des Grottes - 8 Allée des Chênes - 21380 ASNIERES LES DIJON, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au domicile de M. Santino NOVELLI visé ci-dessus. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du T.C. de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22004732

ANNONCES LÉGALES

CLÔTURE DE LIQUIDATION

C.A.C

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 8 Rue du 5ème Chasseur
21190 MONTHELIE
Siège de liquidation :
12 Rue de Varennes
21200 BEAUNE
834 617 243 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 19 septembre 2022 au 12 Rue de Varennes 21200 BEAUNE, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Bruno ADAO COSTA, demeurant 12 Rue de Varennes 21200 BEAUNE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

AL22004744

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

S.C.I. DES MUSES

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 4 300 euros
Siège social : 13 rue Paul Cabet -
21700 NUITS SAINT GEORGES
Siège de liquidation :
19 Bis Quai Fleury -
21700 NUITS-SAINT-GEORGES
424 348 522 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 20 SEPTEMBRE 2022 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Bernard JACQUOT, demeurant 19 Quai Fleury - 21700 NUITS-SAINT-GEORGES, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22004770

DISSOLUTION

STEPHANE COURAILLON

SARL au capital de 1000 €
Siège social :3 rue de la Fontaine
21610 Montigny Mornay Villeneuve
834 451 668 RCS de Dijon

L'AGE du 03/08/2022 a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé liquidateur M. COURAILLON Stéphane, demeurant 3 rue de la Fontaine 21610 Montigny Mornay Villeneuve, et fixé le siège de liquidation au siège social.
La correspondance sera adressée 4 rue Dufour 52000Chaumont.
Mention au RCS de Dijon

AL22004777

CLÔTURE DE LIQUIDATION

STEPHANE COURAILLON

SARL au capital de 1000 €
Siège social :
3 rue de la Fontaine
21610 Montigny Mornay Villeneuve
834 451 668 RCS de Dijon

Le 31/08/2022, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. COURAILLON STEPHANE, demeurant 3 rue de la Fontaine 21610 Montigny Mornay Villeneuve pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.
Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Radiation au RCS de Dijon

AL22004778

DISSOLUTION

CC

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 13 Rue de l'île
21000 DIJON
Siège de liquidation : Chez Madame MONOT
6 Rue des Ateliers
21300 CHENOVE
443 417 357 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 21/10/2022, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 21/10/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madame Christine DUPUIS, demeurant Chez Madame MONOT - 6 Rue des Ateliers 21300 CHENOVE, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé Chez Madame MONOT - 6 Rue des Ateliers 21300 CHENOVE.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL22004784

DISSOLUTION

CH FACADES

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 rue George Sand,
21300 CHENOVE
Siège de liquidation : 2 rue George Sand,
21300 CHENOVE
882 768 997 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 4 octobre 20022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Huseyin CIKMAZ, demeurant 2 rue George Sand 21300 CHENOVE, ancien Président de la Société, a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL22004820

CLÔTURE DE LIQUIDATION

HOLDING GC

SARL en liquidation
Au capital de 430 180 €
Siège social : 19 Route de Dijon
21500 MONTBARD
Siège de liquidation :
Chez Mme GOULIER Elisabeth
Lieudit Tregandie
24620 LES EYZIES MANAURIE
RCS DIJON 532 444 312

Aux termes d'une décision en date du 14/10/2022 à l'adresse : Chez Mme GOULIER Elisabeth – Lieudit Tregandie – 24620 LES EYZIES MANAURIE, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Cyrille GOULIER, demeurant Chez Mme GOULIER Elisabeth - Lieudit Tregandie - 24620 LES EYZIES MANAURIE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22004821

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 06/09/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de chirurgiens-dentistes
Dénomination sociale : LES HULOTTES
Siège social : 46, boulevard de la Marne 21000 DIJON
Objet social : l'exercice de la profession de chirurgien-dentiste
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 2 000 euros
Gérance : Mme Claire DARSAT demeurant 15, rue Vannerie 21000 DIJON et Mme Claire BOONEN demeurant 22, rue des Envierges 75020 PARIS,
Immatriculation :Registre du commerce et des sociétés de DIJON
Pour avis, la Gérance

AL22003991

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MEURSAULT (21190) du 5 Octobre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : PATRIMONIUM
Siège social : 5, rue du Clos de Mazeray - 21190 MEURSAULT
Objet social :
mise en valeur, administration, gestion et exploitation par bail, location, sous-location sous quelque forme que ce soit, meublé ou non, de courte, moyenne ou longue durée, accompagnée ou non de prestations telles que la fourniture de petit déjeuner et/ou la fourniture de repas (sans vente d'alcool) et/ou le nettoyage des locaux loués et/ou la fourniture de linge de maison et/ou la réception de clientèle de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance, location de vélos et autres véhicules et accessoires, laverie automatique, achat de raisins et de moûts en vue de leur vinification et de la commercialisation du vin ainsi que l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants et spiritueux, en gros, demi-gros, en produits finis étiquetés et capsulés ou pas et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits ayant un lien avec la vigne ou le vin, achat et vente de tous produits non réglementés et réalisation de toutes prestations de services et conseils non réglementés, acquisition, cession, construction et propriété de tous biens immobiliers.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 5 000 Euros
Gérance : Mme Cécile CHANZY et Mr Olivier CHANZY demeurant ensemble à MEURSAULT (21190) 5, rue du Clos de Mazeray
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON
La Gérance

AL22004686

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 14/10/2022, il a été constitué une SAS
Dénomination :
FJ MEDICAL
Siège Social : 7 Boulevard Trémouille 21000 DIJON
Capital : 8000 €
Activités principales : Le commerce, la vente, la location de matériel médical et paramédical à l'usage de particuliers et des professionnels,
Durée : 99 ans
Président : M. FAIVRE Thomas 11 rue de Citeaux 21700 AGENCOURT
Directeur Général : Mme FAIVRE (née JACQUEY) Ophélie 11 Rue de Citeaux 21700 AGENCOURT
Cession d'actions : soumise à agrément Exercice du droit de vote : une action égale une voix
Conditions d'admission aux assemblées: être actionnaire Immatriculation au RCS de DIJON

AL22004689

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT-ROMAIN (21190) du 17 octobre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : ARNAUD GERMAIN
Siège social : 3 rue du Bief - Le Village Haut - 21190 SAINT-ROMAIN
Objet social :
- l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial, industriel ou agricole,
- la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.
La Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Mr Arnaud GERMAIN demeurant 3 rue du Bief - Le Village Haut - 21190 SAINT-ROMAIN
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas
agrément obtenu à l'unanimité des associés
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL22004701

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/10/2022, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : NRJ Knine
Objet social : - La vente de produits alimentaires à domicile pour chiens, chats et équidés,- La vente de produits de soins à domicile pour chiens, chats et équidés,- La vente indirecte de produits alimentaires et de produits de soins au travers d'équipes commerciales composées notamment de vendeurs à distance indépendants et de distributeurs,- L'éducation canine.
Siège social :47 Allie de la Cude 21370 Velars-sur-Ouche.
Capital : 1000 euros
Durée : 99 ans
Gérance : M. MAISIERES Romain, demeurant 9 Grande Rue 21370Velars-sur-Ouche
Immatriculation au RCS de Dijon

AL22004704

AVIS DE CONSTITUTION

ASSP du 14/10/2022 : Constitution: **Forme :** SAS - **Dénomination :** MLA- **Siège social :** 11 Rue du Puits d'Orbas 21380 SAVIGNY-LE-SEC - **Objet:** assistance administrative, fiscale et commerciale à destination des entreprises et des particuliers. Entretien courant de bâtiments. **Durée :** 99 ans - **Capital social :** 500 euros - **Président :** Médérick LEBARON, 11 rue du Puits d'Orbas -21380 SAVIGNY-LE-SEC – **Cession d'actions :** Libre entre associés. A des tiers, avec agrément préalable de la collectivité des associés – **Droit de vote :** 1 action = 1 voix - **RCS DIJON.** Pour avis.

AL22004709

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHENOVE du 18/10/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Dénomination : BADAM Conseil. Siège : 4 rue Alphonse Mairey, 21300 CHENOVE. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON. Capital : 1 500 euros. Objet : Conseils et prestations de services en matière de gestion, de conseil, d'assistance administrative, juridique, informatique, comptabilité, trésorerie ou tout autre type de prestation marketing ou commerciale, auprès des particuliers, des entreprises et de tout établissement public ou privé ; La participation active à la conduite de la politique et au contrôle des filiales ; La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Mme Laura GIL, demeurant 4 rue Alphonse Mairey, 21300 CHENOVE. POUR AVIS. Le Président

AL22004721

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée à BEAUNE en date du 20/10/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : NLA. Siège : 33 Avenue du 8 septembre 1944, 21200 BEAUNE. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON. Capital : 5 000 euros. Objet : La création, l'acquisition par quelque moyen que ce soit, l'exploitation de tous fonds de commerce de bar, brasserie, restaurant, débit de boissons (licence IV) ; Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Adrien LOUBET, demeurant 6 Boulevard Jules Ferry, 21200 BEAUNE. Directeur général : M. Pierre MONGET, demeurant Avenue de l'Aigue 21200 BEAUNE. POUR AVIS. Le Président

AL22004768

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 septembre 2022 à VENAREY-LES-LAUMES, il a été constitué une société à responsabilité limitée dénommée ALESIA OPTIC.
Objet : L'optique, la lunetterie, les lentilles de contact et tous accessoires correspondant à ces activités et l'audioprothèse.
Capital social : 20 000 euros.
Siège social : Avenue de Dijon – Place de la Libération - 21150 VENAREY-LES-LAUMES.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Les gérants sont Monsieur Romain CUBILLE demeurant 1 rue d'Aguesseau – 89580 COULANGES-LA-VINEUSE et Monsieur Xavier FAUCONNET demeurant 9 place Saint Gengoulf – 21500 NOGENT-LES-MONTBARD.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de DIJON (Côte d'or).
Pour avis et mention, les cogérants.

AL22004772

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE du 21 octobre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée,
Dénomination : AFPG CONSULT,
Siège : 169 rue E Caucal - 21200 BEAUNE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2 000 euros
Objet : l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, agricoles ou vitivinicoles ; la gestion et l'animation des entreprises et sociétés ainsi détenues ; l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, forestier, agricole, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :
AGS CONSULT, société à responsabilité limitée au capital de 1 480 900 euros, ayant son siège social 169 rue Edouard Caucal à BEAUNE (21200),immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 478 874 837, représentée par Monsieur Alexandre FAUPIN, gérant.
Directeur général :
HOLDING PGG, société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros, ayant son siège social 19 route de Beaune à CORPEAU (21190), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 914 125 745, représentée par Monsieur Paul-Gabriel GUYARD, gérant.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis

AL22004785

AVIS DE CONSTITUTION

SELAS « LEGATIS DIJON GENLIS», titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 1 Place de l'Europe - Simone Veil avec bureau permanent à GENLIS (Côte d'Or), 25 Avenue de SprendlingenSuivant acte reçu par Me Clémence BAILLY, notaire à DIJON, le 21 octobre 2022 a été constituée pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au RCS de DIJON, la sté dénommée « Les Mésanges de la Londe » Société civile immobilière au capital de 430.000€ composé exclusivement d'apport en numéraire, ayant pour objet l'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la vente, la remise en jouissance gratuite ou à titre onéreux de tous biens et droits mobiliers et immobiliers. Siège : DIJON 15 rue Joan Miro; M. Denis SCHWENDER et Mme Christiane SCHWENDER née THEIS dmt tous deux à DIJON 15 rue Joan Miro, ont été nommés gérants. Cession libres entre vifs au profit d'un associé, d'un ascendant ou d'un descendant d'un associé, toutes autres transmissions entre vifs ou à cause de mort soumises à agrément.
Pour avis.
Me Clémence BAILLY

AL22004806

JOUFFROY & FILEAS
Notaires et Avocats
43 rue Devoge
21000 Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique reçu par Me Nicolas JOUFFROY, notaire à DIJON, le 24/10/2022, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI PERSIL
Objet social : La propriété, l'administration et l'exploitation, directe ou indirecte, de tous immeubles bâtis ou non bâtis.
Siège social : 15 Rue Prosper de Barante 21000 Dijon.
Capital : 40000 euros
Durée : 99 ans
Gérance : M. PERROT Olivier, demeurant 15 rue Prosper de Barante 21000 Dijon
Immatriculation au RCS de Dijon

AL22004808

JOUFFROY & FILEAS
Notaires et Avocats
43 rue Devoge
21000 Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique reçu par Maître Nicolas JOUFFROY, notaire à DIJON, le 14/10/2022, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SARL CHARME IMMO
Objet social : Marchand de biens immobiliers
Siège social : 12 Rue de la Charme 21370 Prenois.
Capital : 1000 euros
Durée : 99 ans
Gérance : M. ISNARD Nicolas, demeurant 12 Rue de la Charme 21370 Prenois
Immatriculation au RCS de Dijon

AL22004810

ME HAYETTE,

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Arnaud HAYETTE, Notaire à MONTLUEL (Ain), le 18octobre 2022, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiquessuivantes :
Dénomination sociale : SCI MILLEPERTUIS
Siège social : Chez M et Mme Patrick LEGUY – Pré Devant - 21430 LIERNAIS
Durée : 99 ans
Capital social : 83.300,00 Euros en apport en numéraire
Objet : l'acquisition, gestion et administration de tous biens et droits immobiliers
Cession libre entre associés toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément à l'unanimité des associés.
Gérants : M. Sylvain LEGUY et Mme Alice DUNOYER demeurant à GENEVE(Suisse) 16 rue du Grand Pré
La société sera immatriculée au RCS de DIJON
Pour avis
Me HAYETTE

AL22004822

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

AGS IMMOBILIER NEVERS

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5 000 Euros
Siège social : 31 Rue de la Bergeronnette
58320 POUGUES LES EAUX (NIEVRE)
914 948 245 RCS NEVERS

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 8 août 2022, il a été décidé de transférer le siège social, à compter du 8/08/2022, de 31 rue de la Bergeronnette, POUGUES LES EAUX (Nièvre), à 24 avenue du Générale de Gaulle 58000 NEVERS. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis, la gérance

AL22004175

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI DES NEUF PILIERS

au capital social de 1524,49 Euros
Siège social
10, rue des Neuf Piliers
58000 NEVERS
SIREN 422 596 478 R.C.S. NEVERS

Par acte sous seing privé du 22 septembre 2022, le siège. social a été transféré au 30 rue Jean Gautherin 58000 NEVERS, à compter de cette même date.
Pour avis.

AL22004258

MODIFICATIONS DES STATUTS

ALLO BRUNO GARAGE MAINTENANCE AUTOMOBILE

par abréviation
ALLO BGM AUTOMOBILE
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social
7 route du Bois Paillard
Hameau de Priez
58320 POUGUES LES EAUX
841 224 736 RCS NEVERS

Le 11/10/2022, l'associé unique a décidé de :
- transférer le siège social à Garchizy, Nièvre, 161, rue Victor Hugo à compter du même jour, de changer la dénomination sociale en « Allo Thony Garage. Maintenance Automobile » par abréviation « Allo TGM. Automobile ». de nommer Président M. Thony DUCLOU demeurant 6 rue des. Loges 18320 TORTERON en remplacement de M. Bruno GAROFOLO, démissionnaire.
Pour avis.

AL22004581

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BGN

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social
33 place d'Allier, 03000 MOULINS
914 452 230 RCS CUSSET

Le 12/09/2022, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 33 place d'Allier, 03000 MOULINS au 116 rue Henri Bouquillard 58640 VARENNES VAUZELLES à compter du 12/09/2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au RCS de CUSSET sous le numéro 914. 452 230 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de NEVERS. Président : la société SMART FOOD, Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 33 place d'Allier, 03000 MOULINS, immatriculée au RCS sous le numéro 913 780 516 RCS CUSSET, représentée par M. Arnaud MALIOCHE.
POUR AVIS.

AL22004584

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

SEM Nievre Energies SA au capital de 2188000 € Siège social : 7 place de la République 58000 Nevers. RCS Nevers 790026231. Par décision de l'AGE du 03/10/2022 il a été décidé de nommer : Mme Delaporte Blandine, 8 rue Charles Chevalier 58400 La Charité-sur-Loire en qualité d'administrateur en remplacement de Mme Moreau épouse Morillon Yvette ; Mme Modde Stéphanie, 6 rue Dom Edmond Martene 21000 Dijon, représentante du Conseil Regional de Bourgogne-Franche-Comte en remplacement de Mme Colas Frédérique à compter du 03/10/2022. Modification au RCS de Nevers.

AL22004598

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

PYROMANIA SARL au capital de 700€ Siège social : 59 route de Decize 58250 Fours 810 949 768 RCS Nevers Le 15/06/2022, le gérant a décidé de transférer le siège social de la société au 6 Les Cordeliers 58250 Fours à compter du 15/06/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Dépôt au RCS de Nevers

AL22004684

12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

STARTINGAMES

SAS au capital de 500 € porté à 5 000 €, 36 Rue du Val d'Aubois, 18150 LA GUERCHE SUR L'AUBOIS, 909 649 667 RCS BOURGES Décision du 01.10.2022: Augmentation du capital social de 4 500 € par apports en numéraire et création d'actions nouvelles à compter de ce jour : Ancienne mention :Capital social : 500 € divisé en 100 actions de 5 €, Nouvelle mention: Capital social: 5 000 € divisé en 1 000 actions de 5 € ; Démission de M. Nicolas CHUTIN de ses fonctions de Président et nomination en qualité de nouveau Président de M. Julien MOREL, dt 3 Rue des Jonquilles 70400 CHENEBIER pour une durée illimitée à compter du 01.10.2022 ; Nomination de M. Nicolas CHUTIN, dt 36 Rue du Val d'Aubois 18150 LA GUERCHE SUR L'AUBOIS en qualité de Directeur Général pour une durée illimitée à compter du 01.10.2022 ; Transfert du siège social au 7 Rue du 13ème de Ligne 58000 NEVERS à compter du 01.10.2022, et modification de l'article 4 des statuts.
En conséquence, la Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de NEVERS.
La Société dont l'objet social principal est la conception, le développement, la distribution, la commercialisation, la location et l'après-vente de tout applicatif logiciel, prologiciel, sites web, matériels informatiques ou électroniques, a été constituée pour 99 années à compter du 4 Février 2022.
POUR AVIS, Le Président

AL22004700

MODIFICATION D'UN CO-GÉRANT

SCI DES LANDES

Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : Le Landais
58110 BRINAY
477 697 759 RCS NEVERS

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 1er septembre 2022, il résulte que Madame Delphine JUILLOT, demeurant Le Landais à BRINAY (Nièvre), (Nièvre), a été nommé en qualité de co-gérante à compter du 1er septembre 2022, en remplacement de Madame Aurore VANDENBORRE.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis, le représentant légal.

AL22004703

ANNONCES LÉGALES

TRANSFORMATION

PB HOLDING

Société de Participations Financières
de Profession Libérale
de Chirurgien-Dentiste à responsabilité limitée
au capital de 185 000 euros
Siège social : 9, avenue François Mitterrand
58290 MOULINS-ENGILBERT
847 837 093 RCS NEVERS

Le 18/10/2022, l'associé unique a décidé de transformer la société en Société de Participations Financières de Profession Libérale de Chirurgien-Dentiste par actions simplifiée, à compter du 18/10/2022 et de nommer en qualité de président M. Paul BERNARD demeurant Moulins-Engilbert, Nièvre, La Grétaude.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Clauses d'agrément : sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés donné à la majorité de plus des deux tiers des voix des associés membres de la profession majoritaire.
Mention au RCS de NEVERS.

AL22004715

Alciat-Juris
Société d'Avocats

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON - 5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

SASARLE

SAS au capital ramené à 10 000 euros
Siège social : La Verdrelle
58500 RIX
RCS NEVERS 789 860 723

Il résulte des délibérations de l'AGE du 30.07.2022 et d'un PV établi le 9.09.2022 par le Président, les modifications suivantes dans l'avis antérieurement publié :
ANCIENNES MENTIONS
Président : M. Jean-Luc SABIAUX, dmt à RIX (58500), La Verdrelle.
Directeur Général : Mme Brigitte DOITRAND, dmt à VILLERS SUR YONNE (58500), 30 Route de Tannay
NOUVELLES MENTIONS à compter du 9/09/2022
Président : M. Jean-Luc SABIAUX, sus nommé et domicilié
Directeur Général : Néant.
Pour avis, Le Président.

AL22004718

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

NOMINATION DE CO-GÉRANT

CABINET INFIRMIER SAINT ELOI

Société Civile de Moyens
au capital de 1.000 euros
Siège social : 22 rue de la Poste –
58000 SAINT ELOI
534 991 971 RCS NEVERS

Par acte sous seing privé en date du 03 octobre 2022, Mme Ludivine DELMOTTE dt 14 route de Bourgogne – 58000 SAINT ELOI a été désignée en qualité de cogérante avec Madame Laetitia JACQUIN et Madame Morgane MARCHETTI déjà en exercice.
Pour avis, la gérance

AL22004720

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

EARL des RIBEAUX

Nissons - 58450 ANNAY
Au capital social de 35 350 euros
RCS Nevers - N° 428 816 029

Par procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1er octobre 2022, le siège social est désormais fixé au 131 Rue de la Mairie - Le Bourg - 58450 Annay. Mention sera faite au RCS : Nevers. Pour avis. La gérance

AL22004737

ALPHA EXPERTS

AER CADEXA

Société Par Actions Simplifiée au capital de 20 000 € Siège social : 4 rue du Bengy Parc d'activité du Bengy 58640 VARENNES-VAUZELLES
487 649 535 RCS NEVERS
L'AGOA du 30/06/2022, après avoir constaté que le mandat de Monsieur Thierry CECOTTI, commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Jean-François CASTERAN, commissaire aux comptes suppléant, étaient arrivés à expiration, a décidé de ne pas renouveler leur mandat et de ne pas pourvoir à leur remplacement conformément à l'article L227-9-1 du Code de Commerce issu de La loi Pacte et son décret d'application du 24 mai 2019. Mention sera faite au RCS de NEVERS. Pour avis, le représentant légal

AL22004762

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT & DÉSIGNATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL

SAS MAISON DU FROMAGE

SAS au capital de 12.000 €
Siège social : 7 rue Etienne Litaud
Carré Colbert
58000 NEVERS
819 470 824 RCS NEVERS

Il résulte de décisions des associées du 26 septembre 2022 que Madame Amandine DEVANCOURT demeurant 38 rue Adam Billaut – 58640 VARENNES-VAUZELLES, a été désignée, à compter du 1er octobre 2022, Présidente en remplacement de Mme Chantal-France DESCHAMPS et la société KAPS FINANCE, immatriculée 902 590 553 RCS NEVERS ayant son siège social 39 rue de Verdun – 58640 VARENNES-VAUZELLES a été désignée Directrice Générale à compter également du 1er octobre 2022.
Pour avis, la Présidente

AL22004767

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

NOVARE COUNTRY

SAS au capital de 1000 €
10 RUE Pergolèse 75016 PARIS
RCS PARIS 822819819

Le 20/10/22, l'associée unique a décidé de transférer le siège social de la société du 10 rue Pergolèse 75016 PARIS à Route de Fertot Domaine de Fertot 58470 GIMOUILLE.
Mention sera faite au RCS de PARIS et au RCS de NEVERS.

AL22004779

MODIFICATION DE DIRIGEANT

FERME DU PASSOU

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : LE PASSOU,
58110 SAINT-PEREUSE
844 657 833 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 20/10/22, il résulte que : Madame Dominique STRIESKA, demeurant 65 Route de Rolion, 58290 SERMAGES a été nommé en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Benoît BLANDIN, démissionnaire. Monsieur Clément BLANDIN démissionne de ses fonctions de Directeur général sans procéder à son remplacement.
POUR AVIS
Le Président

AL22004780

MODIFICATION DU CAPITAL

AVENIR DU BATI FRANCAIS

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 62 Avenue du Stand
58000 NEVERS
841 278 260 RCS NEVERS

Aux termes de l'AGE du 18.03.2022 et des décisions du Président du 25.04.2022, le capital social a été réduit de 5 000 euros pour le ramener à 5 000 euros par voie de rachat et annulation de 500 actions. Puis, il a été augmenté de 5 000 euros pour être porté à 10 000 euros par incorporation de réserves. L'article 6 des statuts a été modifié en conséquence : Article 6 - Apport, il est ajouté l'alinéa suivant « Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 18 mars 2022 et des décisions du Président constatant la réalisation de la modification du capital social, le capital social a été réduit d'une somme de 5 000 euros, par voie de rachat et d'annulation de 500 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacune, puis a été augmenté d'une somme de 5 000 euros par incorporation de réserves ».
POUR AVIS Le Président

AL22004792

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

UCELIUM

SAS au capital de 781.200 euros
Siège social : 63, Boulevard Camille Dagonneau
58640 VARENNES-VAUZELLES
814 659 637 RCS NEVERS

L'assemblée générale du 14 septembre 2022 a désigné en qualité de commissaire aux comptes titulaire, la société CECOTTI THIERRY ET ASSOCIES ayant son siège 22 route d'Espagne – 31100 TOULOUSE, et en qualité de commissaire aux comptes suppléant, la société AUDIT CENTRE FRANCE ayant son siège 36 rue des Grands Près – 03100 MONTLU?ON.
Pour avis, le Président,

AL22004797

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

MODIFICATION DE LA DÉNOMINATION ET CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI FRANCOIS MANCION

Société Civile Immobilière au capital de 150 €
Siège social : 25 rue des Ecoles
58300 SAINT LEGER DES VIGNES
479 364 564 RCS NEVERS

Il résulte d'un acte SSP du 12 octobre 2022 les modifications ci-après à publier :
Anciennes mentions :
Dénomination : SCI 5807
Gérant : Mme Florence THOMAS dt 73 avenue de Verdun – 58300 DECIZE
Nouvelles **mentions** :
Dénomination : SCI FRANCOIS MANCION
Gérant : M. Jean-François MANCION dt 5 rue des Ecoles – 58300 ST LEGER DES VIGNES
Pour avis,

AL22004798

MODIFICATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

TRANSPORTS CHARRIER ET CIE

Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 44 Route des Feuillats,
58300 DECIZE
RCS NEVERS 701 880 155

Le 30.06.2022, l'AGO a nommé commissaire aux comptes titulaire la SARL HEXA RL, 8 Chemin de la Grotte - 18230 SAINT-DOULCHARD, en remplacement de la Société KPMG AUDIT PARIS ET CENTRE, Tour Eqho 2 Avenue Gambetta - 92066 Paris la Défense Cedex, non renouvelé; et a nommé commissaire aux comptes suppléant la SARL ALDH CENTRE, 30 rue Gilbert Bailly - 18000 BOURGES, en remplacement de la Société KPMG AUDIT NORD,36 RUE EUGÈNE JACQUET CAMPUS D'ENTREPRISES ET CITÉS - 59700 MARCQ EN BAROEUL, non renouvelé. Pour avis.

AL22004804

// GÉRANCE

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud –
58000 NEVERS

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP en date à NEVERS (Nièvre) du 17 octobre 2022, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement NEVERS le 18 octobre 2022, Dossier 2022 00025795, référence 5804P01 2022 A 00703, la SELARL JSA, Mandataire Judiciaire à la liquidation judiciaire de la société HELLO WORLD, immatriculée 824 882 427 RCS NEVERS, a cédé à la société ANAMEL, immatriculée 919 851 527 RCS NEVERS.
Un fonds de commerce de « Bar, restaurant, salon de thé, brasserie, organisation d'évènements » sis et exploité 10 rue du 13ème de ligne – 58000 NEVERS dépendant de la liquidation judiciaire de la société HELLO WORLD pour l'exploitation duquel cette dernière est immatriculée 824 882 427 RCS NEVERS.
Cette cession a eu lieu moyennant le prix de 15.000 euros.
L'entrée en jouissance est intervenue le 04 juillet 2002 par la prise de possession réelle et effective du cessionnaire.
Les oppositions seront reçues au cabinet de la SELARL JSA, Mandataire judiciaire, 14, avenue Marceau – 58000 NEVERS dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC.
Pour unique insertion

AL22004736

// ADDITIF-RECTIFICATIF

ADDITIF

Additif à l'annonce parue le 19/08/2022 concernant la cession de fonds de commerce entre M. Kazim HAN et M. Yorum OKDEMIR, il est ajouté que les activités exercées cédées sont : café, brasserie.

AL22004524

// ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Sur la commune de SAINT-PARIZE-LE-CHATEL

LE PUBLIC EST AVERTI QU'EN EXÉCUTION
- du code de l'urbanisme,
- du code de l'environnement
- de l'arrêté n° 2022-115 du 21 octobre 2022 prescrivant l'enquête publique sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme,
Le maire de SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme, du **lundi 14 novembre 2022** (9 h 00) **au jeudi 15 décembre 2022** (12h00) soit une durée de 32 jours consécutifs à la mairie de SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL.
Est désigné en qualité de commissaire enquêteur, M. Denis GOUTTE retraité de profession ingénieur process, qualité, sécurité et environnement par le Tribunal Administratif de DIJON.
Le dossier complet de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme comprenant :
- une notice explicative,
- une note justificative de l'intérêt général,
- les règlements d'urbanisme et les plans de zonage initiaux et modifiés,
- le compte rendu de la réunion d'examen conjoint et les avis des différentes personnes publiques associées, ainsi qu'un registre d'enquête publique seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête du 14 novembre 2022 au 15 décembre 2022, à la mairie de SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL, afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
Le dossier complet de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme pourra également être consulté durant l'enquête sur le site internet de la mairie de SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL, sur le poste informatique mis à disposition du public du 14 novembre 2022 au 15 décembre 2022 à la mairie de SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL aux heures d'ouverture :
- de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 les lundis,
- de 9h00 à 12h00, les mardis, jeudis, vendredis et samedis.
La commune de SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL, siège de l'enquête est seule concernée par la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme.
Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
- sur le site internet de la mairie de SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL : https://www.saint-parize-le-chatel.fr/
- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles déposé en mairie ;
- à l'adresse courriel de la mairie de SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL : sympa-mairie@wanadoo.fr
- par courrier, à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, mairie de SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL , 35, avenue de la Mairie, 58490 SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL.
Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public qui seront également consignées dans le registre déposé en mairie et dans le procès-verbal de celles-ci, à la mairie de SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL les :
- lundi 14 novembre 2022 de 9 h 00 à 12h 00,
- lundi 21 novembre 2022 de 14 h 00 à 17 h 00,
- lundi 28 novembre 2022 de 14 h 00 à 17 h 00,
- samedi 10 décembre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00
- jeudi 15 décembre 2022 de 9h00 à 12h00.
À l'issue de l'enquête, les registres seront clos et le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours pour restituer ses conclusions et avis motivé.
Toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport, du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Préfecture de la Nièvre sur le site internet https://www.nievre.gouv/enquete-publique de la Préfecture de la Nièvre et en mairie de SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
La décision prise par le conseil municipal, à l'issue de la procédure, est une approbation de la mise en compatibilité, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis. Les changements opérés au dossier mis à l'enquête publique devront donner lieu à motivation dans la délibération d'approbation du conseil municipal.
Toute personne peut demander des informations à la mairie. Elle peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.
Des informations peuvent être demandées auprès de Mr André GARCIA, Maire de SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL au 03.86.21.08.44.
Le Maire, André GARCIA.

AL22004807

// DIVERS

MODIFICATION

SCM DES DOCTEURS LACHAISE-SEMENCE-BUTUC

SCM au capital de 18 614 €
Siège social : 6 place de la resistance
58000 NEVERS
327 016 135 RCS NEVERS

Aux termes de l'AG du 01/10/2022, il a été décidé de modifier la dénomination sociale qui devient **SCM DES DOCTEURS LACHAISE-BUTUC** à compter du 01/10/2022.
L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL22004711

Convocation aux Assemblées de Sections et à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle

CONVOCATION

SCA AXEREAL
Société Coopérative Agricole à capital variable
36 rue de la Manufacture – 45160 OLIVET
Siren 503 681 801 RCS Orléans

I.Les associés coopérateurs de la Coopérative sont convoqués en Assemblées de Sections dont l'ordre du jour commun est le suivant :
- lecture à titre d'information,
. du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2021/2022,
. des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2021/2022,
. du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées,
. des comptes et du bilan au 30 juin 2022,
- discussion sur les projets de résolutions portées à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle,
- désignation des délégués devant assister à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle.
Les Assemblées de Sections se tiendront aux dates, heures et lieux fixés ci-dessous.
- Champagne Berrichonne,
Mercredi 16 novembre 2022 à 9h30 – Centre des Congrès – Champs Elysées – Bd Franklin Roosevelt – 36100 Issoudun
- Boischaut-Berry-Bocage,
Vendredi 18 novembre 2022 à 9h30 – Salle Polyvalente – 2 rue du Golf – 36160 Pouligny-Notre-Dame
- Grand Ouest
Vendredi 25 novembre 2022 à 9h30 – Le Clos du Loir – 10 rue du Loir – 41800 Montoire-sur-le-Loir
- Seine-Loire,
Mardi 29 novembre 2022 à 9h30 – Kverneland Group France – 275 Allée du Ruet – 45760 Marigny-les-Usages
- Eurélienne,
Jeudi 1er décembre 2022 à 9h30 – Campus Les Champs du Possible – 2 Rte de Mondoucet – 28200 Châteaudun
- Loire-Nivernais,
Mardi 6 décembre 2022 à 9h30 – Château de la Vernée – 524 Rue de la Vernée – 58320 Pougues-les-Eaux
II. L'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle des délégués désignés par les Assemblées de Sections se tiendra :
Mardi 13 décembre 2022 à 9h00
CO'Met – Rue du Président Robert Schuman – Orléans (45)
Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle :
- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2021/2022?
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2021/2022?
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 30.06.22?-
Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 30.06.22?
- Quitus aux Administrateurs?
- Dotation des réserves obligatoires?
- Distribution d'un intérêt aux parts sociales à avantages particuliers?
- Distribution d'un intérêt aux parts sociales?-
- Distribution de dividendes reçus au titre des participations?
- Dotation des réserves facultatives?
- Mise à jour du capital social?
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées?
- Variation du capital?
- Indemnisation des Administrateurs et des Conseillers de Régions?
- Budget formation?
- Renouvellement d'Administrateurs?
- Nomination d'Administrateurs?
- Pouvoirs en vue des formalités
Tout associé coopérateur a la faculté de prendre connaissance dans les délais légaux du texte des résolutions proposées, des rapports, des comptes et bilan au 30 juin 2022, soit dans chaque section, soit au siège social.
Pour Avis
Le Président

AL22004734

SCP E.CAVET-JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire membre de la SCP E.CAVET-JACOB à COSNE COURS SUR LOIRE, 14 rue du Mal Leclerc, le 1er octobre 2022,
Mr LEFAIVRE Omer Antony, retraité et Mme TACO Julie Andrée, retraitée, demeurant ensemble à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 10 route de Cours, mariés à PECY (77970) le 18 juillet 1986 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont déclaré conjointement convenir dans l'intérêt de leur famille, de changer entièrement de régime matrimonial et d'adopter le régime de la communauté universelle.
Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal Judiciaire.
POUR INSERTION
Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire.

AL22004800

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SONOMA SAS en liquidation

au capital social de 50.000 Euros
Siège social : 103 Bis route de Cours
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
SIREN 631 880 465 R.C.S. NEVERS

Le 15 juillet 2022, l'Assemblée a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31 mai 2022.
Madame Suzanne DARGENT 84, rue des Vignes 58200 COSNE COURS SUR LOIRE.
Le 15 juillet 2022 à COSNE COURS SUR LOIRE
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL22004220

DISSOLUTION ANTICIPÉE

OV CONSTRUCTION

SARL en liquidation
au capital social de 129 000 Euros
Siège social
8 route des Champs Minies
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
SIREN 501 406 706 R.C.S. NEVERS

Le 15 septembre 2022, par assemblée générale extraordinaire, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15 septembre 2022. Monsieur Olivier DESBOIS demeurant 8 route des Champs Minies. 58200 COSNE COURS SUR LOIRE, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 8 route des Champs Minies 58200 COSNE COURS SUR LOIRE.
Pour avis.

AL22004355

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : As exploited,
Forme : société par actions simplifiée société en liquidation,
Capital social : 500 euros,
Siège social : 1 Rue des Vignes-Le Bourg 58270 Saint Firmin,
907791180 RCS Nevers,
Aux termes d'une décision en date du 22/09/2022, les Associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et de sa mise en liquidation amiable à compter du 22/09/2022.
la société Dsg Sasu, représentée par Sébastien Davoine en sa qualité de Président et ayant son siège social au 3 rue des Goussons 91190 Gif sur Yvette,
a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est au siège social de la société, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Modification au RCS de Nevers

AL22004460

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La société : « EURL A 58 DIAGNOSTICS IMMOBILIERS »

au capital de : 500 euros
Entreprise unipersonnelle
à responsabilité limitée
en liquidation
Siège social
29 Rue du Président Wilson
à CLAMECY 58500
R.C.S. NEVERS: 509 162 772

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 11 octobre 2022 à 14 heures a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat à Monsieur Patrick DE ROSSI, domicilié 20, Avenue de la Concorde à DIJON 21000 et constaté la clôture de liquidation à compter du 10 OCTOBRE 2022.
Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Le Liquidateur.

AL22004724

DISSOLUTION

Les associés de la SARL LE LOU GRANI au capital de 100 € ayant son siège 359 Quai de Loire, 58450 NEUVY SUR LOIRE, RCS NEVERS n°489 186 916, réunis en AGE le 14/10/2022, ont décidé sa dissolution anticipée à compter du 30 septembre 2022 et sa liquidation sous le régime conventionnel en nommant M. Jean GUILLEMIN liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus à cet effet et fixant le siège de la liquidation 359 Quai de Loire, 58450 NEUVY SUR LOIRE. Le dépôt des pièces et actes relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis : Jean GUILLEMIN

AL22004714

CLÔTURE DE LIQUIDATION

NEVERS VAISSELLE
Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 17 524 €
Siège social : Route de Fourchambault - Espace Grand Champ - 58000 NEVERS
344 619 614 RCS NEVERS

L'AGO du 17/10/2022 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé de son mandat de liquidateur M. Anthony LAURENT dt à PARIGNY LES VAUX (58) – 109, Le Clos de Mimont – Lieudit Usseau, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 30/09/2022. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

AL22004741

DISSOLUTION

SELARL ISSARD Philippe

S.E.L.A.R.L au capital de 164.000 €
Siège social : 9 avenue François Mitterrand
58290 Moulins-Engilbert
442 766 259 RCS Nevers

Suivant décisions en date du 14.10.2022, l'Associé unique a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 14.10.2022, nommé en qualité de liquidateur, M. Philippe ISSARD demeurant Lieu Dit « Les Vis d'Aron » 34 route de Cercy La Tour 58920 Vandenesse et fixé le siège de liquidation au siège social de la société.
Modification au RCS de Nevers

AL22004757

DISSOLUTION

GIE DE CUMA DE DECHIQUETAGE DE MILLAY

GIE au capital de 474.00 €
Siège social : Mairie, Le Bourg,
58170 MILLAY
RCS NEVERS 384665394

Aux termes du pocès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10/06/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter du 10/06/2022 . L'assemblée générale susvisée a nommé liquidateur M WALCKENAER Godefroy demeurant au 4 impasse du domaine, Le Vernay, 58360 SÉMELAY, président du GIE avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci . Le siège de la liquidation est fixé au 4 impasse du domaine, Le Vernay, 58360 SÉMELAY, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés . Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers. Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL22004759

Société d'Avocats MARTIN-LECLERC
14, rue Georges Dufaud –
58000 NEVERS

AVIS DE DISSOLUTION

TRANS INTER VEIL ET CIE

S.A.R.L. au capital de 35.000 euros en liquidation
Siège de liquidation : 60, rue de Paris
58440 LA CELLE SUR LOIRE
681 880 258 RCS NEVERS

Par décisions du 30 septembre 2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.
M. Stéphane VEIL, dt 29 boulevard de la République – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE, exercera les fonctions de liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 60 rue de Paris – 58440 LA CELLE SUR LOIRE où toute la correspondance devra être envoyée et les actes relatifs à la liquidation notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Le liquidateur, S. VEIL

AL22004812

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/10/2022 il a été constitué la société SERVICES FORESTIERS NIVERNAIS, Société à responsabilité limitée unipersonnelle, au capital de 5 000 €, siège social : Meulot – L'Huis Jacot 58140 SAINT ANDRE EN MORVAN. objet : Travaux forestiers, commerce de bois, exploitant forestier. Service d'aménagement paysager. Terrassement. Mécanique agricole.Location de matériels, d'engins forestiers et de terrassement. durée : 99 ans, gérant M. RAPPENEAU Guillaume, demeurant Meulot – L'Huis Jacot 58140 SAINT ANDRE EN MORVAN, immatriculation au RCS de NEVERS.

AL22004725

ANNONCES LÉGALES

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 07/10/2022, il a été constitué une SARL dénommée:
HOLDING LUCAS
Objet social : - Toutes prises de participations dans toutes sociétés ou entreprises créées ou à créer, quelle qu'en soit la forme et l'objet, et ce par tous moyens notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat de titres sociaux, de fusion ou de groupement,- La direction, la gestion, le contrôle et la coordination de ses filiales et participations,- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Siège social : 10 Les Lafonds 58390 DORNES
Capital : 150 000 euros
Gérance : M Sylvain LUCAS et Mme Blandine LUCAS demeurant 10 Les Lafonds 58390 DORNES
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL22004537

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 13/10/2022, il a été constitué une SASU
Dénomination :
SASU L'ORCHIDEE
Siège Social : 25 RUE DES MERCIERS 58000 NEVERS
Capital : 1000 €
Activités principales : MASSAGE DU BIEN-ETRE ET VENTE DE PRODUITS COSMETIQUES
Durée : 99 ans
Président : Mme ZHENG HAIYING 14 RUE DE THIONVILLE 75019 PARIS 19
Immatriculation au RCS de NEVERS

AL22004708

SELARL D'AVOCATS MARTIN-LECLERC
14, rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à SAINT PIERRE LE MOUTIER (Nièvre) du 06 octobre 2022, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : SCEA DU DOMAINE DE PRUNEVAUX
Forme : Société Civile
Capital : 2.000 euros
Siège social : 5 place Jeanne d'Arc – 58240 SAINT PIERRE LE MOUTIER
Objet : L'exercice d'une activité réputée agricole au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
Apports en numéraire : 2.000 euros
Apports en nature : néant
Gérant : Monsieur Arnaud JOHANET demeurant 5, place Jeanne d'Arc - 58240 SAINT PIERRE LE MOUTIER
Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.
Clause relative à l'agrément des cessions de parts :
Toutes les transmissions de parts sociales autres que celles entre associés, ou à des descendants du cédant ayant la qualité d'associé, sont soumises à l'agrément donné par décision collective extraordinaire des associés.
Pour avis

AL22004723

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : AUDIT ECO RENO
Forme sociale : SAS
Capital social : 1 000 €
Siège social : 50, Boulevard de la République – 58000 NEVERS
Objet social : Audit et conseil en matière de rénovation énergétique de l'habitat - Courtage et suivi de travaux
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix
Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés
Présidente : Mme Barbara PESCAGLINI dt à NEVERS (58) - 13, Impasse Bellevue
Directeur Général : M. Franck SALLIEGE dt à NEVERS (58) - 68, Boulevard de la République
Immatriculation : RCS de NEVERS

AL22004731

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 1er octobre 2022, il a été constitué un GAEC sous la dénomination de Groupement Agricole d'Exploitation en Commun L'Etang Poulain, dont le siège social est fixé à L'Etang Poulain - 58250 Saint Seine
Le groupement a été agréé par décision préfectorale du 7 septembre 2022. Le GAEC sera immatriculé au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers. Pour avis, Les fondateurs.

AL22004738

CF Compagnie Fiduciaire — Groupe CF Société d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes www.compagnie-fiduciaire.com contact@groupecf.com

DLT BOURGOGNE
Société à responsabilité limitée
au capital de 80 000 euros
Siège social : Arringe
58120 MONTIGNY EN MORVAN

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MONTIGNY EN MORVAN du 18 octobre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : DLT BOURGOGNE
Siège social : Arringe, 58120 MONTIGNY EN MORVAN
Objet social : Transport public routier de marchandises (et/ou de location de véhicules industriels avec conducteur), déménagement ou location de véhicules avec conducteurs destinés au transport de marchandises à l'aide de véhicules excédant 3,5 tonnes.Location de gradins, chapiteaux et mobiliers
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 80 000 euros
Gérance : Monsieur Djamel GUESMI, demeurant 4, rue Tandou 75019 PARIS, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis
La Gérance

AL22004753

AVIS DE CONSTITUTION

Il est constitué une SARL dénommée SERVICE SPORT PROMOTION par sigle S.S.P., au capital de 10 000 €, dont le siège social est 113 Avenue de Verdun 58300 DECIZE (France) dont l'objet social est le négoce, la réparation, l'entretien de tous véhicules terrestres et maritimes et tous services annexes, l'organisation et la participation à toute manifestation évènementielle, le négoce de tous matériaux ferreux ou et non ferreux et la location de moyens de transport sans chauffeur, dont le gérant est Monsieur Julien SAUMET demeurant 2 Rue des Pendants 58300 DECIZE, et dont la durée de la société est de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL22004766

Etude de Maître Fabrice CAVET,
Notaire associé à SAINT SATUR (Cher),
79 ruedu Commerce.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Fabrice CAVET, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée « SAS DU CANAL LATERAL », titulaire d'un Office Notarial à SAINT SATUR, 79 rue du Commerce, le 4 octobre 2022 a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La société est dénommée : YPOA.
Le siège social est fixé à : COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), rue des Forgerons.
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR) .
Les apports sont Monsieur Yann PANATIER apporte CINQ CENTS EUROS(500,00 EUR) libérée ultérieurement.
Monsieur Olivier ALEXANDRE CINQ CENTS EUROS (500,00 EUR) libérée ultérieurement.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Les gérants de la société sont : Monsieur Olivier ALEXANDRE et Monsieur YannPANATIER.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS
Pour avis
Le notaire.

AL22004782

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à VARENNES LES NARCY en date du 7 octobre 2022, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : AVconseils agri,
SIEGE SOCIAL : 6 rue de la Croix Rouge, VARENNES LES NARCY (Nièvre)
OBJET : Le conseil spécifique à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques, le négoce des semences, engrais, et tous produits de nature agricole (hors produits phytosanitaires), l'importation, l'exportation, le négoce, la représentation de tous produits, articles, marchandises, matériels de nature agricole ou non ; La propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'achat, d'échange, d'apport, desouscriptions ou autrement ; La propriété et la gestion de tous biens mobiliers de nature monétaire ou autre, tels que meubles meublants ou véhicules ; la propriété, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et droits immobiliers détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement ; La vente de ces mêmes biens.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
CAPITAL : 1 000 euros
PRESIDENT : Alexandre VILLARD, demeurant 6 rue de la Croix Rouge, VARENNES LES NARCY (Nièvre),
AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.
IMMATRICULATION : au RCS de NEVERS
Pour avis, le Président

AL22004790

AVIS DE CONSTITUTION

SASU DU MORVAN
Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 euros
Siège social : Le Parc
58230 DUN LES PLACES
Société en cours d'immatriculation
Par acte sous seing privé en date du 1er octobre 2022, il a été constitué la Société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : SASU DU MORVAN
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 1.000 euros
SIEGE : Le Parc 58230 DUN LES PLACES
OBJET : Tous travaux agricoles et forestiers ; Location et négoce de matériels agricoles
DUREE : 99 ans
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
PRESIDENT : Monsieur Philippe CHAVENTON, demeurant Le Parc 58230 DUN LES PLACES
IMMATRICULATION au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL22004796

Notaires

Office Notarial du Val Charitois
Notaires associés
Siège : 37 ter avenue Maréchal Leclerc
BP 47
58402 LA CHARITE SUR LOIRE Cédex

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu par Me Emmanuel CLERGET, notaire associé à LA CHARITE SUR LOIRE, en date du 21 octobre 2022, il a été constitué une société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :
Dénomination : SAS LOC DES REVENUS.
Forme : Société par actions simplifiée.
Objet : L'hivernage et le gardiennage à l'année de tous véhicules de loisirs (camping-car, caravanes, bateaux et tous autres types de véhicules).
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000,00 euros divisé en 20 actions de 50,00 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : Soumise à agrément dans tous les cas. Inaliénabilité des actions.
Siège social : Champ du Dessiert, avenue de Paris, 58320 Pougues les Eaux.
La société sera immatriculée au RCS de Nevers.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :
Dans les conditions statutaires et légales.
A été nommé : Président : Monsieur Jean-Pierre BURGER 230 route des Craies 58320 Pougues les Eaux.
Pour avis.

AL22004799

FIDACT

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LA FERMETE du 21 octobre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination : NP INVEST
Siège : 141 Les Grappes - 58160 LA FERMETE
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : L'étude, la création, la mise en valeur, l'exploitation, l'organisation, le financement, l'acquisition et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises, la réalisation de toutes études, la prospection commerciale, la prestation de tous services administratifs et/ou financiers, la formation.
L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :
Monsieur Nicolas PETIT, demeurant 45 rue des Tilleuls, 58160 LA FERMETE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS
Le Président

AL22004801

AVIS DE CONSTITUTION

Il est constitué une SARL dénommée ARALIADE au capital de 3 447 500 € située 6 Rue de REMIGNY 58000 NEVERS (France) dont l'objet social est l'acquisition, la gestion et l'administration de tous biens, droits, parts d'intérêt, valeurs mobilières et immobilières, la gestion de tous capitaux dont elle pourrait disposer, le conseil en gestion et le management d'entreprises, et notamment, toutes activités de prestations de services, de conseils et d'assistance au bénéfice des filiales et participations de la société concernant notamment les achats, la gestion de trésorerie du groupe, les fonctions de direction administrative, technique et commerciale, de gestion, de coordination ou de contrôle, la définition de l'encadrement des politiques de management, l'assistance, la stratégie et la politique financière, l'octroi de prêts, de financements, de garanties, la stratégie et la politique de diversification, la recherche de partenariats et croissances externes, l'animation de ses filiales et participations, la définition de directives relatives à l'impulsion et à la mise en œuvre de décisions stratégiques, dont le gérant est Monsieur Arnaud BERTRAND demeurant 7 Rue Louis Vicat 58000 NEVERS, et dont la durée de la société est de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL22004824

Terres de Bourgogne — Annonces légales 03 80 78 90 42

YONNE

// MODIFICATION

MODIFICATIONS DES STATUTS

EARL DES PERRIAUDINS

au capital de 15 890 euros,
Siège social
Les Perriaux 89350 CHAMPIGNELLES
430 358 622 R.C.S. AUXERRE

AGE du 01/08/2022 à effet du 01/07/2022 : transformation en SCEA DES PERRIAUDINS, transfert du siègesocial à La Rauderie 89350 CHAMPIGNELLES,
démission de la. cogérante Mme Brigitte GILET, unique gérant Mr Guy-Noël. GILET (La Rauderie 89350 CHAMPIGNELLES).
Pour avis.

AL22004569

MODIFICATIONS DES STATUTS

EARL GILET

au capital de 53 250 euros
Siège social
Les Perriaux
89350 CHAMPIGNELLES
379 698 988 R.C.S. AUXERRE

Modification de dirigeant.
AGE du 01/08/2022 à effet du 01/07/2022 : transfert du siège social à La Rauderie 89350 CHAMPIGNELLES, démission de gérants : Mme Brigitte GILET, Mr Guy-Noël GILET.
Pour avis.

AL22004572

CHANGEMENT DE GÉRANT

EARL DE LA CROIX SAINT JACQUES

EARL au capital de 8 000,00 €
Siège social : 6 le Chemin Haut, les Talvats – 89320 CERISIERS
483 043 550 RCS SENS

L'assemblée générale extraordinaire du 26 septembre 2022 a pris acte de la démission de Mme Chantal HANSSENS épouse FORGEOT de ses fonctions de gérante et a nommé M. Jérôme FORGEOT aux dites fonctions pour une durée non limitée.Pour avis, la gérance.

AL22004717

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LE FLOYD'S

SARL au capital de 1000 €
Siège social :
22 RUE DU MOULIN DU PRESIDENT
89000 Auxerre
905 157 681 RCS d' Auxerre

L'AGO du 19/09/2022 a décidé de transférer le siège social 71 D ROUTE D'AUXERRE 89380 Appoigny, à compter du 20/09/2022.
Mention au RCS d' Auxerre

AL22004740

MODIFICATION DU CAPITAL

L2G OPTIQUE

SARL au capital de 10 000 euros
Siège Social : Centre commercial AUCHAN
Porte de Bourgogne
89100 SENS
751 773 326 RCS SENS

Le 31/08/2022, l'associée unique a décidé :
-d'augmenter le capital social de 320 000 € par apport en numéraire et par élévation de la valeur nominale de la part sociale de 10 € à 330 € ; -de réduire le capital social de 330 000 € à 30 000 €, à la suite de pertes, par voie de réduction de la valeur nominale des parts sociales de 330 € à 30 €.
Le capital social s'élève désormais à 30 000 € divisé en 1 000 parts sociales de 30 €.

AL22004742

COIFF.FONTAINE

SASU au capital de 500€
11 RUE DILO, 89600 SAINT FLORENTIN
912 553 161 RCS Auxerre

L'AGE a décidé, le 01/09/2022, de nommer nouveau président, Mme CHKIRACH EP MARZOUK MERIEM, 6 ALLEE DE LA COLEMINE, 89000 AUXERRE, pour une durée indéterminée en remplacement de M MARZOUK NAJIB démissionnaire
Mention au RCS de Auxerre

AL22004775

MODIFICATION DE GÉRANT

S.C.I. DE L'AVALLONNAIS

Société civile immobilière
Au capital de 304 898,03 euros
Siège social : Zone Industrielle – Rue de l'Etang
89200 AVALLON
393 248 208 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 22 septembre 2022, la collectivité des associés a pris acte du décès de M. Pierre COURGEON et du fait que M. Vincent PICQ soit, en conséquence, l'unique gérant pour une durée indéterminée. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis
La Gérance

AL22004815

MODIFICATION DE GÉRANT

SCI DE SAINT NIZIER

Société civile immobilière
Au capital de 1 524,49 euros
Siège social : Zone Industrielle de Saint Nizier
71110 MARCIGNY
338 637 036 RCS MACON

Aux termes d'une délibération en date du 22 septembre 2022, la collectivité des associés a pris acte du décès de M. Pierre COURGEON et du fait que M. Gautier PICQ soit, en conséquence, l'unique gérant pour une durée indéterminée. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis
La Gérance

AL22004816

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

ANCIENS ETS Georges SCHIEVER ET FILS

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 138 420,00 euros
Siège social : Zone Industrielle rue de l'étang
89200 AVALLON
425 920 352 R.C.S. AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 22 septembre 2022, les membres du Conseil de surveillance ont constaté la vacance du siège de Président du Conseil de surveillance suite au décès de M. Pierre COURGEON et, par conséquent, son départ du Conseil de surveillance et ils ont décidé de désigner M. Marc-Olivier COURGEON aux fonctions de Président du Conseil de Surveillance, demeurant à TOURS (37000) – 5 place Anatole France, à compter du même jour et pour toute la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
Pour avis
Le Conseil de surveillance

AL22004817

CHANGEMENT DE GÉRANT

S.C.I. JEAN

Société civile immobilière
Au capital de 1 524,49 euros
Siège social : ZI rue de l'Etang
89200 AVALLON
350 293 528 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 22 septembre 2022, la collectivité des associés a pris acte du décès de M. Pierre COURGEON et du fait que M. Marc-Olivier COURGEON soit, en conséquence, l'unique gérant pour une durée indéterminée. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis
La Gérance

AL22004818

CHANGEMENT DE GÉRANT

BAUGY LOCATION

Société civile immobilière
Au capital de 762,25 euros
Siège social : Place du Champ de Foire
18800 BAUGY
384 563 128 RCS BOURGES

Aux termes d'une délibération en date du 22 septembre 2022, la collectivité des associés a pris acte du décès de M. Pierre COURGEON et du fait que M. Gautier PICQ soit, en conséquence, l'unique gérant pour une durée indéterminée. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis
La Gérance

AL22004819

// GÉRANCE

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous seing privé en date à AUXERRE (Yonne) du 26 SEPTEMBRE 2022, enregistré au S.P.F.E. AUXERRE 1 (Yonne) le 12 OCTOBRE 2022, Dossier 2022 00068832, référence 8904P01 2022 A 01998,
Monsieur Bruno VUEILLIOTTE,
et Madame Sandrine CHATELAIN épouse VUEILLIOTTE
domiciliés ensemble 3, route de Fouronnes 89560 FOURONNES,
ont vendu à
Monsieur Alexis FLEURY, domicilié 6 Grande Rue 89480 CRAIN,
les éléments d'exploitation d'une branche complète d'activité de maçonnerie que fait valoir personnellement Monsieur Bruno VUEILLIOTTE dans la ville de FOURONNES (Yonne), 3 Route de Fouronnes, identifié au répertoire des métiers sous le numéro 402 968 549 RM 89 et inscrit sous le numéro SIRET 402 968 549 00020, code APE 43.99C.
L'entrée en jouissance a été fixée au 26 SEPTEMBRE 2022.
La cession a été consentie et acceptée moyennant un prix total de 201 950 €.
Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales au fonds vendu pour la validité, au siège social de la Société S.J.B., 43 Rue du Clos à AUXERRE (Yonne), pour la correspondance.

AL22004707

Notaires

Etude de Maîtres Caroline BRISSON
et Vincent VILLECOURT,
Notaires associés à AUXERRE (Yonne),
18-20 Boulevard du 11 Novembre

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par **Maître Vincent VILLECOURT, Notaire à AUXERRE(Yonne), 18-20 Boulevard du 11 Novembre**, le 30 septembre 2022, enregistré à AUXERRE, le 07/10/22 dossier 2022 00067731 référence 8904P01 2022 N 01031
a été cédé par :
M. Laurent André Maurice **POTART**, Commerçant, et Mme Sonia Danièle Elisabeth **GUILLOT**, Commerçante, dmt esmble à SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE(89000) 850 rue des Champs de Saint Eusèbe MONTMERCY.
M. est né à AUXERRE (89000) le 7 août 1967,
Mme est née à AUXERRE (89000) le 20 septembre 1972.
Mariés à la mairie de QUENNE (89290) le 2 août 1997 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Au profit de :
Mme Aurore Marie Samuele **WAIT**, orthophoniste, dmt à AUXERRE (89000) 15avenue Pierre Larousse.
Née à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014) le 5 juillet 1959.
Ayant conclu avec Monsieur Jean-François Henri Achille CASSAN un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, le 4 août 2022, enregistré à la mairie de AUXERRE.
Contrat non modifié depuis lors.
Mme WAIT est divorcée en premières noces de M. Jean René Laurent PHILIPPOT suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de PARIS le 7 juin 1994.

AL22004746

// DIVERS

LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte en date du 18/10/2022 à PONT SUR YONNE, M. Guy DOMECE demeurant 31 rue du parc, 89100 SAINT CLÉMENT, a donné en location-gérance à M. Mohammedia AKMAL demeurant 17 boulevard du centenaire, 89100 SENS, un fonds de commerce de **Autorisation de stationnement numéro 1 de Pont-sur-Yonne**, dénommé SASU ARTAXI immatriculé 849 864 418 rcs, sis et exploité Place numéro 1 pont sur Yonne Siège social : 31 rue du parc à St clément 89100, pour une durée de 1 an à compter du 25/10/2022, renouvelable par tacite reconduction par période de 1 an.

AL22004699

CONVOCATIONS AUX ASSEMBLEES DE SECTION ET A L'ASSEMBLEE GENERALE

SCA 110 BOURGOGNE
SIÈGE SOCIAL 49, ROUTE D'AUXERRE - 89470 MONETEAU
Convocation aux Assemblées de Section
Les adhérents de la Coopérative 110 BOURGOGNE sont convoqués à leur Assemblée de Section qui aura lieu :
- pour la Bassée-Gâtinais, le lundi 14 novembre 2022 à 9h15, salle des fêtes de VILLENEUVE LA GUYARD
- pour le Tonnerrois, le mardi 15 novembre 2022 à 9h15, salle polyvalente de LEZINNES
- pour l'Auxerrois, le mercredi 16 novembre 2022 à 9h15, au Kyriad à APPOIGNY
- pour le Châtillonnais, le vendredi 18 novembre 2022 à 9h15, salle polyvalente Luc Schréder de CHATILLON sur SEINE
- pour la Puisaye, le lundi 21 novembre 2022 à 9h15, salle des fêtes de MOULINS SUR OUANNE.

Ordre du jour :
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée de Section 2021
- Information et discussion sur l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière ordinaire du vendredi 9 décembre 2022 dont la convocation est ci-dessous
- Election des représentants de la Section (Collège Associés Coopérateurs et Collège Associés Non Coopérateurs) de l'Assemblée Générale Plénière ordinaire du vendredi 9 décembre 2022
- Renouvellement du 1/3 sortant des membres du Comité de Région
- Questions diverses

Convocation à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire
Les délégués élus aux Assemblées de Section sont convoqués à l'Assemblée Générale Plénière qui aura lieu le vendredi 9 décembre 2022 à 9H00 à Auxerrexpo, rue des Plaines de l'Yonne - 89000 AUXERRE.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire :
- Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire du 10 décembre 2021
- Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2021-2022 et sur la gestion du Groupe 110 BOURGOGNE
- Présentation des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2022
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés
- Approbation des comptes
- Approbation des opérations visées au rapport spécial des Commissaires aux Comptes
- Quitus aux Administrateurs
- Affectation du résultat de l'exercice 2021-2022
- Constatation de la variation du Capital Social
- Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration représentant le collège des Associés Coopérateurs et le collège des Associés Non Coopérateurs
- Fixation de l'allocation globale pour indemnités aux administrateurs
- Fixation du budget formation des administrateurs
- Questions diverses
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Les Associés auront la faculté à partir du 15ième jour précédant la date fixée pour les Assemblées de Section, de prendre connaissance au siège social des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, des comptes sociaux et des résolutions proposées ainsi que des comptes consolidés.
Le Président du Conseil d'Administration
Walter HURE

AL22004827

Notaires

Laurent FRANCIN -
Stéphanie FAIVRE FRANCIN &
Elise LAROCHE SAUTEREL
Notaire Associés

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date à

ANNONCES LÉGALES

AUXERRE (89000) du 5/05/2018, déposé au rang des minutes de Maître Elise LAROCHE SAUTEREL, notaire associé à AUXERRE (89000), 10 bld Davout, suivant acte contenant procès-verbal d'ouverture de testament en date du 17/10/2022, Monsieur André Henri DUCIMETIÈRE, veuf de Madame Marthe Léonie DECK, demeurant à VILLEFARGEAU (89240), Résidence»Les Deux Jardins», 1 ter avenue de la Puisaye, né à PONCEY LES ATHEE (21130), le14 juillet 1925, décédé à AUXERRE (89000), le 1er août 2022, a institué un légataire universel.
Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du TJ d'AUXERRE de la copie authentique du procès-verbal susvisé et de la copie figurée de ce testament.
Pour avis, le notaire.

AL22004710

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 2 février 2016,
Monsieur Maurice Jean GRES, en son vivant retraité, veuf de Madame Suzanne Andrée Blanche COMMAILLE, demeurant à MONETEAU (89470) 29 rue Fernand-Py Sommeville.
Né à AUVERS SUR OISE (95430), le 30 mai 1943.
Décédé à AUXERRE (89000) (FRANCE) , le 7 octobre 2022.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Dominique BETREMIEUX,Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle dénommée « Maître Hervé CHANTIER, notaire associé », titulaire d'un Office Notarial à APPOIGNY (Yonne), 5 rue du Professeur Mocquot, le 18octobre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Dominique BETREMIEUX , notaire à APPOIGNY , référence CRPCEN : 89005, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL22004728

Convocation aux Assemblées de Sections et à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle

CONVOCATION

SCA AXEREAL
Société Coopérative Agricole à capital variable
36 rue de la Manufacture – 45160 OLIVET
Siren 503 681 801 RCS Orléans

I.Les associés coopérateurs de la Coopérative sont convoqués en Assemblées de Sections dont l'ordre du jour commun est le suivant :
- lecture à titre d'information,
. du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2021/2022,
. des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2021/2022,
. du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées,
. des comptes et du bilan au 30 juin 2022,
- discussion sur les projets de résolutions portées à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle,
- désignation des délégués devant assister à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle.
Les Assemblées de Sections se tiendront aux dates, heures et lieux fixés ci-dessous.
- Champagne Berrichonne,
Mercredi 16 novembre 2022 à 9h30 – Centre des Congrès – Champs Elysées – Bd Franklin Roosevelt – 36100 Issoudun
- Boischaut-Berry-Bocage,
Vendredi 18 novembre 2022 à 9h30 – Salle Polyvalente – 2 rue du Golf – 36160 Pouligny-Notre-Dame
- Grand Ouest
Vendredi 25 novembre 2022 à 9h30 – Le Clos du Loir – 10 rue du Loir – 41800 Montoire-sur-le-Loir
- Seine-Loire,
Mardi 29 novembre 2022 à 9h30 – Kverneland Group France – 275 Allée du Ruet – 45760 Marigny-les-Usages
- Eurélienne,
Jeudi 1er décembre 2022 à 9h30 – Campus Les Champs du Possible – 2 Rte de Mondoucet – 28200 Châteaudun
- Loire-Nivernais,
Mardi 6 décembre 2022 à 9h30 – Château de la Vernée – 524 Rue de la Vernée – 58320 Pougues-les-Eaux
II. L'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle des délégués désignés par les Assemblées de Sections se tiendra :
Mardi 13 décembre 2022 à 9h00
CO'Met – Rue du Président Robert Schuman – Orléans (45)
Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle :
- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2021/2022?
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2021/2022?
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 30.06.22?-
Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 30.06.22?
- Quitus aux Administrateurs?
- Dotation des réserves obligatoires?
- Distribution d'un intérêt aux parts sociales à avantages particuliers?
- Distribution d'un intérêt aux parts sociales?-
- Distribution de dividendes reçus au titre des participations?
- Dotation des réserves facultatives?
- Mise à jour du capital social?
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées?
- Variation du capital?
- Indemnisation des Administrateurs et des Conseillers de Régions?
- Budget formation?
- Renouvellement d'Administrateurs?
- Nomination d'Administrateurs?
- Pouvoirs en vue des formalités
Tout associé coopérateur a la faculté de prendre connaissance dans les délais légaux du texte des résolutions proposées, des rapports, des comptes et bilan au 30 juin 2022, soit dans chaque section, soit au siège social.
Pour Avis
Le Président

AL22004735

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
BAZARNES - terre à louer par le biais d'un Bail SAFER d'une durée de 4 ans à partir de la campagne 2023
- 42 a 40 ca - 'Le village ouest': ZL- 65
zonage : carte communale - zone non constructible
ASQUINS - terre et bois-taillis
- 16 a 35 ca - Les champs denis: ZN-78(A)-78(B)
zonage : zone N du PLUi
AUXERRE - lande et bois-taillis
- 2 ha 73 a 71 ca - Envers des nantelles: B-1429 - Les nantelles: B-1044-1049-1050-1051-1052-1057
zonage : zone N du PLUi
MAILLY-LA-VILLE - lande et bois-taillis
- 39 a 33 ca - La cote aux ouasses: G-764[730]-765[730]-766[731]-767[731]-786[735]-787[735]
- 18 a 27 ca - La cote aux ouasses: G-761[730]-770[731]-783[735]
- 18 a 18 ca - La cote aux ouasses: G-762[730]-769[731]-784[735]
- 37 a 42 ca - La cote aux ouasses: G-758[730]-773[731]-776[732]-779[733] - Sur la cote aux ouasses: G-782[706]
- 17 a 42 ca - La cote aux ouasses: G-763[730]-768[731]-785[735]
zonage : zones N, Ni et Nz du PLU
SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS - terre et bois-taillis
- 1 ha 93 a 67 ca - Crot des vornes: H-208 - Le prenat: H-239 - Les savees: G-923[714]
zonage : zones N et A du PLUi
SAINT-MARTIN-DU-TERTRE - terre
- 18 a 50 ca - L ardiot: D-513-514
zonage : zone N du PLU
VEZELAY - lande et bois-taillis
- 13 a 95 ca - Tancout: D-135-145
zonage : zone N du PLUi
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 14 novembre 2022 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL22004786

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

DAILY PIZZA

SARL au capital de 1000 €
Siège social : 112 RUE DE PARIS
89000 Auxerre
794 443 010 RCS d' Auxerre

L'AGE du 30/09/2022 qui s'est déroulé à AULNAY SOUS BOIS 93600 au 25, rue du 8 mai 1945 à décidé la clôture de liquidation de la société à compter du 31 décembre 2019, de la société DAILY PIZZA au capital de 1000 euros, siège social 112, rue de Paris 89000 AUXERRE, immatriculé sous le numéro RCS AUXERRE 794 443 010; le liquidateur Mme AMMAR JADNOUN ASMA, demeurant 25 RUE DU 8 MAI 1945 93600 Aulnay-sous-Bois pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2019.
Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce d' Auxerre.
Radiation au RCS d' Auxerre

AL22004702

AVIS DE DISSOLUTION ET DE NOMINATION DU LIQUIDATEUR

L'OLIVIA

Société civile au capital de 500,00 euros
Siège social : 4 Route de Saint-Julien-du-Sault –
89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
503 601 353 Rcs SENS

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 juillet 2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.
A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation, Mme Sylvia BOUREL, demeurant 4 Route de Saint-Julien-du-Sault – 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE.
Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante :
4 Route de Saint-Julien-du-Sault – 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE, siège de liquidation.Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de SENS.
Pour avis, le liquidateur.

AL22004713

AVIS DE CLOTURE

SARL LEVEL BAT 89

SIRET 89030621000018
CAPITAL SOCIAL : 1000€
SIEGE SOCIAL : 12 GRANDE RUE LA BORDE
89260 THORIGNY SUR OREUSE

L'AGE de la SARL LEVEL BAT 89 a Décidé et adopté
Les résolutions suivantes :
Clôture définitive de la SARL LEVEL BAT au 18/10/2022 suite à la dissolution entérinée par le Greffe du tribunal de commerce de Sens le 17/10/2022
LIQUIDATEUR : JULIEN LEVEL, demeurant au 12 grande rue La Borde 89260 co-gérant
Siège social de la liquidation : 12 Grande rue La Borde 89260 Thorigny sur Oreuse
Greffe compétent : RCS DE SENS

AL22004776

DISSOLUTION

AUXERRE DOMOTIQUE

EURL au capital de 7 000 €
Siège social : 565 Bd de la Guillaumée
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE
RCS AUXERRE 482 984 515

L'assemblée générale extraordinaire du 30/09/2022 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 30/09/2022. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur CUREAU Jean-François, demeurant 565 Bd de la Guillaumée, 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce AUXERRE.

AL22004729

FIDUCIAL SOFIRAL
15A A avenue du chateau

CLÔTURE DE LIQUIDATION

AMJ Immo

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation : 70 rue de Strasbourg
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE
RCS AUXERRE 832 151 484

Aux termes d'une délibération en date du 12 octobre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a, après avoir entendu le rapport du liquidateur, approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Mathieu RYFF, demeurant 5 bis rue de l'Eglise 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22004751

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE DISSOLUTION

SOCIETE DE OLIVEIRA BAPTISTA

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 100 000 euros
Siège : 67 Avenue de Saint-Quentin,
89470 MONETEAU
381 800 838 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 septembre 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Anthony DE OLIVEIRA, demeurant 36 Rue de Gurgy 89470 MONETEAU, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 67 Avenue de Saint-Quentin 89470 MONETEAU. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis

AL22004765

DISSOLUTION

SEDONA

SCI au capital de 1000€.
Siège: 10 rue du Moulin
89300 Champlay.
480 388 081 RCS Sens

L'AGE du 30/09/2022 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable au même jour, nommé liquidateur M. Yann MILLIEZ Résidence Jambolana BP 3227 - 98703 Punaauia Tahiti Polynésie Française, mis fin aux fonctions du gérant et fixé le siège de la liquidation à l'adresse du siège social.

AL22004771

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCEA FERME DE BAPAUME

Société civile en liquidation
au capital de 99 300 euros
Siège social : 6 rue des Caves-
89340 CHAMPIGNY
444 431 894 RCS SENS
Liquidateurs : M. Manuel CAMEAU
(4 rue de la Fosse aux Chevaux -
89340 CHAUMONT)
et M. René FOUET
(6 rue des Caves -
89340 CHAMPIGNY)

L'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2022 a approuvé les comptes de liquidation de la société, prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus aux liquidateurs et a déchargé ceux-ci de leur mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis, les liquidateurs.

AL22004773

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date du 02 octobre 2022 il a été crée une SAS dénomination : BOULANGERIE DES CHAILLOTS. capital : 1.000 €, durée : 99 ans. Objet : boulangerie pâtisserie. Siège social : 10 rue Henri Dunant 89100 SENS Président : Monsieur Akram BEN YOUSSEF né le 26 avril 1979 à JERBA (Tunisie) De nationalité française, Demeurant 3 rue de Copenhague – 89100 SENS. Mention RCS SENS

AL22004485

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 septembre 2022 à SAINT MAURICE THIZOUAILLE (89), il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : EARL NADIN
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Capital : 7 500 euros
Siège social : 18, rue de Vieux Poux – La Levée – 89110 SAINT MAURICE THIZOUAILLE
Objet : activités agricoles
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS
Gérance : M. Alain NADIN, demeurant 18, rue de Vieux Poux – La Levée – 89110 SAINT MAURICE THIZOUAILLE
Immatriculation : RCS SENS
Agrément de cessions de parts soumis à l'assemblée générale extraordinaire
Pour avis

AL22004712

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 13/10/2022, il a été constitué une SARL unipersonnelle
Dénomination :
QUICK EASY IMMO
Siège Social : 3 RUE DU CUL DE SAC 89480 ETAIS LA SAUVIN
Capital : 1000 €
Activités principales : La location meublée de tourisme de courte durée
Durée : 99 ans
Gérance : M. FORTUNE Marcel 3 RUE DU CUL DE SAC 89480 ETAIS LA SAUVIN
Immatriculation au RCS de AUXERRE

AL22004760

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : LMEF INVEST
FORME : Société à responsabilité limitée
CAPITAL : 80.000 euros
SIEGE SOCIAL : 21 Route d'Avallon 89450 DOMECY-SUR-CURE
OBJET : l'acquisition, la détention, la gestion et la cession, sous toutes leurs formes, de toutes participations ou de contrôle de toutes sociétés ; l'acquisition, la cession, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; la prestation de tous services concernant notamment les achats, la gestion de la trésorerie, les fonctions de direction technique et commerciale, de gestion, de coordination ou de contrôle ; l'assistance financière, l'octroi de prêts, de financements, de garanties, au bénéfice des filiales et des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte.
DUREE : 99 ans
GERANCE : Corentin LEMOINE demeurant 21 Route d'Avallon - 89450 DOMECY-SUR-CURE
IMMATRICULATION : RCS de AUXERRE.

AL22004809

CABEX

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 13 octobre 2022 à Courlon sur Yonne, il a été constitué une Société Civile Immobilière au capital de 1 000 euros constitué uniquement d'apports en numéraire présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : CYPRES -
Siège social : 3 rue de Bray 89140 COURLON SUR YONNE.
Objet social : Acquisition et gestion de biens immobiliers.
Durée de la Société : 99 ans.
Gérance : Monsieur Patrice BOUDIN et Madame Anna-Bella PEREIRA demeurant 3 rue de Bray 89140 COURLON SUR YONNE.
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant.
Immatriculation au RCS de Sens.

AL22004814

Connaissez-vous notre page Twitter ?

Regardez-nous sur YouTube

Suivez-nos publications sur Instagram

Suivez-nous sur notre page Facebook

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT

Vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site agribourgogne.fr

Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants *

☐ Réussir Bovins — BOVINS VIANDE
☐ Réussir Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ Réussir Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ Réussir Lait — LAIT
☐ Réussir Porc — PORCS
☐ Réussir Volailles — VOLAILLES
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ Réussir Vigne — VIGNE

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP VILLE
TÉL. PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE
☐ Je règle €
par carte bancaire n°
Date d'expiration
SIGNATURE

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 AN - 120 €
Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €
+ 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix *
☐ pour 1 an 53 €
☐ pour 2 ans 106 €
TOTAL

// IDÉE SORTIE

Le MuséoParc Alésia plonge dans la magie d'Halloween

Pour fêter sa dixième année d'ouverture, le MuséoParc Alésia revêt, en cet automne, un drôle de costume : celui d'Halloween. Un thème qui pourrait paraître étrange pour ce site dédié à la fameuse bataille qui opposa César à Vercingétorix. Et pourtant non !

Il existe un véritable lien de parenté entre cette fête et la célébration celtique de Samonios, premier mois de l'année chez les Celtes de la protohistoire. Il commence par la fête religieuse de Samain en Gaule et correspond approximativement au mois de novembre du calendrier grégorien. C'est l'entrée dans une période plus sombre de l'année et la nuit au cours de laquelle le monde des vivants côtoie celui des morts.

Le MuséoParc Alésia aime faire frissonner et propose à son public de célébrer cette fête devenue populaire en décorant des citrouilles, mais aussi à découvrir les rituels antiques. Plusieurs ateliers seront proposés comme la confection de bulla : un pendentif avec des petites amulettes protectrices dont le but était d'écarter les mauvais esprits, ou la fabrication d'un petit squelette à l'image de ceux que disposaient les Romains sur la table pour inviter les convives à profiter du moment présent.



Demandez le programme…

• Vendredi 28 octobre : Atelier mosaïque antique

• Du 29 au 31 octobre : Décoration de citrouilles. Venez décorer votre citrouille pour être au top pour Halloween ! (Atelier Inclus dans le billet d'entrée)

• Du 1er au 4 novembre : Atelier squelette. Fabriquez un petit squelette à l'image de ceux que les Romains disposaient sur la table des banquets pour inviter les convives à profiter du moment présent. (Atelier Inclus dans le billet d'entrée)

• Les 5 et 6 novembre : Réalisation d'une Bulla. Une bulla est un pendentif en cuir, où vous pourrez ranger, comme les enfants romains, de petites amulettes protectrices pour écarter les mauvais esprits. (Atelier Inclus dans le billet d'entrée).

• Jeudi 3 novembre à 16 heures : Projection du film d'animation *Wallace et Gromit, le mystère du Lapin Garou* (durée 1 h 25, séance incluse dans le billet d'entrée)

Murder Party costumée

Quant au point d'orgue de cet événement, il aura lieu le soir du 31 octobre, nuit d'Halloween oblige, avec la soirée Antidote. La Fabrique à Berlue distillera une ambiance mystique, où il faudra défier druides, empoisonneurs et devins, pour trouver le fameux antidote et pouvoir s'en sortir vivant ! Surprises pour les participants qui seront déguisés. Sessions familiales et public averti, se reporter sur le site. Réservation obligatoire Menu Halloween au restaurant le Carnyx à 15 € (burger flippant, frites, dessert, boisson). Rendez-vous lundi 31 octobre de 18 heures à 22 heures (Tarif : 5 € - Dès 7 ans). Un atelier maquillage pour la soirée est également organisé de 14 heures à 22 heures.

FD, d'après communiqué

Infos complémentaires sur www.alesia.com



Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES
ACTIFS. POSITIFS. COOPÉRATIFS

MEMBRE DE ALLIANCE BFC
UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

CÔTE D'OR

// *Sorcellerie et compagnie* au château de Bussy-Rabutin

• Jusqu'au 6 novembre

Le Centre des monuments nationaux propose une programmation délicieusement terrifiante pour les vacances de Toussaint au château de Bussy-Rabutin. Avis aux sorciers, apprentis sorciers, alchimistes et moldus pour une série d'évènements ensorcelants…

Un voyage dans l'univers de JK. Rowling (Harry Potter) grâce aux décors magiques de Benoît Duvergé : pour le bonheur des grands comme des petits, le château de Bussy-Rabutin se transformera en la plus célèbre école de sorcellerie de tous Les temps !

Programme complet sur www.chateau-bussy-rabutin.fr/ ou par téléphone au 03 80 96 00 03

NIÈVRE

// 75e exposition nationale d'aviculture

• Les 29 et 30 octobre

Lors du 50e salon de la basse-cour et de la biodiversité, les 29 et 30 octobre au Centre des expositions à Nevers, aura lieu la 75e exposition nationale d'aviculture dont le jugement d'animaux aura lieu le 28 octobre dans la matinée (environ 1 150 animaux avec championnats nationaux de lapins géants et poules soies).

Ouvert le samedi de 9 heures à 18 heures et le dimanche de 9 heures à 16 heures Entée : 4 euros. Renseignements au 06 83 62 19 85.

// Concours photo

• Jusqu'au 31 octobre

Afin de célébrer les 30 ans des Espaces Naturels Sensibles, le Conseil départemental organise un concours photos sur le thème : « La Nièvre, département nature » ! Différentes catégories sont proposées : animaux de la nature, plantes sauvages, paysages, jardin ou encore moins de 16 ans. Pour participer, il faut résider ou travailler dans la Nièvre. Les candidatures sont à déposer avant le 31 octobre 2022.

Informations sur https://nievre.fr/2022/04/07/concours-photos-la-nievre-departement-nature/

// Festival Alimenterre

• À partir du 4 novembre

Afin de célébrer les 30 ans des Espaces Le festival Alimenterre propose des projections-débats dans la Nièvre :

• Vendredi 4/11 - 19 heures - *Une terre sans abeilles*, à Nevers - Le Pot Commun - 12bis rue de la Jonction Précédé de *Tapis vert, l'homme qui arrêta le désert*.

• Mercredi 23/11 à 18 heures - *La part des autres* - cinéma Château-Chinon

• Jeudi 24/11 à 19 heures - *La part des autres* - Nevers - Le Pot Commun - 12bis rue de la Jonction

• Samedi 26/11 à 19 heures - *Vert de rage, engrais maudits* - Vauclaix - Le Carrouège

Retrouvez le programme détaillé https://www.poussedeterre.fr/moutonzebre/2022/10/01/festival-alimenterre-dans-la-nievre/

YONNE

// Foire Saint-Martin

• Dimanche 6 novembre

La foire Saint-Martin revient cette année encore. Et comme tous les ans, l'espace agricole, organisé et animé par la FDSEA de l'Yonne et les JA 89, sera accessible place de l'Arquebuse (sur les trois esplanades), à Auxerre. De 10 heures à 18 heures les visiteurs auront l'occasion de découvrir des matériels agricoles, d'observer des animaux et bien sûr de déguster et acheter les produits des producteurs locaux : viandes, fromages, légumes, foie gras… et bien plus encore.

Ouvert le samedi de 9 heures à 18 heures et le dimanche de 9 heures à 16 heures Entée : 4 euros. Renseignements au 06 83 62 19 85.

// MORVAN

58

Le barrage des Settons fait peau neuve

Depuis la mi-août, les ouvriers s'activent autour du barrage des Settons avec pour objectif de renforcer son étanchéité ; explications.



À l'initiative de la DDT 58, un ouvrage explicatif « Les Settons du barrage au Lac » (15 euros) sur l'histoire du barrage a été réalisé en partenariat avec l'association Camosine, la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs, le Conseil départemental de la Nièvre, le Conseil Régional et la Préfecture.



Au total, la réfection du barrage durera quatre mois, si tout se passe comme prévu.

Le lac de retenu du barrage des Settons ne passe pas inaperçu ces derniers temps, puisqu'il est à sec. En cause, les travaux de réfection du barrage. Pour y voir plus clair, un arrêt au pied de l'édifice, avec Paul Martin, chargé de suivi des travaux chez Egis, Guillaume Janin-Gadoux, directeur de travaux Vinci Construction, et Éric Cagneaux, Adjoint au chef du service Loire Sécurité Risques de la DDT 58, s'imposait.

Accord

La vidange du barrage a débuté le 16 août. Une date un peu particulière puisqu'elle engendre des conséquences non négligeables sur l'activité économique et touristique du site : *« Cette date a été sélectionnée en accord avec les acteurs économiques des environs, à l'issue de deux ans de négociation. Chaque année, le chiffre d'affaires autour du lac des Settons s'élève à environ 10 millions d'euros. Pour la vie locale, cela n'est donc pas du tout négligeable. Mais, le projet requiert quatre mois de travaux au minimum, plus six mois de remplissage. Le comité de pilotage a finalement collégialement opté pour cette date du 16 août afin de réduire au maximum l'impact sur la saison 2022 et ne pas entacher la saison prochaine »* souligne Éric Cagneaux.

En l'état

La dernière réfection lourde de l'étanchéité du barrage date de 1963, depuis, même si une maintenance régulière est effectuée, l'ouvrage vieillit : *« nous devons refaire les enduits dans la partie non immergée du bâtiment, et pour celle immergée, poser une membrane en PVC afin de garantir son étanchéité. C'est cette pose qui va être l'étape la plus compliquée et chronophage pour nos équipes »* stipule Guillaume Janin-Gadoux. Outre que cette technique est une première pour lui, le support et l'environnement sont également exceptionnels, impliquant donc des contraintes particulières. *« En plus d'avoir un temps imparti court pour faire les travaux, nous avons en plus des obligations tant sur le plan architectural (avec l'utilisation d'un enduit bien particulier), qu'environnemental »*.

Contraintes

En effet, en aval du barrage se trouve la Vallée de la Cure et sa rivière, le tout au cœur du Parc Naturel Régional du Morvan. *« Toutes les précautions sont prises pour ne pas rejeter dans la Cure les sédiments remis en suspension dans le lac, car cela pourrait avoir des conséquences sur la qualité de son eau. D'ailleurs, nous effectuons des vérifications en permanence via quatre stations automatisées. Si un problème survenait nous prendrions immédiatement les mesures qui s'imposeraient – en fonction de la situation »*. Outre ces considérations environnementales, le bâti du barrage doit lui aussi être rénové avec les plus grandes précautions, pour la simple et bonne raison que sa conception est très singulière. D'ailleurs, pour acter cette valeur patrimoniale, un dossier a été déposé, par la commune, il y a quelques années, auprès de la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) pour le faire entrer dans le cercle des monuments historiques.

Conception

La première digue des Settons a été édifiée entre 1854 et 1858. Puis, elle a été flanquée, entre 1899 et 1905, d'un masque Lévy (du nom de son inventeur) : un ouvrage en maçonnerie de granit et en béton armé, drainé. Ce masque a intégré la construction d'un bâtiment dominant aujourd'hui l'édifice et abritant la chambre des manœuvres des principales vannes – interdit d'accès au public. Le tout est implanté sur un socle de granit. Pendant les travaux 2022, le chantier est protégé des petites crues par un barrage secondaire de trois mètres, situé en amont. Tous ces éléments mis bout à bout font du barrage des Settons un édifice singulier. Paul Martin souligne : *« Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, nous découvrons avec une certaine émotion les différentes couches du travail des anciens. Nous sommes d'ailleurs assez surpris du bon état de conservation de quelques-unes d'entre elles ; c'est assez fascinant »*.

Sécurité avant tout

Même si la structure est assez bien préservée, cela n'empêche pas les risques : *« Chaque étape d'intervention sur la structure n'est pas anodine. Je pense notamment au fait que nous allons devoir traverser la base de part en part pour rajouter des drains. Techniquement cela va demander une grande prudence »*. En plus de cette dernière dont devront faire preuve les 22 ouvriers présents sur le site, Paul Martin et Guillaume Janin-Gadoux martèlent : *« Le site est un chantier. Il est donc totalement interdit au public d'y accéder. Il en va de même pour les voies de manœuvres situées en contrebas »*. Éric Cagneaux rappelle que des bulletins d'informations existent pour suivre les différentes étapes de la rénovation et que pour toutes questions, les équipes de la DDT sont prêtes à répondre aux personnes intéressées qui les sollicitent. Le chantier devrait se terminer d'ici le 15 janvier, avant de permettre au barrage de se remplir (avec 60 % de chance, selon la météo) pour la prochaine saison.

Chloé Monget



La chambre des manœuvres des principales vannes du barrage des Settons – interdit d'accès au public.



La dernière rénovation lourde de l'étanchéité date de 1963.